

A11C63
A84
1995
60
Ex. 1
QL
P. gouv.

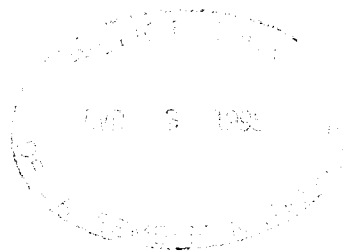
COMMISSION DES JEUNES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec 

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DES JEUNES
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24155-X



Montréal, le 20 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier ministre du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A2

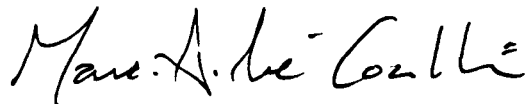
Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, conformément au mandat qui lui a été confié le 11 janvier 1995.

La Commission des jeunes a tenu des audiences dans toutes les régions du Québec, elle a reçu 314 mémoires et quelque 5 000 jeunes ont participé à ses travaux. Au cours de notre histoire, aucune consultation effectuée auprès de la jeunesse québécoise ne saurait prétendre à un tel succès.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Marc-André Coallier

A11C63

A84

1995

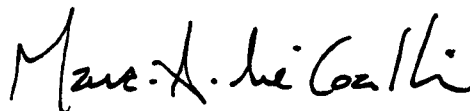
(60)

28.1

A11C600

Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec et mandaté(e)s par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, saura apporter une contribution positive au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion que le gouvernement a engagée sur l'avenir du Québec.

Fait à Montréal, ce 19 mars 1995.



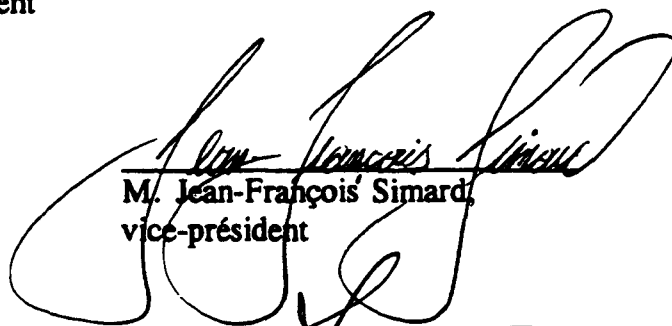
M. Marc-André Coallier,
président

**

M^{me} Audrey Benoit,
vice-présidente



M. Gilles Baril



M. Jean-François Simard,
vice-président

M^{me} Aline Borodian

**

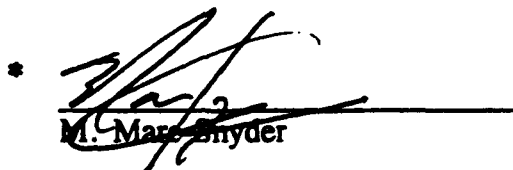
M^{me} Manon Boucher



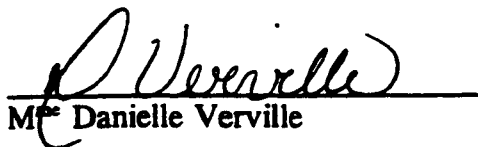
M. Pierre Brien



M. Richard Desjardins



M. Marc Snyder



M^{me} Danielle Verville

Signé en présence du secrétaire de la Commission



M. Robert Ladouceur

* Voir page 39 sq.

** Voir page 41 sq.

Il est temps pour nous de passer à autre chose. Donnons nous des moyens nous épanouir comme personnes, comme citoyens, comme peuple! Nous avons nos valeurs, et n'ayons pas peur de le dire. Et pourquoi aurions-nous peur? Quel potentiel devant nous!

L'éducation est à l'usage de tout le monde. Le fait que 50% des gens grandissent le nouveau projet de loi ne l'ont pas vu est un véritable problème de société. La responsabilité de simplifier politiquement devrait être incombée à la manière d'une valeur, au niveau secondaire. Il est important pour tous les citoyens de Québec (les jeunes) simplifier davantage en politique. Si le peuple simplifie, les choses disparaissent. L'éducation efficace et gratuite est la clé d'un Québec souverain.

un nouveau développement avec territoires linguistiques ou de la souveraineté en matière, je ne veux et ne voudrai jamais d'un pouvoir régnant l'intolérance envers les minorités. Est-ce que le Québec sera capable de mieux relever le défi que le Canada? Je suis dans le doute. Lorsque j'entend certains discours... Votre discours était un stérilet qui m'a donné espoir. Les gens perdent à cet aspect d'un futur meilleur. Merci.

Il faut croire en nos ressources et nos capacités. Il faut s'affirmer pour garder notre culture et garder le contrôle sur notre avenir. C'est à chacun de nous de dire ce que l'on pense. Moi, je suis en l'avant d'un Québec souverain et je multiplie les efforts qui font de mon côté pour participer au développement du Québec. Soyons fiers d'être Québécois.

Je suis entièrement pour la souveraineté à condition que vous ayez des plans d'action au niveau économique et nous les expliquiez.

Amélie

J'aimerais réviser à me faire une autre vision des choses... une fédéraliste "malade"

Il faut croire en nos ressources et nos capacités. Il faut s'affirmer pour garder notre culture et garder le contrôle sur notre avenir. C'est à chacun de nous de dire ce que l'on pense. Moi, je suis en l'avant d'un Québec souverain et je multiplie les efforts qui font de mon côté pour participer au développement du Québec. Soyons fiers d'être Québécois.

Faites mentir ceux qui nous disent de ne pas voter.

COMMISSION DES JEUNES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Pour un projet souverainiste, il faut avoir confiance en l'avenir.

Question d'identité?

Etes-vous étonnés de vous faire "FOURER" par 2 gouv? Sommes-nous fort ou faible, nous sommes de Fort Québec et rien est mieux pour nous que la SOUVERAINETÉ.

Hugo Charrier

Un jeune, contestant, dans une commission... Le fédéralisme est une maladie. Le Québec a le droit de se gouverner lui-même. Le fédéralisme est une maladie.

DÉFICIT!!! Avant de se faire étouffer, réagissons! La vraie solution c'est la souveraineté!

Pourquoi pas des comités d'initiation à la politique au secondaire pour donner aux jeunes les moyens de s'engager et de participer grand à notre avenir et aux possibilités nouvelles qu'ils ont de faire briser les choses!

Il est temps pour nous d'être MAÎTRES. Nous avons la capacité, les ressources, etc. Il ne nous manque que la confiance en nos capacités. Affirmons notre différence sans crainte. Ouvrons nos yeux et notre cœur.

Pour qu'une fois pour toute, on se prenne en main et qu'on ait enfin un pays qui reflète nos valeurs et nos idées.

Il faut ajouter à l'avant-projet de loi, dans la page blanche: que le gouvernement s'engage à inscrire dans la Constitution québécoise par déclaration: QUE LA FAMILLE EST UNE PRIORITÉ NATIONALE ET QUE TOUTES LES LOIS DU QUÉBEC SERONT RÉVISÉES APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI. Dans le meilleur intérêt de la famille.

Il faut que le gouvernement s'engage à déclarer dans sa Constitution que les Femmes et les hommes sont égaux. Merci et bonne nuit Robert-John.

Vive le Oui
Vive le Québec libre
Vive les Québécois

C'est maintenant ou jamais!

C'est maintenant le temps d'assumer pleinement et fermement nos différences. C'est maintenant le temps de crier et de mettre sur l'"officiel" notre seule et unique vérité. C'est maintenant le temps de passer à un geste ensemble. C'est aussi le moment de monter notre "libre pour le mer" (merci). C'est maintenant le moment, peuple québécois de lever le Oui! Nous avons tout à gagner!!!

Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
A. Le mandat	1
B. Les principes de la consultation	2
C. Le portrait de la participation	3
1. INTRODUCTION	5
2. LE PROJET DE SOCIÉTÉ SOUHAITÉ PAR LA JEUNESSE	9
3. L'AVENIR CONSTITUTIONNEL	13
3. 1. <i>l'Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec</i>	13
3. 1. 1. Le préambule	13
3. 1. 2. Les dix-sept articles	16
3. 2. Les autres façons de concevoir l'avenir constitutionnel du Québec	23
3. 2. 1. Une nouvelle entente Québec-Canada	23
3. 2. 2. L'option fédéraliste	24
3. 3. L'opportunité de réaliser la souveraineté	25
4. LA QUESTION, LE RÉFÉRENDUM	27
ET LE MEILLEUR CONTEXTE POUR SA TENUE	
5. LES RECOMMANDATIONS	29
6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR	37
ADDENDA	39
RAPPORT DISSIDENT	41
Liste des membres de la Commission	49
Liste du personnel de la Commission	50
Remerciements	51

Annexe 1 Profil socio-économique de la jeunesse	55
Annexe 2 Liste des recommandations	59
Annexe 3 Liste des mémoires déposés	61
Annexe 4 Inscription volontaire des intervenants et des participants	69
Annexe 5 Synthèse des textes reçus sur INTERNET	77
Annexe 6 Synthèse des interventions sur le dazibao	79
Annexe 7 Synthèse des interventions	83
Annexe 8 Propositions de questions référendaires	97
Annexe 9 Éléments essentiels de la revue de presse	99
Annexe 10 Itinéraire de la Commission	101
Résumé du rapport de la Commission	103

PRÉSENTATION

A. Le mandat

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a été créée le 11 janvier 1995 par décret du Gouvernement du Québec. Elle a reçu le mandat de consulter la jeunesse québécoise sur l'*Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec* et de susciter un débat sur l'avenir du Québec, d'entendre les propositions des jeunes et de formuler à cet égard des recommandations dont elle fait part au Premier ministre.

Le souci de la représentativité a déterminé la composition de la Commission. Ses membres provenaient de tous les horizons et de tous les secteurs d'activité. Ils ont été choisis à la suite de consultations effectuées auprès du milieu jeunesse et ils se sont tous engagés en faveur d'une démarche à même de favoriser la contribution des jeunes à l'invention de la société québécoise de demain.

Sa composition ainsi que la portée de son mandat ont incité la Commission à rechercher des consensus fondés sur le souci de servir les aspirations de la jeunesse québécoise. Du reste, le décret instituant les Commissions sur l'avenir du Québec rappelle les fondements et les traits essentiels de ce mandat :

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu que cet avant-projet de loi fasse l'objet d'un processus d'information et de participation sur l'avenir du Québec rejoignant le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois;

ATTENDU QUE, pour ce faire, il est souhaitable de mettre sur pied des commissions itinérantes pour chacune des régions du Québec et pour certains groupes de citoyens;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du Premier ministre :

QUE soit établie, en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), pour chacune des régions administratives du Québec, une commission sur l'avenir du Québec;

QUE chaque commission régionale soit autorisée à siéger dans les différentes localités de sa région;

QUE des commissions puissent également être établies pour rejoindre des groupes de citoyens désignés par le gouvernement;

MANDAT :

QUE le mandat des commissions soit le suivant :

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'*Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission.¹

B. Les principes de la consultation

La Commission s'est d'emblée proposé de favoriser la participation du plus grand nombre de jeunes à la consultation. À cette fin, l'activité «forum» s'est retrouvée au cœur des travaux de la Commission. Cette formule offrait l'avantage d'être à la fois souple et rigoureuse : rigoureuse, parce qu'elle permettait aux intervenants qui avaient déjà déposé un mémoire auprès de la Commission d'en faire entendre les éléments essentiels; souple, parce qu'elle était à même de donner à tous ceux et celles qui assistaient aux audiences, l'occasion d'intervenir dans le débat.

Chaque forum avait une durée d'environ trois heures et comportait deux volets :

1. Une première période dite d'«expression». Pendant cette première période, les commissaires prenaient connaissance des propositions qu'avaient soumises les jeunes de la région visitée. Bien que l'audition de la synthèse des mémoires occupait une place essentielle dans les travaux de la Commission, toutes les formes d'expression ont été reçues et un débat suivait chacune de ces interventions.
2. Une seconde période dite d'«information» et d'«amendement». Pendant cette seconde période, le public était invité à adresser des questions aux commissaires et aux intervenants; il leur était également loisible de suggérer alors des propositions d'amendement à l'*Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*. Cette période constituait un moment essentiel dans la discussion de l'*Avant-projet de loi* et favorisait le débat.

¹ Décret concernant les Commissions sur l'avenir du Québec, numéro 1-95, 11 janvier 1995.

Au demeurant, le nombre de mémoires entendus variait considérablement d'une séance à l'autre. À Sorel, par exemple, la Commission n'entendit que quatre mémoires, alors qu'à la séance du 25 février tenue à Québec, elle en reçut près de vingt. Dans ce contexte, on comprendra sans peine que la durée de chacune des périodes que l'on vient d'évoquer, variait en fonction du nombre de propositions qui étaient acheminées à la Commission.

Enfin, la Commission des jeunes entendit innover afin d'élargir la base de la consultation. D'une part, à chaque séance était affiché à l'arrière de la salle un dazibao, c'est-à-dire une immense feuille blanche surmontée du mot «Préambule» et dont la seule présence a interpellé 423 jeunes qui y ont inscrit leurs propositions ². D'autre part, la Commission n'entendit pas borner le processus de consultation aux seules audiences qu'elle tenait et c'est pourquoi elle recevait en outre les propositions des jeunes qui intervenaient dans le débat à la faveur du réseau INTERNET. Cette initiative était le fait du *Regroupement pour la consultation électronique sur l'avenir du Québec* (RCEAQ). MM. Jean-Christophe Clément, de Hull, Alain Painchaud et Yannick Crépeau, de Montréal, étaient les maîtres d'œuvre de ce projet auquel la Commission des jeunes s'est associée — et c'est ainsi qu'entre le 11 février et le 5 mars, une trentaine de jeunes ont pu faire entendre leur voix à la faveur de cette forme inédite de consultation ³.

C. Le portrait de la participation

Après une courte période de deux semaines consacrées à l'organisation du processus de consultation, l'ouverture officielle des travaux, le 8 février 1995 à Gaspé, vint enfin marquer le point de départ d'un calendrier serré qui comptait moins de quatre semaines. Dès le 26 janvier, la Commission avait invité les 1 400 organismes de jeunes du Québec à lui transmettre des mémoires en vue des audiences; dans la même semaine, rien ne fut ménagé pour convier toute la jeunesse à participer à ses travaux.

Du 8 février au 5 mars, la Commission a donc parcouru toutes les régions du Québec et a tenu, dans 25 villes, 29 forums auxquels participèrent plus de 5 000 jeunes ⁴. Pas moins de 226 groupes et individus ont transmis à la Commission leur mémoire et y ont été entendu; en outre, 88 mémoires ont été reçus sans demande d'audition. Sur ce point, la contribution des jeunes fut, encore là, remarquable ⁵.

Enfin, l'ampleur de la participation, le nombre et la qualité des interventions ont révélé l'importance que revêt la question de l'avenir du Québec au sein de la jeunesse.

² Voir, à l'Annexe 6, la synthèse des interventions sur le dazibao.

³ Voir, à l'Annexe 5, la synthèse des textes reçus sur INTERNET.

⁴ Voir, à l'Annexe 10, le détail de l'itinéraire.

⁵ Voir, à l'Annexe 3, la liste des mémoires déposés.

1. INTRODUCTION

À l'aube des années soixante, le destin du peuple québécois sembla prendre une face nouvelle. Au sortir de la «Grande noirceur», le Québec entendait amorcer une reprise en main de son développement. À plus d'un titre, l'État québécois a servi de moteur et de point d'appui à cette reconquête politique, sociale et culturelle, qui favorisa la promotion des francophones en même temps que l'émergence d'une société moderne et ouverte sur le monde.

Pourtant, et malgré l'apport positif de réformes destinées, entre autres, à assurer le droit à l'éducation et à instaurer un filet de sécurité sociale, l'esprit de la Révolution tranquille s'est peu à peu perdu. Ce qui était bonne volonté et désir de promouvoir l'égalité des chances, sembla peu à peu se transformer en son contraire : un individualisme dont les outrances finirent, à la fin, par faire triompher le seul souci de l'intérêt personnel et des privilèges corporatistes. De ce point de vue, l'œuvre de la Révolution tranquille doit être considérée sous un nouveau jour.

Des droits acquis aux privilèges

Le système actuel qui en est issu et qui prolonge un projet de société conçu dans les années soixante, est désormais à bout de souffle. C'est ainsi qu'au fil des ans, la jeunesse québécoise est peu à peu devenue le témoin impuissant d'une société dont les règles de partage de la richesse sont d'abord régies par une politique des droits acquis. Sécurité d'emploi hors d'atteinte et sous-scolarisation, système d'éducation qui génère la médiocrité et accessibilité restreinte à l'éducation supérieure, pauvreté chronique qui frappe de nombreux jeunes et taux de suicide record : voilà, en quelque sorte, les traits qui distinguent la jeunesse d'aujourd'hui de celle d'hier et qui concourent à faire du Québec une société «cassée en deux».

Fragmentée, elle-même divisée en une infinité de groupes et de sous-groupes qui ont peine à faire converger leurs intérêts communs pour enfin les faire valoir, la jeunesse ressent un énorme sentiment de frustration. Pauvre et marginalisée, peu encline à revendiquer car rompue à une vie modeste, la jeunesse actuelle n'a rien à perdre.

En revanche, les droits que les générations précédentes se sont acquis, sont devenus des privilèges à ses yeux, dans la mesure où elle ne peut plus y prétendre. Les droits relatifs à l'ancienneté et à la sécurité d'emploi, le régime de pension gouvernemental et certaines dispositions du *Code du travail* : voilà ce que la génération montante perçoit comme des privilèges que la société québécoise actuelle ne peut plus s'offrir et que seules les rigidités du corporatisme soutiennent encore. Qu'il s'agisse de jeunes travailleurs ou d'étudiants, ce régime des portes closes ne saurait plus répondre à leurs aspirations.

Les abus du corporatisme

D'une première manière, les abus d'un régime corporatiste érigé en système, heurtent les valeurs des jeunes. Des pratiques soucieuses du seul maintien des privilèges de certains et qui, dès lors, ne servent pas tant le changement que la défense du statu quo : voilà l'un des fondements des attitudes égoïstes auxquelles la jeunesse oppose un nouveau sens de la responsabilité sociale. C'est ainsi que la volonté de répondre aux défis de l'entrepreneurship et d'obtenir des ressources propres à accroître l'autonomie des jeunes, sert de base à la société de droits, mais aussi de responsabilités, que privilégie la jeunesse.

D'une seconde manière, les abus du corporatisme signifient aussi un gaspillage des ressources. Dégagés de tout souci pragmatique, les privilèges ont un prix : l'endettement démesuré de l'État et un avenir hypothéqué. Dissociés de l'exercice de la responsabilité, ces privilèges ont aussi leur corollaire : l'exclusion de la jeunesse au profit de la génération précédente et une crise de confiance envers les institutions et leurs représentants. Sur ce point, la jeunesse en appelle donc à un meilleur partage de la richesse entre les générations. Est-il besoin de rappeler ici à quel point la génération dite des *baby-boomers* qui évoque si volontiers pour elle-même des droits et des garanties, est si souvent perçue comme la gardienne du système actuel ? Cette génération doit désormais accepter des compromis et se solidariser de ses enfants, de manière à leur ménager une place dans la société.

Un nouveau contrat social

C'est dans ce contexte que le besoin d'un nouveau contrat social qui redéfinisse les règles du jeu se fait si pressant : il faut renoncer, désormais, à un système qui génère la pauvreté, l'exclusion et le désespoir — à un système qui fait la promotion des monopoles corporatistes et des privilèges. À vrai dire, les groupes et les individus qui réclament le plus de garanties sont précisément ceux qui revendiquent le plus de privilèges et ces privilèges, du reste, ne doivent pas être confondus avec le droit légitime à un revenu minimum que la jeunesse n'ose encore espérer.

C'est également dans ce contexte que l'État a le devoir de réformer la gestion des finances publiques, ce qui suppose dès lors qu'il révise son mandat et reconsidère sa mission. D'une part, l'État n'est plus seul capable d'assumer le sens de la responsabilité sociale. À ce titre, celui-ci doit reconnaître l'apport des groupes communautaires et soutenir leurs efforts, plutôt que de se substituer à eux. D'autre part, l'État doit dorénavant s'employer à une rationalisation de ses dépenses, de manière à cesser de soutenir les privilèges et à se redonner les moyens d'agir en faveur des plus démunis et, notamment, des jeunes. Trop de ressources ne servent aujourd'hui qu'à soutenir le seul appareil de l'État et les privilèges d'une génération qui refuse de payer une dette qu'elle a elle-même contractée.

Ces ressources, c'est plutôt dans notre avenir qu'elles doivent être investies et, notamment, dans l'éducation et la formation de la jeunesse. Si tel était le cas, les problèmes liés au décrochage, à la délinquance, voire à la toxicomanie, seraient sans doute moins marqués. Par exemple, si le droit à l'éducation n'était pas seulement un principe, mais une réalité, les filles et les fils des plus démunis ne jouiraient plus seulement d'une simple apparence d'égalité. Si, enfin, notre système d'éducation cessait de couronner la médiocrité depuis la maternelle jusqu'à l'université, la jeunesse pourrait être en mesure de relever les défis qui s'offrent à elle.

Une solidarité à inventer

Il convient désormais de lever l'hypothèque qui grève l'héritage que les générations précédentes ont légué à la jeunesse et de lui redonner enfin espoir. Qu'il s'agisse de jeunes décrocheurs ou d'étudiants, partout se font entendre les mêmes frustrations et les mêmes critiques, partout les jeunes ont le sentiment que les portes de la société ont été verrouillées.

Certains *baby-boomers* occupent aujourd'hui des postes décisionnels qui, depuis trente ans, se sont créés à la faveur du développement du rôle et de la taille de l'État. Sur ce point, le témoignage des jeunes est éloquent : leur situation ne peut être dissociée d'une problématique où le conflit entre les générations tient une place centrale.

C'est là un appel qui doit être entendu et compris si l'on se propose de rétablir les liens de confiance entre les générations. Il est vrai que les jeunes souhaitent que l'État cesse d'octroyer à une minorité des droits qu'il ne peut plus offrir aux autres citoyens; en retour, tous doivent se rendre à la nécessité de conclure un nouveau pacte entre les générations à même de favoriser l'élaboration d'un projet de société exprimant une volonté de vivre ensemble et une véritable solidarité encore à inventer.

2. LE PROJET DE SOCIÉTÉ SOUHAITÉ PAR LA JEUNESSE

Pour la jeunesse québécoise, l'accession du Québec à la souveraineté ne peut être considérée simplement comme une fin. Celle-ci signifie davantage à ses yeux, car il s'agit d'un moyen qu'il importe de mettre au service d'une réforme globale, elle-même indissociable d'un projet de société dont l'esprit doit servir de base à un nouveau contrat social. Une société juste et pacifiste, ouverte sur le monde et où les droits ont aussi comme corollaire l'exercice de la responsabilité : voilà d'abord l'esprit de ce projet de société auquel les jeunes souscrivent. L'équité sociale et l'accès à une éducation de qualité, le droit au travail et la décentralisation, l'importance de la vie communautaire et la place de la famille, le respect des droits et l'exercice des libertés fondamentales, le sens de la responsabilité et la protection de l'environnement : voilà ensuite les principes que les jeunes aimeraient voir figurer à l'intérieur du nouveau contrat social auquel ils aspirent.

L'éducation pour tous

Le premier principe de ce nouveau contrat social doit d'abord répondre à un souci d'équité sociale propre à améliorer le sort des plus démunis. Sur ce point, il est d'ailleurs impératif de faire en sorte qu'une éducation publique et laïque devienne l'agent de la promotion sociale. C'est une éducation de qualité qui assure la cohésion sociale d'un peuple et c'est l'intelligence qui a toujours fait la véritable force d'une nation. Toutefois, si l'on entend fournir à tous une éducation de qualité, il est désormais essentiel d'envisager une réforme en profondeur de notre système d'éducation, depuis le pré-scolaire jusqu'à l'université.

Du nombre des idées que la Commission a entendues à cet égard, il convient d'abord de relever la nécessité de transmettre des valeurs de base dès le primaire et à la faveur, par exemple, d'un cours d'initiation à la vie civique. Il est ensuite nécessaire de remettre à l'honneur l'enseignement fondamental, c'est-à-dire le français, les mathématiques, l'anglais et, surtout, l'histoire.

Puis, dès le secondaire, il ne faudrait pas manquer d'inculquer certaines valeurs entrepreneuriales propres à favoriser la formation de futurs employeurs et non plus seulement de futurs employés. Dans le même esprit, il faudrait aussi envisager de prendre des mesures à même de rapprocher le monde de l'éducation du monde du travail, en instaurant, par exemple, davantage de stages en entreprise.

Afin de mener à bien ces réformes, il est enfin requis que les jeunes aient les moyens de faire entendre leur voix à l'occasion de la convocation déjà annoncée des États généraux sur l'éducation et qu'ils puissent y jouir d'une représentation paritaire.

L'accès au travail

Le «droit» au travail signifie d'abord et avant tout la possibilité d'accéder au marché du travail et, afin de permettre un plus grand accès à l'emploi, la réorganisation du temps de travail s'avère ici un élément essentiel.

À cet égard, voici les propositions les plus saillantes que la Commission a entendues : les jeunes considèrent, par exemple, qu'il serait opportun de mieux contrôler le recours au temps supplémentaire, d'introduire la semaine de quatre jours de même qu'un congé de maternité et de paternité. Un marché du travail qui serait régi par des normes équitables pour tous suppose, en outre, une augmentation du salaire minimum; l'établissement d'un programme de revenu annuel garanti; la reconnaissance du travail communautaire et bénévole; la promotion et le développement de l'entrepreneurship jeunesse; et, surtout, l'équité salariale entre les hommes et les femmes.

Dans le même esprit, il importe tout autant d'affirmer le droit des jeunes à travailler et à vivre en région. Afin d'endiguer l'exode de la jeunesse vers les centres urbains, il est certes requis d'augmenter les pouvoirs des instances régionales, mais de telle manière, pourtant, que la décentralisation soit d'abord mise au service du développement régional. La décentralisation doit impliquer la souplesse administrative et, en ce sens, il importe de ne pas multiplier inutilement les paliers de gouvernements et de reproduire, en quelque sorte, les chevauchements et les doublages du régime fédéral actuel.

En somme, s'il importe de maintenir la décentralisation à l'ordre du jour, celle-ci doit être fondée sur le seul principe du développement régional — et non pas sur la croissance des appareils bureaucratiques.

Un Québec communautaire et responsable

Dans cette perspective, il convient également de favoriser l'émergence d'un Québec communautaire et responsable où chaque citoyen devient un agent essentiel dans les prises de décision. L'État doit renoncer à incarner seul le sens de la responsabilité sociale et doit reconsidérer son mandat à cet égard. Il est même impératif que certains services soient désétatisés et «débureaucratisés» : désormais, l'État doit limiter son implication dans la gestion directe des institutions et favoriser plutôt le soutien au développement d'une vie communautaire fondée sur des réseaux et des formes de solidarité directement issus des milieux de vie.

Dans cet esprit, plusieurs jeunes ont exprimé le souhait que l'État cesse de gérer seul les responsabilités qu'il revient d'abord aux familles et aux communautés locales d'assumer. La situation des personnes âgées et des jeunes est, sur ce point, éloquent. D'une part, la gestion technocratique des personnes du troisième âge n'aura servi qu'à cantonner celles-ci dans des institutions où elles se retrouvent coupées du reste de la société et privées du rôle important que leur sagesse et leur expérience les mettent à même d'exercer au sein des familles et auprès des jeunes. D'autre part, la bureaucratisation du système d'éducation actuel a été poussée à un tel degré, que celui-ci neutralise, en quelque sorte, l'apport et le dynamisme des jeunes. En somme, les structures actuelles auront eu gain de cause sur ces deux générations en les conduisant au décrochage.

Dans un Québec souverain, l'intervention de l'État devra donc soutenir les initiatives qui assureront la continuité des liens entre les générations et qui serviront, du même coup, à briser les solitudes et à favoriser l'émergence de solidarités nouvelles. La solidarité familiale en est l'une des formes essentielles. À ce titre, et qu'il s'agisse de familles traditionnelles, de familles monoparentales, de familles reconstituées ou encore de familles élargies, il faudra considérer celles-ci comme des entités nécessaires au développement social et économique, et comme des partenaires importants dans l'élaboration d'un Québec communautaire et responsable.

Les priorités sociales

Les jeunes ont été constants à marquer leur attachement au respect des droits fondamentaux. Le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes doit, en particulier, prévaloir partout au Québec. L'un des aspects essentiels que comporte la mise en œuvre de ce principe, tient à une politique d'équité salariale. Au demeurant, les jeunes ont en outre exprimé le souhait que soit enfin reconnu aux femmes leur droit légitime à l'avortement.

Les autres principes que plusieurs jeunes n'ont pas manqué d'évoquer, sont les suivants :

- le droit pour les enfants issus de milieux défavorisés à manger trois repas par jour;
- l'accès pour tous à des services de santé et à des services sociaux, sans ignorer, toutefois, que l'accent doit porter ici sur la prévention en matière de santé;
- l'accès à un logement décent et à un prix abordable, de même qu'à un toit pour les itinérants;-
- l'accès, pour les familles québécoises, à un service de garde à l'enfance qui soit de qualité et dont les coûts seraient fixés en fonction du revenu familial;
- l'abolition de toutes les formes de discrimination à l'égard des communautés culturelles, ce qui suppose un souci de la représentativité des instances décisionnelles;
- la suppression de toute forme de discrimination à l'égard des couples homosexuels : la charte des droits devrait, à cet égard, leur permettre de bénéficier des mêmes avantages que les couples hétérosexuels dès lors qu'il s'agit des régimes de pension ou de divers avantages sociaux;
- le respect de la vie privée, ce qui suppose l'imposition de certaines restrictions quant à l'accessibilité aux banques de données où sont consignées des informations sur les individus;
- une réglementation qui traduirait un souci pour les questions bio-éthiques et qui prendrait position sur les nouvelles technologies de reproduction.

Dans ce contexte, enfin, l'exercice des libertés fondamentales doit être reconnu, protégé et garanti à l'égard de toutes les personnes et ne doit souffrir de restrictions que dans la mesure où le respect des droits le requiert.

La responsabilité sociale

L'exercice de la responsabilité suppose d'abord que les citoyennes et les citoyens du Québec puissent avoir accès à toutes les informations que requiert une prise de décision éclairée sur les questions sociales et politiques qui les concernent. Une fois l'accès à l'information offert au citoyen, il est dès lors de son devoir de s'informer et d'adresser ses questions aux instances concernées.

L'exemple qui illustre au mieux cette sorte d'acheminement vers la responsabilité, est sans doute offert par la question environnementale. La protection de l'environnement est, faut-il le rappeler, un aspect essentiel du nouveau contrat social qu'entendent se donner les jeunes. Un Québec souverain a le devoir de faire en sorte que les citoyens puissent vivre dans un environnement sain où la qualité de l'air, de l'eau et du sol soit assurée et où l'intégrité de l'écosystème soit préservée de telle manière que soit levée toute menace à la santé publique, à la faune et à la flore.

À cette fin, il est donc du devoir de l'État de s'impliquer dans un projet d'éducation populaire dont les objectifs devraient lier la diffusion de l'information et l'appel à la responsabilisation. Dans cet esprit, plusieurs jeunes ont d'ailleurs exprimé le souhait que les responsabilités soient partagées par le producteur et le consommateur selon le principe du pollueur-payeur. Enfin, plusieurs ont estimé qu'il convenait d'accroître l'accès des citoyens et des citoyennes du Québec aux différents points de dépôt des matières recyclables, qu'il s'agisse d'en implanter au travail ou à l'école.

Au demeurant, l'exercice de la responsabilité ne se borne pas aux seules questions environnementales et la consultation qu'a effectuée la Commission a également permis d'identifier quatre formes de responsabilité :

1. La responsabilité des individus envers les institutions. Cette forme de responsabilité implique, de la part des citoyens, une conscience civique qui les engage à ne pas abuser, par exemple, de certains services. Sur ce point, le cas le plus fameux est sans doute offert par les CLSC et les cliniques médicales auxquels les citoyens négligent inconsidérément de recourir au profit des salles d'urgence des hôpitaux.
2. La responsabilité des institutions envers les individus. C'est ainsi qu'il est du devoir des municipalités, par exemple, de favoriser la transparence dans leur gestion des fonds publics et de s'employer à susciter des formes de démocratie participative.
3. La responsabilité des individus envers les autres individus. Fondée sur l'entraide et la solidarité, cette forme de responsabilité doit incarner le sens de l'engagement social que l'État ne peut plus assumer seul.
4. La responsabilité des institutions envers la communauté. L'émergence de cette forme de solidarité doit accompagner le désengagement de l'État et la décentralisation des pouvoirs au profit des communautés locales.

La jeunesse québécoise veut être reconnue et, à en juger par les traits essentiels du nouveau contrat social auquel elle aspire, on concevra sans peine que sa contribution est fécondée par des espoirs et des attentes qui interpellent directement l'avenir du Québec. Si l'on songe, enfin, que la réflexion sur cet avenir a toujours eu partie liée avec la question nationale, on comprendra alors d'autant mieux ce désir d'être entendu dont la Commission des jeunes a sans cesse été témoin.

3. L'AVENIR CONSTITUTIONNEL

3.1. L'Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

3.1.1. Le préambule

Les jeunes ont multiplié les propositions de préambule et, de ce nombre, on retrouvera ici trois exemples.

Le premier provient de l'Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep Montmorency :

PRÉAMBULE

1. *Considérant que la loi constitutionnelle de 1982 a été proclamée malgré l'opposition de l'Assemblée nationale;*
2. *Considérant l'échec de l'Accord constitutionnel de 1987 visant à permettre au Québec d'adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982;*
3. *Considérant que l'accord de Charlottetown a été rejeté par une majorité de Canadiens anglais et de Québécois, alors que cette entente avait été considérée comme la dernière chance du fédéralisme canadien;*
4. *Considérant que le peuple québécois est, et se reconnaît comme une nation distincte de la fédération canadienne et des autres nations du monde;*
5. *Considérant que l'Organisation des Nations Unies reconnaît dans l'article premier de sa charte, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes;*
6. *Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons qu'il est temps pour notre État d'accéder au rang de pays souverain et d'obtenir la compétence exclusive de faire des lois et de prélever des impôts sur notre territoire, d'acquérir la faculté d'agir directement sur la scène internationale pour conclure toute forme d'accord ou de traité avec d'autres États indépendants et de participer pleinement aux institutions internationales;*
7. *Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons que tout être humain a droit à la réalisation de ses aspirations. Que, par conséquent, l'objet de toute institution politique et de toute action démocratique doit favoriser ce dessein, en assurant la protection et la promotion des droits intrinsèques et inaliénables que sont la liberté, la justice, l'égalité et la paix;*
8. *Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons notre attachement profond aux droits et libertés d'autrui et notre désir de participer à la vie démocratique, à l'avancement de notre société et à la solidarité sociale;*

9. Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons notre profond désir d'offrir et de maintenir pour chacun une accessibilité égalitaire à une éducation fondée sur la compétence et l'enseignement des valeurs premières de notre société, tout en maintenant une accessibilité pour tous;

10. Nous, citoyennes et citoyens du Québec, garantissons à la communauté anglophone le respect de ses institutions sociales, politiques, économiques et culturelles. De plus, nous garantissons le respect de sa liberté de parole.

11. Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons notre sensibilité aux revendications de ceux des nôtres qui sont inuit ou autochtones, et les assurons de notre volonté de les traiter à la hauteur de leurs aspirations. Nous affirmons de plus reconnaître l'apport important dans l'évolution du Québec des communautés culturelles, auxquelles nous assurons le respect de leurs institutions culturelles et de leurs droits fondamentaux. Les citoyens du Québec ont le devoir de respecter la diversité culturelle de tous et de chacun et doivent faire profiter dans la sérénité et la bonne entente à l'ensemble de la société québécoise, les richesses propres à leur culture.

12. Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons l'importance que représente notre jeunesse au sein de la nation. Il est donc important d'offrir à nos jeunes un pouvoir consultatif de premier ordre pour préparer l'avenir du pays selon leurs intérêts collectifs face au monde et à l'état.

13. Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons l'obligation collective de respecter l'environnement qui représente le seul héritage fondamental offert aux générations à venir.

14. Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons face aux atrocités des conflits armés et de la pauvreté dans le monde, notre désir profond de participer activement sur la scène internationale au rétablissement de la paix et de la dignité pour chaque individu;

15. Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons l'importance de posséder des programmes sociaux à la mesure des aspirations au bonheur et du confort de tous et chacun.

16. Enfin, nous, citoyennes et citoyens du Québec, malgré la rigueur de la nature et la fragilité de la vie, nous affirmons notre désir de vérité, notre volonté de toujours mieux connaître et maîtriser l'univers qui nous entoure et de ne cesser d'améliorer les lois et les principes qui nous gouvernent.

La deuxième proposition a été soumise à la Commission par M. Alain Olivier, à l'occasion de la séance qui a été tenue le 3 mars 1995 à l'Agora du Cégep du Vieux-Montréal :

Déclaration de Souveraineté

En ce __ e jour du mois de _____ 1996, nous, les gens de ce pays, déclarons solennellement la souveraineté du Québec. Nous voulons voir notre pays prendre dignement sa place dans la communauté des nations. Fils et filles d'immigrants, nous partageons un sentiment d'appartenance au Québec, un attachement à son histoire, à sa culture et à sa langue officielle, le français. Nous sommes fiers de sa diversité culturelle, ethnique, religieuse et linguistique, qui assurera l'épanouissement de notre peuple dans le prochain millénaire. Nous reconnaissons l'importance des libertés fondamentales et nous nous engageons à les protéger des actions arbitraires de l'État. Nous désirons nous unir à tous ceux et celles qui veulent contribuer à la création d'une société libre, prospère et accueillante ici, chez nous, au Québec.

Nous voulons que notre pays assume pleinement ses droits et ses obligations envers les autres nations du monde. Nous voulons que l'État québécois participe activement aux institutions internationales et qu'il travaille à créer des liens diplomatiques, commerciaux, scientifiques et culturels avec les pays du Nord et du Sud. Le gouvernement du Québec doit faire sa part pour promouvoir la résolution pacifique des différends. Il doit également s'engager de manière concrète dans des projets de coopération et de développement.

Nous reconnaissons le droit des peuples à l'autodétermination et nous condamnons la répression des mouvements démocratiques. Nous affirmons le droits des peuples autochtones résidant au Québec de se gouverner sur leurs terres, dans le respect des frontières du Québec.

Nous pressons le gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger notre flore et notre faune de la dégradation causée par les humains. Nous reconnaissons notre devoir de conserver les richesses naturelles qui nous ont été transmises et que nous transmettons à nos enfants.

Nous désirons vivre dans une société qui se préoccupe du bien-être de tous et de chacun. Le gouvernement du Québec a le devoir de lutter contre la pauvreté, le chômage et l'exploitation. Il doit promouvoir la famille et venir en aide aux aînés dans la mesure de leurs besoins. Il doit veiller à la sécurité de ses citoyens et respecter leur égalité devant la loi.

Ayant déclaré les valeurs fondamentales qui nous unissent, nous prenons l'engagement solennel qui suit :

*Nous, les gens de ce pays,
acceptons aujourd'hui et à jamais,
de travailler sans relâche pour le mieux-être de nos concitoyens,
de promouvoir les institutions démocratiques de notre société,
et de donner le meilleur de nous-mêmes au nom de notre patrie,
le Québec.*

Une troisième proposition a été présentée à l'Université Laval le 13 février par M. Bruno Alain au nom de l'*Organisation universitaire pour l'indépendance* (O. U. I.); celle-ci se lit comme suit :

Déclaration de Souveraineté

Nous, Gens du Pays, dans le respect des libertés fondamentales et dans un esprit renouvelé de démocratie, élevons sur un sol aux couleurs de liberté et d'espérances un état francophone, pluraliste, souverain et responsable. Nous nous rappelons...

Que quatre siècles d'histoire commune ont forgé chez nos frères et nos soeurs patriotes, la volonté de créer ici une société qui nous ressemble, forte et fière de ses appartenances et de ses différences.

Que malgré un climat rude, froid et pénétrant, le temps a fait naître chez nous l'ouverture, la chaleur du coeur, la cordialité et l'entente. Car dans le respect de nos différences linguistiques, ethniques et religieuses, notre société favorise l'épanouissement personnel, l'enrichissement culturel et l'intégration harmonieuse au sein de notre collectivité.

Que par notre double héritage, nous souhaitons poursuivre notre marche dans la vertu, la justice et l'égalité. Notre dessein est de fonder une société fière de ses origines et noble dans ses aspirations.

Ainsi, le Québec affirme son droit légitime de voter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts et de signer tous ses traités. Par sa pleine indépendance, le Québec assume tous les pouvoirs d'un État souverain dans l'intégrité de son territoire. Par sa présence dans le monde, le Québec sera un exemple de fierté et de foi en l'avenir.

3. 1. 2. Les dix-sept articles

Article 1. De la souveraineté.

Le Québec est un pays souverain.

La majorité des jeunes qui sont intervenus pendant les travaux de la Commission, souscrit à l'article 1.

En effet, ceux-ci considèrent qu'il est dans les intérêts du Québec de rapatrier le pouvoir de percevoir toutes ses taxes et tous ses impôts, de voter toutes ses lois et de signer tous ses traités. Sur la question des alliances et des échanges internationaux, il importe que, désormais, le Québec puisse être en mesure de se représenter lui-même.

En outre, le Québec est, pour ces jeunes, un pays souverain dont la langue officielle est le français.

C'est pourquoi ces jeunes souhaitent que l'article 1 se lise dorénavant comme suit :

Le Québec est un pays souverain de langue française.

Article 2. L'association économique.

Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.

Les jeunes qui se sont fait entendre, affichent un esprit d'ouverture sur les questions relatives au commerce extérieur telles qu'elles s'offrent dans la perspective d'une internationalisation des marchés.

C'est pourquoi les jeunes souscrivent sans hésiter à la nécessité d'une association économique avec le reste du Canada et considèrent même qu'une telle association présente le caractère de l'évidence.

De ce point de vue, les jeunes désirent donc le maintien de la libre circulation des biens, des services et des personnes entre le Canada et le Québec. Il est à remarquer que la crainte d'une remise en cause de ce principe s'est manifestée avec plus d'acuité dans les régions frontalières.

Les jeunes souhaitent en outre le maintien du traité de libre-échange avec les États-Unis et considèrent que l'adhésion du Québec à l'ALÉNA constitue un dossier prioritaire.

Au demeurant, deux tendances se sont exprimées sur la question de l'association économique. La première, fortement majoritaire, favorisait une approche exclusivement libre-échangiste, alors que la seconde, minoritaire, s'inspirait davantage des principes qui régissent les rapports entre les pays au sein de l'Union européenne.

Pour les jeunes souverainistes, le Canada n'aura d'autre choix que de s'entendre avec le Québec dès lors qu'il faudra négocier les termes d'une association économique. Les jeunes fédéralistes, en revanche, considèrent pour leur part qu'il serait impossible de maintenir une association économique avec le Canada, sans demeurer au sein de la fédération.

Enfin, et quelle que soit leur option constitutionnelle, tous les jeunes reconnaissent la nécessité de maintenir une association économique avec le reste du Canada.

Par conséquent, il ne convient pas que l'article 2 soit amendé.

Article 3. La nouvelle Constitution.

Le gouvernement doit, conformément aux modalités prescrites par l'Assemblée nationale, pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption.

Cette constitution doit inclure une charte des droits et libertés de la personne. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

Les jeunes s'entendent sur le principe d'une consultation préalable à l'élaboration de tout projet de constitution, qu'il s'agisse de convoquer une Assemblée constituante, des États généraux ou encore des commissions consultatives formées de représentants de la population.

Les jeunes considèrent en outre que cette nouvelle Constitution devra inclure une Charte des droits, des libertés et des *responsabilités* de la personne. Sur ce point, ceux-ci n'ont pas manqué de souligner l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes et souhaitent donc que ce principe figure en bonne place dans la Charte.

La nouvelle Constitution devra également refléter l'esprit d'ouverture dont témoignent les jeunes sur la question de la place qu'il convient de ménager aux autochtones dans le Québec de demain. À ce titre, celle-ci doit donc reconnaître d'emblée la contribution et l'apport des autochtones dans le développement de la société québécoise.

De même, la nouvelle constitution devra garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Il convient également d'adopter des dispositions qui seraient propres à permettre aux communautés culturelles de préserver leur identité, de manière à favoriser la reconnaissance de la richesse et de la diversité de leur apport à la culture québécoise. Enfin, les jeunes se sont prononcés en faveur du principe d'une meilleure intégration et d'une répartition géographique plus équilibrée des communautés culturelles.

La constitution devra préciser et définir le régime politique du Québec. Elle devra aussi prévoir une formule d'amendement souple, de manière à faciliter les remises à jour que sollicite toujours l'évolution de la société et des institutions.

Sur la question de la décentralisation, les jeunes souscrivent au principe général d'un plus grand partage des pouvoirs entre l'État central et les régions. Si tous ont reconnu que la décentralisation répond à la nécessité de rapprocher les citoyens et leur milieu de vie de l'exercice du pouvoir, ils craignent toutefois les risques d'une dérive bureaucratique. C'est pourquoi le souci de la souplesse administrative doit présider à la décentralisation. Celle-ci ne doit pas reproduire l'exemple du régime fédéral actuel en multipliant inconsidérément les paliers de gouvernement. Bref, l'introduction de nouvelles instances décisionnelles ne doit pas signifier un alourdissement de l'appareil de l'État et, suivant cet esprit, les jeunes souhaitent donc que le Québec reste un État unitaire, bien que fortement décentralisé.

Enfin, et à la différence de la Constitution canadienne de 1982 qui fut adoptée sans être entérinée par la population, la constitution québécoise devra être ratifiée par référendum.

Article 4. Le territoire.

Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international.

Trois tendances se sont dessinées parmi les jeunes qui sont intervenus sur la question du territoire national :

1. Les uns considèrent que le Québec doit conserver les frontières qui sont les siennes au sein de la fédération canadienne. De ce point de vue, le territoire national est un et indivisible et, suivant ce principe, son intégrité n'est pas négociable.
2. Les autres considèrent en outre que le Québec a des droits historiques sur le Labrador et que l'exercice de ces droits devrait faire l'objet d'une négociation avec le Canada.
3. Enfin, plusieurs intervenants, parmi les jeunes fédéralistes, ont exprimé la crainte de voir les revendications autochtones conduire à une éventuelle partition du territoire québécois.

Article 5. La citoyenneté.

Est citoyen québécois toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

Est également citoyen québécois toute personne qui, après l'entrée en vigueur de l'article 1, est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.

La citoyenneté québécoise peut aussi s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.

La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada ou de tout autre pays.

Si l'on en juge par les interventions que la Commission a entendues pendant ses travaux, le libellé de l'article 5 a jeté quelque confusion parmi les jeunes. C'est pourquoi il conviendrait que cet article soit rédigé avec davantage de clarté.

Au demeurant, cet article devrait inclure des précisions relatives aux étudiants vivant à l'étranger de même qu'à toutes les personnes qui, domiciliées au Québec, vivent à l'étranger. Il convient en outre de faire en sorte que tous les francophones d'Amérique puissent obtenir, à leur requête, la citoyenneté québécoise.

Il conviendrait de modifier le libellé du quatrième paragraphe de l'article 5, de manière à faire en sorte qu'il se lise dorénavant comme suit : «La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle de tout autre pays».

Il serait également opportun de supprimer du libellé du second paragraphe de l'article 5 la mention suivante : «Après l'entrée en vigueur de l'article 1».

On remarquera, enfin, que certains jeunes ont manifesté le désir de pouvoir encore détenir un passeport canadien.

Article 6. La monnaie.

La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien.

Soucieux de faire en sorte que le Québec puisse en arriver un jour à contrôler sa politique monétaire, les jeunes souverainistes ont, en majorité, exprimé le souhait que l'article 6 se lise comme suit :

La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien, jusqu'à ce qu'une monnaie québécoise soit introduite.

De ce point de vue, la devise canadienne ne serait donc qu'une monnaie transitoire.

On observera en outre que, si la majorité des jeunes a soutenu que le Québec pourrait sans peine conserver l'usage de la devise canadienne sans l'assentiment du Canada, il en est certains qui, en revanche, ont défendu le point de vue contraire.

Article 7. Les traités.

Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international.

Aucun amendement n'a été proposé à l'égard de cet article.

Articles 8 et 9. Les alliances internationales:

8. Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes internationaux.

9. Le Québec prend les mesures requises pour rester membre notamment du Commonwealth, de la Francophonie, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Sur la question des alliances internationales, la majorité des jeunes que la Commission a rencontrés, s'est entendue sur les quatre principes suivants :

1- Il importe que Québec affirme sa présence dans le monde.

2- Il est impératif que le Québec soit présent dans la plupart des pays et développe, en particulier, ses liens avec la Francophonie.

3- Il n'est pas souhaitable que le Québec adhère au Commonwealth; il importe d'ailleurs que Sa Majesté britannique ne soit plus la souveraine du Québec.

4- Il ne convient pas que le Québec se dote d'une armée; à cet égard, il serait préférable de ne disposer que d'une Garde nationale. Par conséquent, il n'est pas opportun pour le Québec d'adhérer au NORAD et à l'OTAN.

Articles 10 à 14.

10. Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale.

11. Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.

12. Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour Suprême par la nouvelle constitution prévue à l'article 3.

13. Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu.

Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.

14. Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.

À l'égard des articles 10 et 11, les jeunes ont exprimé le désir que les nombreuses lois adoptées par le Parlement du Canada et qui continueront à s'appliquer au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, soient amendées et modifiées dans les meilleurs délais afin de répondre aux besoins du nouveau pays.

La majorité des jeunes estime que les articles 11 et 12 ne requièrent aucun amendement.

À l'égard de l'article 13, deux tendances se sont manifestées :

pour les uns, il faudrait donner priorité à l'embauche des fonctionnaires fédéraux et des autres employés du gouvernement du Canada suivant le principe de la compétence et non pas de l'ancienneté, de manière à restreindre le nombre total de fonctionnaires et à favoriser l'embauche éventuelle de jeunes;

pour les autres, il convient de donner les garanties nécessaires aux fonctionnaires fédéraux, afin d'éviter des pertes d'emploi massives.

La majorité des jeunes considère que l'article 14 ne devrait faire l'objet d'aucune modification.

Article 15. Le partage des biens et des dettes.

Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi.

Le problème de la dette publique est une préoccupation commune à tous les jeunes qui estiment, en effet, que l'endettement de l'État a atteint un seuil critique et qu'il convient, désormais, de renverser la tendance. Sur la question plus précise du partage de la dette entre le Québec et le reste du Canada, plusieurs jeunes ont considéré que le Québec assume déjà, au sein de la Fédération canadienne, sa part de la dette fédérale; alors que d'autres ont fait état de leur inquiétude et se sont interrogés sur la capacité d'un Québec souverain à assumer sa part.

De même, la consultation a permis de dégager deux tendances : alors qu'au sein de la tendance minoritaire, on prétend volontiers que le pourcentage de la dette des Québécois pourrait s'élever à la hauteur de 20 à 25 %; une majorité pense, au contraire, que ce pourcentage devrait s'élever à 18,5 %, reprenant ainsi les conclusions d'une étude afférente à la Commission Bélanger-Campeau.

Du reste, les jeunes croient que le Québec a le devoir d'assumer sa part de la dette fédérale. Ils estiment en outre que la part québécoise de la dette fédérale devrait être assumée par le Québec, de telle manière qu'il y ait un partage équitable du fardeau entre les générations.

Articles 16 et 17. Entrée en vigueur.

16. La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.

Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.

17. La présente loi est soumise à la consultation populaire.

Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur

de la question suivante :

«Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON».

À l'égard de l'article 16, certains jeunes se sont interrogés sur la possibilité d'en arriver à une entente négociée avec le Canada après un délai d'un an que d'autres jugent trop court. D'autres, en revanche, avaient plutôt le sentiment que toutes les dispositions prévues à l'avant-projet de loi devraient entrer en vigueur au lendemain du référendum, si bien que la consultation, sur ce point, n'a pas permis de dégager de consensus.

De même, à l'égard de l'article 17, il n'y a pas eu de consensus autour d'une proposition qu'il conviendrait de soumettre au gouvernement, mais la très grande majorité des jeunes a souhaité que la question soumise à la population réponde à cinq critères; il s'agit donc de faire en sorte

1. que la question soit claire;
2. que la question donne lieu à une réponse sans équivoque;
3. que le résultat du référendum permette de sortir du statu quo;
4. que la question ait un caractère rassembleur;
5. que la question aille dans le sens de la souveraineté.

3. 2. Les autres façons de concevoir l'avenir constitutionnel du Québec

3. 2. 1. Une nouvelle union Québec-Canada

À l'occasion des travaux de la Commission, il est un certain nombre de jeunes qui, souhaitant dénouer l'impasse constitutionnelle des vingt-cinq dernières années, ont pris position en faveur d'une nouvelle union Québec-Canada. Ceux-ci intervenaient alors dans un esprit proche de celui qui anime l'Action démocratique du Québec (ADQ). Ils considéraient ainsi que l'option défendue par ce parti avait le mérite de concilier les deux objectifs qui sont à la base des revendications traditionnelles du Québec: la volonté d'être maître chez nous et la ferme résolution de continuer à être des partenaires à part entière au sein de l'ensemble économique canadien.

Pour ces jeunes, cette nouvelle union devrait s'inspirer des institutions et des règles de fonctionnement de l'Union européenne (UE).

D'une part, chaque pays membre de l'UE, faut-il le rappeler, conserve ses droits et prérogatives nationales, mais choisit aussi de déléguer quelques-unes de ses compétences à la Commission européenne de Bruxelles. D'autre part, l'union économique européenne suppose à la fois un marché unique au sein duquel aucune barrière ne s'oppose à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux; et une politique douanière commune, destinée à harmoniser les tarifs imposés aux produits en provenance des pays non-membres. Outre l'accès à un marché unique, l'union économique plaide enfin en faveur d'une monnaie et d'une banque centrale communes et, par conséquent, d'une réglementation commune des banques à charte.

À l'égard de la nouvelle union qu'il conviendrait d'instaurer entre le Québec et le Canada, bien rares ont été les intervenants qui ont rejeté l'idée de maintenir une union économique et

commerciale entre les deux partenaires. Toutefois, dès lors qu'il s'agissait de discuter de l'opportunité de créer une institution politique commune, certaines divergences ne manquaient pas alors de surgir.

Certains jeunes favorables à cette idée considèrent ainsi la création d'une institution politique commune comme le meilleur moyen de consolider l'espace économique canado-québécois, d'assurer la stabilité politique et économique des deux partenaires et de garantir enfin la qualité des liens économiques à la faveur du maintien d'un lien politique. Sur ce point, d'autres jeunes se sont toutefois interrogés sur le poids politique que détiendrait le Québec au sein de cette institution supra-nationale. Aussi le débat s'engageait-il autour de la nécessité d'une pareille institution, et certains faisaient valoir que celle-ci offrirait l'avantage d'être, par exemple, la pierre d'assise d'une banque centrale commune.

Seule une institution politique commune, disait-on, serait à même de gérer toutes les compétences que le Québec et le Canada auraient avantage, pour des raisons d'efficacité ou d'économies d'échelle, à déléguer à une instance supra-nationale. En pareil cas, l'exemple le plus souvent évoqué était celui de l'armée, dans la mesure où des considérations géographiques et stratégiques justifieraient le maintien d'une armée commune. Toutefois, une autre difficulté surgissait dès lors qu'il s'agissait de préciser la nature de cette institution politique commune car, à ce chapitre, il n'y avait pas unanimité. Ainsi, certains évoquaient un Parlement de l'Union composé d'élus, alors que d'autres préféraient un Conseil de l'Union formé de représentants issus de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes.

Mais qu'il s'agisse d'instituer un Parlement ou un Conseil de l'Union, la majorité de ces jeunes croit cependant que, pour dénouer l'impasse constitutionnelle, les Québécois doivent avoir l'occasion de se prononcer sur leur avenir à la faveur d'un référendum. Certains d'entre eux estiment ainsi que le peuple québécois pourrait alors affirmer son intention d'accéder à la souveraineté et, sur cette base, proposer au Canada les termes d'une nouvelle union économique et politique.

3. 2. 2. L'option fédéraliste.

L'option fédéraliste n'a été défendue et illustrée que par une minorité de jeunes. En pareil cas, ces derniers se réclamaient d'un fédéralisme qu'ils qualifiaient volontiers d'«évolutif». Dans cette perspective, aucune modification en profondeur de la Constitution canadienne n'est requise : seule suffit la négociation d'ententes administratives entre le Gouvernement fédéral et les provinces. Que le Québec soit, au sein de la Fédération canadienne, une province comme les autres, ne saurait faire obstacle à son développement et aux ambitions qui lui sont propres. Du reste, il leur semble inconsidéré de remettre en cause l'adhésion du Québec à la Fédération sous prétexte qu'aucun gouvernement québécois n'a pu jusqu'à ce jour accepter et signer la Constitution canadienne de 1982. Les lenteurs du «fédéralisme évolutif» sont, somme toute, préférables aux risques que représente à leurs yeux l'accession du Québec la souveraineté. Pour les jeunes fédéralistes, l'option souverainiste représente, en effet, un risque économique susceptible de se traduire par un accroissement de la dette, du chômage et des taux d'intérêt. Enfin, que le Québec devienne un pays souverain ou qu'il reste une province canadienne, ils estiment tous qu'il reviendra dans tous les cas à leur génération d'assumer le fardeau colossal de la dette publique.

3. 3. L'opportunité de réaliser la souveraineté.

Bien que les jeunes entendus par la Commission se soient, en majorité, prononcés en faveur de la souveraineté, ceux-ci ne souscrivaient pourtant pas à ce projet sans examen. Certes, ils sont conscients qu'ils ne devront pas ménager leurs efforts, mais encore faut-il que la souveraineté soit porteuse de changements. La politique sociale du Québec de demain ou encore ses politiques économiques et culturelles : voilà autant de questions essentielles que les jeunes n'ont d'ailleurs pas manqué de soulever à l'occasion de l'un ou l'autre des forums qu'a tenus la Commission. Sur ce point, on pourra d'ailleurs consulter, à l'annexe 7, les différentes interrogations qui, restées sans réponse jusqu'à ce jour, ont été adressées directement au gouvernement pendant nos travaux.

Dans ce contexte, on concevra sans peine que la jeunesse entende ne plus être mise à l'écart des discussions qui la concernent et du débat public. Chez les jeunes, la souveraineté politique du Québec reste, en effet, indissociable d'un désir de reconnaissance du peuple québécois et d'un projet de société à même de mieux répondre à ses aspirations.

La reconnaissance du peuple québécois

Ce désir de reconnaissance répond d'abord à l'idée que les jeunes se font d'un peuple qui, suivant un mot resté célèbre, est désormais libre et capable d'assumer son destin. Nous sommes un peuple : voilà ce que partout la jeunesse ne s'est pas lassée d'affirmer — car enfin, s'il est juste de reconnaître et de respecter les autres peuples, n'est-il pas légitime et même essentiel de se reconnaître d'abord soi-même ? Affirmer de la sorte que nous sommes un peuple suppose en outre l'intelligence de nos propres intérêts. Ce sont, en effet, les peuples dont la culture, l'art et la personnalité nationale seront les mieux définis qui, dans le siècle à venir, sauront le mieux s'affirmer sur la scène internationale et dans l'économie mondiale.

Un choix en faveur du changement

Le choix des jeunes en faveur de la souveraineté ne signifie pas qu'un simple rejet du statu quo constitutionnel canadien : il suppose encore et surtout une volonté de changer le statu quo économique et social que favorise le régime actuel. C'est pourquoi la souveraineté signifie davantage qu'une sorte de remodelage des institutions où la volonté de changement se trouve fatalement réduite à un simple rapatriement de pouvoirs et de fonctionnaires fédéraux. L'accession à la souveraineté doit être plutôt conçue comme un outil propre à préparer une réforme globale indissociable d'un nouveau projet de société. Ce projet de société doit être rassembleur, et la souveraineté peut être l'occasion de réinventer une société débarrassée des rigidités du corporatisme. Ce projet de société doit instaurer une «démocratie participative» et, pour la majorité des jeunes, la souveraineté est le meilleur moyen de décentraliser les pouvoirs et d'en rapprocher l'exercice des milieux de vie.

4. LA QUESTION, LE RÉFÉRENDUM ET LE MEILLEUR CONTEXTE POUR SA TENUE

Contre toute attente, du moins si l'on en juge suivant les idées reçues, le processus de consultation que la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec avait eu le mandat d'engager, a d'abord été l'occasion pour les jeunes d'exprimer le désir de participer à la vie publique. De toutes parts, on réclamait de l'information. «Sait-on les conséquences d'un OUI ?»; «sait-on les conséquences d'un NON ?»; «sait-on même qu'un NON signifie un OUI au statu quo ?» : bref, questions et demandes de précision se sont pressées pendant toute la durée des travaux de la Commission.

En ce sens, on concevra sans peine que les jeunes ont été presque unanimes à témoigner de leur satisfaction à l'égard de la consultation, si bien que la nécessité d'engager à cette fin les sommes requises ne fut, pour ainsi dire, jamais remise en cause. Sur ce point, il convient donc de dresser ce premier bilan : cette consultation populaire répondait à un besoin d'autant plus réel que celle-ci a permis aux jeunes de s'enquérir des éléments essentiels de l'*Avant-projet de loi*, de la proposition de l'ADQ et du processus référendaire auquel ils seront conviés.

À l'égard de la question référendaire, les cinq critères précédemment énumérés à la section 3. 1. 2, ont rallié tous les suffrages; il s'agit donc de faire en sorte que la question soit claire; qu'elle donne lieu à une réponse sans équivoque; qu'elle concoure à un résultat qui permette de sortir du statu quo; qu'elle ait un caractère rassembleur; et qu'elle permette enfin au Québec de faire un choix qui aille dans le sens de la souveraineté.

De ces cinq critères, celui qui importe sans doute le plus est celui qui invite le gouvernement à poser une question dont la réponse sera dégagée de toute équivoque. Il importe, en effet, que le résultat du référendum soit tel qu'il permette à la société québécoise de franchir une nouvelle étape de son histoire. En ce sens, il est tout aussi impératif que la question qu'on adressera au peuple québécois, rallie suffisamment les suffrages, de manière à ce que la réponse préserve le rapport de force du Québec. On se souviendra ici des suites malheureuses du référendum de 1980, alors que le NON des Québécois est venu servir le rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne et l'exclusion du Québec.

Si tous ont eu la liberté de proposer des amendements à l'*Avant-projet de loi*, personne, en effet, ne pourra plus modifier le résultat, peut-être sans retour, du référendum. C'est pourquoi il importe tant que l'on bannisse ici toute attitude dogmatique et tranchante : les représentants du peuple à l'Assemblée nationale ont ici le devoir de faire preuve de souplesse. Faut-il, par exemple, encore relier la question référendaire à l'*Avant-projet de loi* ? Ne serait-ce pas lier inconsidérément le destin du peuple québécois aux dispositions légales d'un texte dont la moindre ambiguïté viendrait, du même coup, embrouiller la question ? De ce point de vue, sans doute conviendrait-il alors d'envisager la possibilité de détacher la question de l'*Avant-projet de loi* tel qu'il s'offre dans sa version actuelle.

Quoi qu'il en soit, la Commission ne propose pas le libellé d'une question qui, plus que toute autre, favoriserait de plus grandes convergences au sein de la population québécoise. Par delà le fait qu'aucun consensus ne s'est dégagé à cet égard au sein de la jeunesse, comme en témoigne, du reste, l'annexe 8, il convient surtout de souligner qu'il s'agit d'un problème relativement accessoire : c'est la démarche proposée au peuple québécois qui, à vrai dire, commande la question, et non l'inverse.

Enfin, et s'il est vrai que la jeunesse québécoise s'attend à une consultation sur la question nationale dans un avenir rapproché, il faut remarquer ici que la question de l'opportunité du moment n'a guère été envisagée. Du reste, il ne s'est pas dégagé de consensus au sein de la Commission sur la recommandation qu'il conviendrait de faire à cet égard.

5. LES RECOMMANDATIONS

De manière générale, et à la suite de la consultation qu'elle a effectuée partout au Québec, la Commission des jeunes estime d'abord qu'un avant-projet de loi qui se propose de faire accéder le Québec au rang de pays souverain, ne doit pas simplement se réduire à faire état de garanties, qu'il s'agisse de la priorité d'embauche accordée aux fonctionnaires fédéraux ou encore du régime de pensions de vieillesse.

Les jeunes ne regarderont pas aux efforts qu'ils doivent consentir, mais encore faut-il que l'accession du Québec à la souveraineté soit porteuse de changements et qu'elle soit l'occasion de léguer aux générations futures une société meilleure. Bâtir un pays doit supposer l'exercice de la responsabilité, le goût de relever des défis et une capacité de direction : si, au contraire, l'on se propose simplement de satisfaire, à la pièce, une multitude d'intérêts particuliers, le sens du pays à bâtir ne peut que se perdre.

La société québécoise actuelle est une société qui engendre l'irresponsabilité parce qu'elle est surgouvernée et surbureaucratisée. Le peuple québécois n'a plus les moyens de s'offrir un État fédéral et un État provincial centralisés et technocratisés. Les jeunes ont privilégié une approche plus simple qui entend favoriser l'émergence d'une démocratie participative fondée sur la responsabilisation des individus et des communautés locales. Cette nouvelle approche implique surtout une réorientation dans la gestion des services publics : ce que la jeunesse propose, exprime ni plus ni moins que la volonté de s'engager sur la voie d'une deuxième Révolution tranquille, dont les principes supposent cette fois une vision moins étatique de la société et un sens profond de la vie communautaire et de la responsabilité.

Dans ce contexte, la souveraineté est donc perçue par la majorité des jeunes comme le meilleur moyen de jeter les bases d'un nouveau projet de société à même de faire en sorte que le Québec ressemble enfin aux aspirations des gens de ce pays.

C'est dans cette perspective que la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec entend formuler ses recommandations; celles-ci se divisent en quatre parties :

- A. Repenser le rôle et le fonctionnement de l'État.
 - a. La réforme des structures gouvernementales.
 - b. La réduction de la dette et le contrôle du déficit.
 - c. Les services sociaux.
 - d. Les structures jeunesse.
- B. Réformer le système d'éducation.
- C. Élargir l'accès au marché du travail.
- D. Se doter des outils démocratiques nécessaires à un nouveau contrat social.

A. Repenser le rôle et le fonctionnement de l'État

a. La réforme des structures gouvernementales

ATTENDU QUE le principe de la sécurité d'emploi à vie dans la fonction publique est un obstacle à une plus grande souplesse dans la gestion des affaires de l'État et qu'il représente en outre un privilège dont ne peut jouir qu'une minorité de citoyens;

ATTENDU QUE les membres siégeant aux Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), ne sont pas directement imputables devant la population des décisions qui s'y prennent et que les CRCD servent trop souvent de lieu de concertation entre «fonctionnaires» de différents secteurs d'activité, et trop rarement de lieu de participation et d'intervention des citoyens;

ATTENDU QUE les commissions scolaires n'arrivent pas à susciter un taux de participation assez élevé aux élections scolaires et que ces commissions ne répugnent même pas à fermer des écoles de village, nonobstant l'attachement des communautés locales à une institution qui incarne l'espoir de leur communauté;

ATTENDU QUE le retrait du Québec de la fédération canadienne doit entraîner la disparition d'un palier de gouvernement et ne doit pas servir ensuite à recréer au Québec une fédération des régions construite sur le modèle de la fédération canadienne;

ATTENDU QU'une réforme de grande ampleur des structures de l'État québécois s'impose afin d'éviter qu'une fois la souveraineté acquise, ne soit reproduit au Québec le modèle centralisateur et bureaucratique qui règne à Ottawa et que le Québec n'a eu de cesse de reprocher au système fédéral;

ATTENDU QUE le nouveau contrat social souhaité par les jeunes, suppose une remise en cause de pratiques et de structures considérées comme sacrées jusqu'à ce jour;

ATTENDU QU'il convient de valoriser l'implantation de structures municipales élargies et d'abolir certaines structures étatiques dont la lourdeur fait en sorte qu'elles ne répondent plus aux besoins actuels de la société;

ATTENDU QUE la nouvelle génération a sans cesse affirmé le désir de voir la décentralisation servir de nouvelles pratiques dans l'exercice du pouvoir, de manière à ce que les jeunes et les citoyens soient davantage impliqués;

la Commission recommande :

1- QUE soit abolie la sécurité d'emploi à vie dans la fonction publique, de même que dans les secteurs para-publics et péri-publics, et que des contrats d'embauche renouvelables d'une durée de six ans en tiennent lieu;

2- QUE soient abolis les Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD);

3- QUE soient abolies les commissions scolaires;

4- QUE le préfet des municipalités régionales de comté (M.R.C.) ainsi que le président des communautés urbaines soient élus au suffrage universel, et que tout citoyen soit éligible à ces postes;

5- QUE soit confié à des élus locaux, un mandat plus large dans le secteur scolaire et dans celui des services sociaux et du développement économique, de manière à accroître le contrôle des citoyens sur ces questions et à éviter une multiplication inutile d'instances administratives coûteuses.

IL EST ENTENDU QUE la recommandation à l'égard des commissions scolaires suppose que le Québec ne soit plus soumis aux dispositions de la Constitution canadienne à cet effet.

b. La réduction de la dette et contrôle du déficit

ATTENDU QUE la dette de l'État et la succession sans fin des déficits constituent un obstacle à la réalisation de tout nouveau contrat social;

ATTENDU QUE le système fédéral actuel empêche une gestion efficace du déficit, dans la mesure où il soumet le Québec à des coupures et à des réductions de paiements de transfert sur lesquelles le Québec ne dispose d'aucun contrôle et qui sont imprévisibles;

la Commission recommande :

6- QUE soit adoptée, dans un Québec souverain, une loi fondamentale sur le contrôle du déficit.

c. Les services sociaux

ATTENDU QUE le système de santé doit favoriser une plus grande accessibilité des services aux plus démunis;

ATTENDU QUE ces services doivent être plus efficaces et plus équitables;

ATTENDU QUE le principe de l'universalité qui a cours aujourd'hui ne fait aucune distinction entre les citoyens fortunés et les plus démunis;

ATTENDU QU'une pareille uniformité entraîne un gaspillage de ressources et l'inéquité;

ATTENDU QU'il est légitime de rendre les services publics plus accessibles, plus souples et mieux adaptés aux besoins de la population;

ATTENDU QUE le contexte économique actuel, un déficit et une dette démesurés ne permettent plus de soutenir à même le trésor public les couches les plus favorisées de la population;

ATTENDU QU'il convient de favoriser une désétatisation de ces services pour les remettre entre les mains des communautés locales;

ATTENDU QUE le dynamisme des organisations communautaires exprime une volonté de se responsabiliser;

ATTENDU QUE l'État devrait se retirer des services que les organisations communautaires dispensent lorsque ceux-ci s'avèrent moins coûteux et plus efficaces;

la Commission recommande :

7- QUE soient améliorés les services publics au profit des plus démunis et que soit donc remis en cause le principe de l'universalité des services publics, comme les pensions de vieillesse et les allocations familiales dont bénéficient les personnes les plus aisées;

8- QUE soient désétatisés certains services sociaux et de santé au profit d'instances appartenant aux communautés locales, de manière à accroître l'efficacité.

II EST ENTENDU QUE la recommandation à l'égard de l'universalité suppose que le Québec ne soit plus soumis aux normes qu'impose le Gouvernement fédéral à cet effet.

d. Les structures jeunesse

ATTENDU QUE les institutions jeunesse doivent correspondre davantage aux besoins des jeunes;

ATTENDU QUE la jeunesse québécoise s'est montrée préoccupée par le peu d'influence qu'elle exerce au sein des structures gouvernementales;

ATTENDU QUE les jeunes ne veulent plus d'une structure d'apparat lourde et bureaucratisée et qu'ils désirent à la fois être entendus et donner l'exemple dès lors qu'il s'agit d'alléger les structures de l'État;

ATTENDU QUE le Conseil permanent de la jeunesse (C.P.J) joue un rôle marginal au sein de la structure gouvernementale en raison d'un manque de légitimité et du peu d'éclat de ses travaux;

ATTENDU QUE le régime d'élection qui prévaut au C.P.J ressemble davantage à celui d'un conclave qu'à une structure vraiment démocratique;

ATTENDU QUE depuis sa création, les principales réalisations du C.P.J. se résument aux études et aux avis qu'ils a publiés;

ATTENDU QUE la société d'investissement jeunesse (SIJ) a pu amasser auprès de l'entreprise privée plusieurs millions de dollars destinés à servir de garanties de prêt auprès des jeunes entrepreneurs grâce au soutien du gouvernement, qu'il s'agisse d'avantages fiscaux, de prêts de personnel ou encore d'un soutien logistique gratuit;

ATTENDU QUE le Secrétariat à la jeunesse doit répondre plus adéquatement aux nouveaux

besoins exprimés par les jeunes lors des audiences;

la Commission recommande :

9- QUE soient réévalués le mandat et la fonction du Conseil permanent de la jeunesse, de la Société d'investissement jeunesse et du Secrétariat à la jeunesse, afin d'accroître l'influence des jeunes et la portée de leurs interventions au sein de l'appareil gouvernemental.

B. Réformer le système d'éducation

ATTENDU QUE le Québec investit près de dix milliards chaque année pour soutenir son système d'éducation et, qu'en contrepartie, le taux de décrochage au niveau secondaire figure parmi les plus élevés en Occident;

ATTENDU QUE le système d'éducation québécois est trop bureaucratisé et qu'il déresponsabilise les communautés locales à l'égard de leur école;

ATTENDU QU'il y a urgence à redéfinir à la hausse les critères et les exigences des programmes, et à introduire davantage de rigueur dans le système d'éducation actuel;

ATTENDU QU'il est nécessaire de revoir systématiquement les programmes qui ont cours aujourd'hui dans les maisons d'enseignement du Québec, depuis le primaire jusqu'à l'université;

ATTENDU QUE l'école doit être laïque;

ATTENDU QUE l'éducation doit demeurer l'une des priorités essentielles de la société québécoise;

ATTENDU QUE l'école ne doit plus seulement former de futurs employés, mais aussi favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs;

ATTENDU QUE l'école doit se préoccuper davantage des besoins du marché du travail;

ATTENDU QUE les étudiantes et les étudiants québécois s'endettent de plus en plus, sans pouvoir entrevoir de réelles perspectives d'emploi après l'obtention de leur diplôme;

ATTENDU QUE la tenue déjà annoncée d'États généraux sur l'éducation va constituer une excellente tribune pour proposer des réformes majeures au système actuel;

ATTENDU QU'il est souhaitable que ces États généraux soient accessibles pour le grand nombre possible de jeunes;

la Commission recommande :

10- QUE pour les écoles de niveau primaire et secondaire, soit adoptée une politique fondée sur le principe d'une école communautaire et responsable, où les parents détiendraient un pouvoir réel;

11- QU'au niveau post-secondaire, soit favorisée l'implantation d'une véritable démocratie participative, ce qui suppose que les étudiantes et les étudiants disposent d'un pouvoir décisionnel réel sur la qualité de l'enseignement; et puissent, par conséquent, participer systématiquement à la révision des programmes;

12- QUE, par conséquent, les étudiantes et les étudiants aient la possibilité d'évaluer leurs professeurs, la qualité des cours et celle des institutions;

13- QUE le système d'éducation public soit laïc;

14- QUE soit créé un cours d'éducation civique et politique, que les cours d'histoire deviennent obligatoires et que soient introduits des cours inculquant une culture entrepreneuriale;

15- QUE soit favorisé l'apprentissage d'une troisième langue, sans que soit négligée pour autant la connaissance du français et de l'anglais;

16- QUE soit mis en place un programme de revenu annuel garanti en lieu et place du régime actuel de prêts et bourses; ce programme devrait favoriser les stages en entreprise;

17- QUE l'ensemble des étudiants dispose, aux États généraux sur l'éducation, d'une représentation suffisamment élevée pour exercer une influence significative sur les conclusions de ces États généraux.

C. Élargir l'accès au marché du travail

ATTENDU QUE l'équité salariale entre les hommes et les femmes n'est pas encore acquise, alors que ce principe aurait dû depuis longtemps être mis en œuvre;

ATTENDU QUE le *Code du travail* et certaines pratiques qui en découlent excluent de trop nombreux demandeurs d'emploi et, au premier chef, les jeunes, les empêchant ainsi d'accéder au marché du travail;

ATTENDU QUE le travail des créateurs doit être considéré avec la même importance que tout autre travail;

ATTENDU QUE le Québec se doit de faire de l'entrepreneurship jeunesse le fer de lance de l'économie québécoise, de manière à favoriser la multiplication de PME sur son territoire;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réformer le régime fiscal pour les hommes et pour les femmes qui entendent se consacrer à l'éducation de leurs enfants;

la Commission recommande :

18- QUE soit établie dès maintenant l'équité salariale entre les hommes et les femmes;

19- QUE soit révisé en profondeur le *Code du travail*;

19- QUE soit révisé en profondeur le *Code du travail*;

20- QUE soient reconnus les droits de propriété intellectuelle, les droits d'auteur et ceux des créateurs, afin de permettre une plus grande diffusion de leurs travaux et de leurs oeuvres;

21- QUE, dès cette année, soient jetées les bases d'un projet pilote de revenu annuel garanti en retour d'un travail volontaire garanti, afin d'accroître l'accès au marché du travail pour les jeunes qui en sont exclus;

22- QUE soit réformé le régime fiscal de manière à permettre aux parents, suite à la naissance d'un enfant, de pouvoir consacrer une année à temps plein à son éducation;

23- QUE soient mieux soutenus les organismes dont la fonction est d'informer, d'apporter une aide technique et d'offrir des services conseils aux jeunes entrepreneurs qui ont un projet en phase de pré-démarrage ou de démarrage, de manière à favoriser la création et le développement des PME.

D. Se doter des outils démocratiques nécessaires à un nouveau contrat social

ATTENDU QU'un nouveau contrat social se doit de favoriser le dynamisme de la vie démocratique;

ATTENDU QUE la nouvelle génération n'a que peu d'emprise sur les instances décisionnelles;

la Commission recommande

24- QU'une Assemblée constituante soit instituée lorsqu'il s'agira d'élaborer une nouvelle Constitution québécoise;

25- QUE, ponctuellement, soient créées par l'Assemblée nationale des commissions de consultation, représentatives de la population et rattachées aux commissions parlementaires;

26- QUE soient introduits une liste électorale permanente et l'usage d'une carte d'électeur;

27- QU'à la différence de la Constitution canadienne actuelle, la nouvelle Constitution québécoise soit ratifiée par la population à l'occasion d'un référendum.

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Tout au long des travaux de la Commission, la jeunesse québécoise ne s'est pas bornée à faire état de ses inquiétudes ou de ses craintes, mais elle a encore et surtout profité de la tribune qu'il lui était offerte pour faire entendre sa voix et ses aspirations. C'est au nom de ces espoirs que la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec soumet ses recommandations au Premier ministre. C'est au nom du mandat que les jeunes lui ont confié qu'il lui a semblé opportun de souligner que l'accession à la souveraineté est le meilleur moyen dont le Québec dispose pour mettre en œuvre un projet de société qui soit à l'image de sa jeunesse.

À vrai dire, les jeunes se sont simplement avisés que, si le Canada n'est pas forcément un mauvais pays, il n'est pourtant pas le leur. À ce titre, le désir de voir le Québec accéder à la souveraineté n'est donc pas commandé par cette sorte de réflexe revanchard qui porte si souvent un peuple colonisé à vouloir régler quelques comptes avec le peuple qui l'a conquis. Non, ce que les jeunes affirment, c'est plutôt leur attachement indéfectible au peuple québécois et leur souci de s'épanouir au sein d'une société qui, assumant la pleine maîtrise de son destin, cesse d'être la victime de ces vaines querelles que suscitent sans cesse les relations entre le Québec et l'État fédéral.

Dans sa forme actuelle, le Canada est un pays dont l'unité fragile n'est financée et soutenue qu'à la faveur d'un endettement massif de tous ses citoyens. Sur ce point, la majorité des jeunes que la Commission a entendus, a signifié clairement que le temps est venu de rompre avec ces pratiques ruineuses : désormais, la jeunesse québécoise ne veut plus contribuer au maintien artificiel de l'unité canadienne. Elle ne veut plus soutenir au prix de son avenir l'État fédéral et cautionner ainsi la folle ascension d'une dette publique vertigineuse qui atteindra bientôt les 600 milliards.

Déjà, le poids de cette dette n'hypothèque que trop l'avenir de la jeunesse québécoise. Les politiques de l'État fédéral ont supposé depuis des années un pouvoir illimité de dépenser commandé par le seul souci de s'ingérer de manière constante et irresponsable dans les champs de compétence provinciaux. Ces pratiques ont hypothéqué l'avenir et menacé l'autonomie dont le peuple québécois a besoin pour amorcer les réformes économiques et sociales qu'il désire.

Une fois rejeté le statu quo constitutionnel, il n'y a plus que deux options qui peuvent désormais faire partie du débat public. Celles-ci présentent des points communs, mais aussi des divergences. Toutes deux supposent l'accession du Québec au statut d'État souverain, mais engagent toutefois à nouer des liens de nature différente avec le Canada. Alors que l'une de ces options propose aux Québécois d'assumer la pleine maîtrise de leur destin et de maintenir avec le Canada une association économique de type libre-échangiste, l'autre préconise l'exercice du droit du Québec à la souveraineté tout en proposant l'établissement d'une nouvelle union économique et politique avec le Canada.

Dès lors que l'on examine ces deux options, on comprend pourquoi les jeunes ont tant souhaité que le peuple québécois proclame sa souveraineté : il s'agit là, en quelque sorte, du seul moyen dont le Québec dispose encore pour mettre fin à l'irresponsabilité de l'État fédéral, à ces dédoublements et ces chevauchements de compétence ruineux — bref à toutes ces formes

instituées de gaspillage. Car enfin, comment concevoir la possibilité même d'un nouveau contrat social, au sein d'un régime qui a fait de l'endettement public une pratique habituelle ?

Les jeunes ont foi en l'avenir mais, jusqu'à ce jour, cet avenir leur a semblé fermé. C'est pourquoi ils nourrissent l'espoir que la souveraineté sera enfin l'occasion d'engager une réforme en profondeur des structures et des pratiques politiques propres au pays qui les a vu naître. Ils ont soif de changement et les quelque 5 000 jeunes qui ont participé aux travaux de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec sont là pour en attester l'urgence.

En tout premier lieu, je voudrais exprimer mes plus sincères remerciements à tous mes collègues commissaires, incluant les représentants du Parti Québécois et du Bloc Québécois, pour la bonne entente qui a régné tout au long de cette consultation. Je voudrais aussi remercier le chef de l'Action démocratique du Québec, monsieur Mario Dumont, qui m'a proposé comme membre de cette commission. J'ai eu une occasion inoubliable de participer à une consultation qui, même si elle a été boycottée dans une large mesure par les troupes fédéralistes et par les représentants du milieu des affaires, aura été sans précédent dans l'histoire du Québec et répondait à un besoin bien réel au sein de notre génération.

Des constats à privilégier

Étant donné que j'ai pris la décision de signer le rapport de la Commission, je ne souhaite pas formuler de nombreuses critiques à son sujet, mais plutôt mettre en lumière un certain nombre de constats qui me semblent prioritaires et de souhaits qui s'y rattachent.

Tout d'abord, dans la section 4, la Commission recommande très fortement à nos élus de bannir toute attitude dogmatique susceptible de laisser de côté de nouvelles solutions à nos problèmes constitutionnels. Alors qu'au cours de cette consultation, je suis devenu de plus en plus convaincu que le projet gouvernemental ne suscite pas suffisamment d'appui dans la population pour être porteur d'avenir pour le Québec, je ne sens aucune ouverture d'esprit de la part du gouvernement. Au contraire, je sens plutôt que le gouvernement est conscient du fait qu'il s'est enfermé dans le carcan d'Avant-projet de loi impopulaire et d'un échéancier irréaliste, mais qu'il ne trouve pas le moyen ou le courage de s'en sortir. J'exprime le souhait que le gouvernement du Québec fasse preuve d'ouverture d'esprit dans la recherche de solutions au dilemme constitutionnel.

Aussi, notre Commission conclut qu'une fois le statu quo constitutionnel exclu, il ne reste que deux options constitutionnelles qui sont représentées à l'Assemblée nationale et que toutes deux sont valables, tant pour dénouer l'impasse constitutionnelle que pour implanter le projet de société souhaité par la jeunesse. J'exprime le souhait que le gouvernement reconnaisse le caractère constructif et rassembleur de l'option de l'Action démocratique du Québec.

Ensuite, notre génération s'est enfin exprimée sur un projet de société auquel j'adhère pleinement et qui lui redonne les moyens d'avoir espoir dans le futur. Ainsi, on ne pourra plus dire que c'est une génération qui n'a pas d'idées ou qui ne sait pas les exprimer. On ne pourra plus penser, comme le faisait récemment Pierre Foglia, que cette génération ne sait pas ce qu'elle veut. Notre génération veut que le Québec se développe en investissant dans l'avenir, notamment dans l'éducation. Elle veut que des emplois se créent et que ceux-ci lui soient accessibles. Elle veut que l'égoïsme individuel actuel soit remplacé par un nouveau sens de responsabilité sociale. Et finalement, elle veut qu'une nouvelle solidarité issue des milieux de vie prenne de plus en plus la place d'un gouvernement trop endetté et trop bureaucratique. J'exprime le souhait que l'on accepte une fois pour toute que l'on a maintenant la réponse à l'éternel «What does the Generation want?»

Ensuite, le nouveau contrat social souhaité par les jeunes en est un qui suppose une remise en cause de pratiques et de structures considérées comme sacrées jusqu'à ce jour. Par ailleurs, je considère que la mise en place de ce nouveau contrat social dépend dans une plus large mesure du courage politique que du cadre constitutionnel. Ainsi, si le gouvernement trouvait le courage, l'audace de faire bouger les choses et le sens des responsabilités, plutôt que d'être un gardien du système actuel, il le ferait. J'exprime le souhait que la «nouvelle façon de gouverner» en soit une qui nous fasse avancer.

Finalement, pour que ce nouveau contrat social se mette en place, les *baby-boomers* devront réaliser que leurs enfants ont besoin d'occuper une place plus importante dans cette société. Notre Commission a démontré que notre génération veut avoir de l'influence sur les décisions qui se prennent et qui la concernent au premier chef. J'exprime le souhait que les membres de notre génération soient reconnus comme des acteurs importants du développement du Québec.

Une seule critique

Tout au long de la consultation, quelques commissaires ont, comme le fait actuellement le gouvernement avec ses hypothèses budgétaires, rattaché tous nos problèmes à la souveraineté : «Hors de la souveraineté, point de salut», aurait bien pu être leur mot d'ordre. Bien que je sois d'avis que le fédéralisme canadien freine dans une certaine mesure les aspirations actuelles des Québécois, je refuse d'y imputer tous les torts. En effet, j'ai la ferme conviction que notre gouvernement pourrait, et devrait, mettre de l'avant un vigoureux plan de redressement de l'économie, des finances publiques et de la démocratie. Malheureusement, notre gouvernement a des responsabilités qu'il refuse d'assumer.

Dans le même ordre d'idées, à chaque fois que l'on discutait du projet de société souhaité par la jeunesse, quelques commissaires, les mêmes, rattachaient sa mise en oeuvre à la souveraineté du Québec. Pourtant, une forte proportion des mémoires et des interventions faites à ce sujet devant la Commission était faite par des individus et des groupes qui choisissaient de ne pas se prononcer sur le cadre constitutionnel qu'il préférerait. À titre d'exemple, on pourrait mentionner les gens qui, tout en ayant des intérêts aussi variés que ceux des maisons de jeunes, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de la lutte au suicide, sont venus, morceau par morceau, construire avec nous le projet de société souhaité par la jeunesse et ce, sans se prononcer sur la souveraineté. En ce sens, les recommandations formulées par la Commission sont éloquentes, car un grand nombre d'entre elles pourrait se réaliser dès demain et «d'un simple coup de stylo», comme se plaisait à déclarer John F. Kennedy.

Aussi ai-je longtemps hésité avant de signer le rapport de la Commission. Toutefois, en respectant les valeurs démocratiques des jeunes et après des échanges vifs mais animés, comme l'a si bien dit notre président tout au long de la consultation, nous en sommes venus à un consensus. Je m'en réjouis et j'espère que la jeunesse s'en portera mieux.



Marc Snyder, représentant de l'Action démocratique du Québec

Introduction

En premier lieu, nous voulons souligner qu'en ne signant pas le rapport de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, nous ne remettons pas en question ni le processus ni la démarche, parfaitement démocratiques de cette commission itinérante. Au contraire, nous considérons que l'opération fut un succès à plusieurs égards, notamment en ce qui a trait à la participation des jeunes, à la qualité des mémoires déposés et des débats que nous y avons entendus. Cette commission a permis à des jeunes de s'exprimer, de faire avancer la réflexion sur la question nationale et surtout, à défaire bien des préjugés face à l'intérêt que ceux-ci portent aux questions sociales et politiques. S'il y a un point sur lequel tout le monde s'entend, c'est sur le fait que cette expérience fut enrichissante et qu'elle devrait se répéter autour d'autres sujets d'intérêt national, comme par exemple le nouveau contrat social tant réclamé par les jeunes. Qui est responsable de la dette ? Qui doit ou peut payer ? Que peut-on espérer comme filet de sécurité sociale ? Que peut-on se permettre ? Quelles devraient être nos priorités ? Comment en arriver à une société plus juste et plus profitable pour tous ? Voilà un débat qui mobiliserait la jeunesse tout autant que les questions afférentes à la souveraineté.

C'est précisément l'interprétation de ce que devrait être ce nouveau contrat social qui nous oblige à la dissidence aujourd'hui. Il nous est malheureusement impossible d'endosser le résultat des discussions entre les commissaires de la Commission des jeunes. La ligne directrice de ce rapport va à l'encontre de nos convictions profondes en tant qu'individus vivant en société et, pour nous, elle ne reflète pas les propos tenus par les jeunes que nous avons rencontrés.

S'appuyant sur un conflit de génération qui a certes été évoqué, mais qui représente mal ces jeunes si on centre la problématique autour des seuls *baby-boomers*, le rapport des commissaires que nous refusons de signer détourne le projet de société tant exigé des jeunes, pour en faire une attaque plus ou moins voilée des acquis sociaux, des syndicats, des assistés sociaux, de l'universalité des allocations familiales et des pensions de vieillesse.

En contre partie, rien sur une fiscalité plus équitable pour les banques ou les entreprises qui accumulent des profits mirobolants sans avoir à payer d'impôt, rien sur le fait «que dans les années 80, les 20 % les plus riches ont reçu 90 % de toute la croissance du revenu moyen et que si notre société est plus riche collectivement, la redistribution du revenu et du savoir a été fort inégale».*

Endettement et crise sociale

Affirmer que l'endettement tient du seul fait que les *baby-boomers* se sont donné des privilèges, ou du seul fait que les coûts des services publics sont trop élevés, c'est avoir une vision limitée de la problématique, c'est tomber dans le piège du discours de droite véhiculé depuis quelques années déjà par les plus conservateurs et quelques politiciens qui veulent se déresponsabiliser

* tiré du document «Sortons le Québec de l'appauvrissement» (mars 1994)

et faire avaler à la population les coupures de plus en plus contraignantes dans les services publics ainsi que les hausses d'impôts et de taxes qui touchent surtout la classe moyenne. C'est oublier, ou ne pas vouloir voir, que l'endettement tient surtout d'un désengagement de plus en plus important de la classe dominante financièrement, et des mauvaises gestions des gouvernements passés, tant au fédéral qu'au provincial, qui ont d'ailleurs, entre autres choses, encouragé ce désengagement. L'illusion qu'en ne faisant pas payer les riches, ceux-ci créeraient de l'emploi; on voit aujourd'hui ce que cela a donné. Plusieurs avantages fiscaux ne se sont pas traduits par autant d'investissements créateurs d'emplois qu'on l'attendait. Aussi, le fait que la part du Québec dans la fédération canadienne lui soit revenue en chômage plutôt qu'en investissement a certainement contribué à l'endettement de ce dernier.

Le poids de cet endettement est sûrement une des causes de la crise sociale actuelle; crise des valeurs, décrochage social, appauvrissement de la population qui fait le «Québec cassé en deux». Qu'une classe sociale soit privilégiée pendant qu'une autre assume à elle seule le fardeau d'une troisième encore plus démunie, encourage les préjugés et le ressentiment entre celles-ci et détruit la solidarité sociale. Cela mène inévitablement à une société où l'individualisme est roi.

Il y a aussi le bris du lien de confiance entre la population et les politiciens qui tient non pas à leur «soutien aux rigidités du corporatisme», mais au fait qu'en campagne électorale tous sont pour une plus grande «justice sociale», et qu'après l'élection la définition de ce principe change. Les promesses mille fois répétées et mille fois non tenues, les beaux discours et les phrases creuses, font dire aux jeunes : «y a rien à faire»!

Contrat social

Le contrat social qui est né de la Révolution tranquille n'est pas «à bout de souffle» parce que désuet; il est troué parce qu'on y a pris de grosses bouchées. Par exemple, l'accessibilité pour tous aux études post-secondaires est aujourd'hui un mythe parce qu'on a sacrifié le système d'éducation au profit d'autres choses, donnant l'illusion d'être plus rentables à court terme. L'idée n'est pas de le «rachever» ce contrat social, mais de le rebâtir plus solide en tenant compte des réalités d'aujourd'hui.

Les jeunes que nous avons rencontrés sont réalistes; sachant que le contrat social a été brisé, ils savent néanmoins que même si on taxait les riches au maximum aujourd'hui, cela serait insuffisant pour réparer le filet social que nous avons jadis considéré comme un acquis. Mais ils sont doublement conscients de l'urgence de remédier tout de suite à ce qui a entraîné une situation quasi catastrophique.

Quand les jeunes ont parlé d'équité, ils ont parlé de répartition de la richesse, surtout entre les riches et les pauvres — entre les individus, entre les régions, entre les pays — . Les quelques jeunes qui ont tonné contre la génération précédente ont été forcés d'admettre du même coup qu'ils ont eux-même profité de la sécurité d'emploi de leurs parents, des services sociaux et d'un système d'éducation plus équitable qu'avant la révolution tranquille. — Malgré le taux de décrochage alarmant, il y a plus de jeunes dans les écoles aujourd'hui qu'il y a trente ans. — Là où ils voudraient s'assurer d'une répartition égale du fardeau de la dette entre les générations, c'est justement en ce qui concerne l'éducation : «laissez-nous étudier convenablement, laissez-nous trouver un emploi, après nous contribuerons au même titre que vous».

Éducation

Pour ces jeunes l'éducation est un investissement et non pas un coût. «L'éducation et l'acquisition du savoir sont des voix incontournables pour qu'une société soit prospère et se développe pleinement. Le degré de scolarisation d'un état se révèle souvent un indicateur de la qualité de vie de ses habitants, de sa prospérité économique, de son rayonnement international et de son développement technologique»*. Cette citation représente bien le discours tenu par la presque totalité des jeunes entendus.

L'éducation gratuite et de qualité pour tous et toutes est donc pour eux LA priorité de toute société qui se respecte; une valeur fondamentale qui doit être reconnue comme le principe de base de tout «projet de société». L'éducation au sens large, ce qui veut dire aussi l'information et la prévention. Tous les sujets que les jeunes ont abordé se recoupent et se rejoignent pour revenir à ce point de départ.

Ils considèrent essentiel de développer un sens critique — d'où des cours de politique et d'histoire dès le primaire.

Ils comprennent l'importance du langage comme premier outil de communication entre les êtres, et comme véhicule de l'intelligence et de la créativité — d'où la volonté d'un meilleur apprentissage du français.

Dans un monde qu'ils rêvent ouvert, un monde d'accords, de traités, d'unions, d'échanges de toutes sortes, et d'essor des communications auquel ils veulent participer, ils comprennent la nécessité de se familiariser avec les autres langues — d'où des cours d'anglais plus performants et l'apprentissage d'une troisième langue.

Ils constatent leurs manques; méconnaissance de leur langue, des autres langues, retard sur le plan de l'informatique, désarroi quand vient le temps de voter, d'écrire, leur niveau de culture générale trop faible. Ils constatent les trous dans leur éducation et ils espèrent et croient possible que le système puisse être amélioré et adapté aux besoins des jeunes d'aujourd'hui. Ils veulent un enseignement de meilleure qualité qui passe par une formation continue pour les professeurs, une révision du contenu de tous les programmes, et une capacité d'adaptation rapide de ces programmes aussitôt que le besoin s'en fait sentir. Sans pour autant oublier leur désir d'évoluer dans un système d'éducation qui valorise toutes les formes de créativité, qui encourage la curiosité — déjà présente naturellement chez les enfants — et qui leur apprend à apprendre.

Sur tout ça, ils ont des questionnements pertinents et nécessaires, des idées, des solutions. Voilà pourquoi ils souhaitent au plus vite la tenue des États généraux sur l'éducation; ils veulent y être non seulement entendus, mais que leur apport soit pris sérieusement en considération.

* tiré du mémoire de la FEUQ

Environnement

L'importance, et même l'urgence de vivre dans un environnement sain; l'environnement immédiat et celui plus global de la planète — d'où un cours d'éducation relative à l'environnement, pour faire en sorte que très jeunes les individus acquièrent une conscience environnementale qui influence leurs gestes quotidiens — . Pour les jeunes, il faut non seulement préserver l'état actuel de l'environnement, mais améliorer celui-ci, l'assainir, trouver les moyens nécessaires à la dépollution. Pour eux la préservation et l'assainissement de l'environnement doit primer sur l'économie. Encore une fois, c'est pour eux un investissement qui, à court, à moyen et à long terme, rapportera tellement plus que n'importe quel «projet» polluant, que la comparaison ne se fait même pas.

Un Québec communautaire et responsable

Il faut éduquer, informer la population. Faire en sorte qu'arrivés à l'âge adulte, les gens aient pu accumuler des acquis en fait de «conscience sociale». Quand les jeunes ont parlé de responsabilisation, d'après nous c'était dans l'optique de voir les gens sortir de l'isolement. Sortir du «chacun pour soi» qui leur donne l'impression d'être impuissants face à leur environnement social et physique. De les voir retrouver ce sentiment de pouvoir changer les choses, d'avoir une emprise sur ce qui les concerne, de retrouver le goût de se prendre en main. Et pour eux, se donner un pays c'est toute une collectivité qui se responsabilise.

En ce qui concerne le mouvement communautaire, nous tenons à préciser que les jeunes ont défendu le fait de donner plus de ressources aux groupes communautaires, non pas pour couper des services dans le réseau des services publics mais bien pour aider au développement de l'approche préventive dans le domaine de la santé et des services sociaux. En effet, si on peut développer une solidarité sociale, avec l'aide de groupes de soutien, d'organismes communautaires, les gens auront moins besoin de recourir aux services curatifs et développeront ainsi une meilleure qualité de vie.

Les autres options

Pour ce qui est de l'option proposée par l'Action démocratique et de l'espace qu'elle tient dans le rapport, nous voudrions mettre les choses en perspective. Bien qu'il faille louer leur participation à la Commission des jeunes — et à toutes les commissions — bien que Marc Snyder, le commissaire représentant ce parti au sein de la Commission, ait travaillé de concert avec tous les commissaires pour servir le mieux possible les jeunes rencontrés, nous tenons à préciser que nous avons rencontré plus de jeunes favorables à l'option fédéraliste que de jeunes favorables à l'option adéquiste.

Les jeunes plutôt fédéralistes ont provoqué des débats intéressants tout au long de la Commission. Ces débats se passaient le plus souvent entre les jeunes «dans la salle», et nous avons pu constater que ces mêmes jeunes poursuivaient les discussions après les forums, toujours «vifs mais courtois». Ce qui démontre que la Commission a servi à faire avancer la réflexion sur la question nationale.

Les quelques jeunes plutôt adéquistes engendraient aussi des débats intéressants, mais la plupart du temps cette option était soulevée par le représentant lui-même ou par des jeunes qui le questionnaient directement sur la pertinence ou l'opportunité de maintenir un lien politique avec le reste du Canada. Effectivement que la plupart des jeunes entendus sont favorables à une association-union économique avec le Canada, comme avec d'autres pays. Mais il serait illusoire, dans le but d'avoir une question référendaire rassembleuse par exemple, d'opter entièrement pour la position de l'A.D.Q. Le «entre deux chaises» politique de leur option n'était pas vraiment populaire auprès des jeunes.

La souveraineté

Les jeunes rencontrés sont en grande majorité souverainistes. Ils veulent que ce pays existe enfin. Ils veulent que le peuple québécois, tel qu'il est aujourd'hui, — c'est-à-dire sans discrimination aucune eut égard à l'origine ou la race — que ce peuple, se donne enfin un pays. Ils passent ensuite et presque immédiatement à la forme qu'ils veulent le voir prendre.

C'est pourquoi ils ont rempli la «page blanche» du préambule et qu'ils souhaitent participer à l'élaboration de la Nouvelle Constitution. Pour ce qui est du «projet de société», ils savent bien que l'on peut en dessiner les grandes lignes mais que celles-ci peuvent être interprétées différemment d'un gouvernement à l'autre. C'est pourquoi ils veulent que le débat porte sur les vrais enjeux. Pour eux, si on parle de souveraineté aujourd'hui, c'est pour des raisons d'identité nationale avant les raisons économiques.

Ils ont l'impression qu'avec la souveraineté, les Québécois seront plus en mesure de se donner des «projets de société» qui leur ressemblent qu'en restant dans le Canada où ils sont devenus minoritaires et où leur statut de peuple fondateur et distinct n'est pas reconnu.

Ils est important de rappeler que pour les jeunes la souveraineté n'est pas un repli sur soi mais son contraire; une plus grande ouverture envers les autres et sur le monde. Ne se sentant plus menacés ils pourront, disent-ils, s'épanouir pleinement, en s'enthousiasmant des liens et des relations qu'ils pourront créer ou solidifier avec des partenaires déjà existants ou à venir, que ce soit dans leurs quartiers, dans leurs villes ou villages, dans leurs régions ou dans d'autres pays.

Critiques des recommandations

Remettre en question le principe de l'universalité des services publics va complètement à l'encontre du cri du cœur lancé par les jeunes qui souhaitent le maintien de l'universalité (voir page 11 du rapport), et une vraie justice sociale. Nous craignons que la bonne intention de départ qui dit viser que les plus riches cache une volonté d'aller chercher là où il y a le plus de monde, là où ça vaut la peine, c'est-à-dire dans la classe moyenne. Celle qui porte déjà tout sur son dos et s'écrase de plus en plus sous le seuil de la pauvreté.

Effectivement qu'il y a lieu de faire en sorte, dès aujourd'hui, que l'efficacité, la compétence, soient les caractéristiques premières de la fonction publique et des secteurs para et péri-publics — faire en sorte qu'ils se sentent actionnaires ? — Effectivement qu'il faut revoir la gestion de cette grosse machine qui a peut-être atteint son niveau d'incompétence, enrayer le gaspillage dans les différentes sphères gouvernementales, interdire le recours aux clauses patronales dites «orphelins», et faire en sorte que les jeunes, comme les femmes, comme tous et toutes aient un

salaire égal pour un travail égal. Effectivement qu'il faut empêcher que «les programmes d'insertion et de réinsertion à l'emploi ne deviennent pas des ghettos pour main-d'oeuvre à bon marché»*. Tout ça appelle une solidarité entre les générations, «un pacte générationnel», mais il ne faut pas tomber dans le : «on les met dehors pour que les jeunes travaillent».

Pour ce qui est de l'abolition des conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), nous n'avons pas d'opinion parce que nous ne connaissons pas tous les détails de leur fonctionnement. Tout ce que nous savons c'est que les jeunes ont massivement exprimé le besoin urgent et incontournable de développer les régions, et pour ce faire, de décentraliser. La décentralisation pour les jeunes, ça veut dire : rapprocher le pouvoir de décision des gens sur le terrain, des gens concernés. Tout ce que nous pouvons recommander c'est que la décentralisation se fasse dans ce sens-là, et sans étouffer les gens sous la «paperasse», comme c'est le cas présentement.

Les commissions scolaires sont effectivement sujettes à une profonde remise en question, mais est-ce une meilleure idée que leur rôle soit tenu par les municipalités, ou par des MRC contrôlées par un élu ?

En ce qui concerne le programme de revenu minimum proposé par le commissaire Gilles Baril, malgré l'enthousiasme de celui-ci et ce qui semble être une réelle volonté d'apporter des solutions aux problèmes sociaux, plusieurs questions sont restées sans réponses et le projet ne nous a jamais été présenté de façon claire et précise. Nous redoutons, par exemple, qu'il s'agisse d'une façon détournée de mettre de l'avant l'idée de forcer les assistés sociaux à travailler pour un salaire dérisoire. Ce qui reviendrait à dire que les plus démunis, qui sont forcés d'avoir recours à la sécurité du revenu, ont droit à moins de liberté que les autres.

L'utilisation des mots «communautaire» et «désétatisation», dans le rapport et les recommandations, soulève une autre crainte; est-ce un moyen de cacher une volonté de privatiser les écoles et autres services publics ? Si tel est le cas, est-il nécessaire d'ajouter que la privatisation de ces institutions ne ferait qu'accroître l'inégalité et l'inéquité entre les classes sociales. Il serait plus approprié de suggérer la privatisation de ce qui est déjà privé, comme par exemple, les écoles privées.

Appuis au rapport

Parce qu'ils reflètent bien, d'après nous, les propos tenus par les jeunes, nous appuyons :

- Le point 3.1 du rapport : » *l'Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec* à l'exception de la dernière ligne du dernier paragraphe portant sur l'article 15.
- Dans le point 2, «Le projet de société souhaité par les jeunes», les parties : »L'accès au travail» et «Les priorités sociales».
- En ce qui concerne la partie «L'éducation pour tous», nous voulions insister et préciser certains points.

Nous appuyons aussi les recommandations 12-13-17-18-20-24-26-27.

* tiré du mémoire du Comité national des jeunes de la CSN

Recommandations additionnelles

Que le principe d'une éducation gratuite et de qualité pour tous et toutes figure en bonne place dans le préambule — qui servira de base à la rédaction de la Nouvelle Constitution —, comme étant un principe immuable aux changements de «projets de société».

Que la préservation et l'assainissement de l'Environnement figurent aussi en bonne place dans le préambule — qui servira de base à la rédaction de la Nouvelle Constitution — comme principe évident pour toute société qui a une vision à long terme.

Viser le plein emploi :

- en misant sur la recherche et le développement;
- en favorisant la création et le développement des PME;
- en étudiant le «partage du temps de travail» pour le mettre en application le plus tôt possible.

Favoriser les échanges interrégionaux :

- en baissant les tarifs du transport aérien;
- en améliorant les différents réseaux.

Attendu que les jeunes désirent l'amélioration des relations entre les Québécois de toutes provenances, et que le «chacun dans son coin» n'est pas très populaire auprès d'eux :

- encourager les nouveaux arrivants à vivre en région;
- soutenir les divers groupes qui visent une «déghettoïsation» des communautés culturelles en créant des échanges entre elles et avec les Québécois, tout en respectant le désir de celles-ci de préserver leur identité culturelle première.

Attendu que les jeunes percevraient un report du référendum au-delà de 1995 comme une autre promesse non tenue :

- Que la tenue du référendum se fasse en 95 tel qu'annoncé par le gouvernement.
- Que ne soit pas mis à l'écart l'avant-projet de loi sur lequel la population vient d'être consultée, pour l'étudier et l'amender.

Conclusion

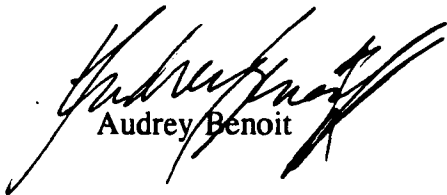
En conclusion, nous pouvons constater que les jeunes rencontrés sont «jeunes». Ils voient grand, ils voient loin. Ils ont une vitalité d'esprit porteuse d'espoir. L'espoir d'un avenir plus équitable. Ils pensent : paix dans le monde, qualité de l'environnement, développement durable, éducation, justice sociale, ouverture sur le monde, abolition de toute discrimination.

Bien qu'habitué au discours néo-libéral de l'individualisme, et de la recherche de solutions personnelles à tous les maux de la terre; les jeunes parlent de solidarité, d'entraide, de partage.

Oui! Ils remettent en question des privilèges corporatistes et certains abus syndicaux. Oui! Ils exigent plus de solidarité entre les générations pour assurer un avenir à cette société en devenir. Mais ils aimeraient pouvoir espérer qu'un jour les mieux nantis feront leur part dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler un «Projet de société».

Ils veulent la souveraineté du Québec pour être en mesure de bâtir une société qui réponde à leurs attentes, avec tous ceux et celles qui la composent.

Pour toutes ces raisons, il faudrait les écouter.



Audrey Benoit



Manon Boucher

**LES MEMBRES
DE LA COMMISSION DES JEUNES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC**

Marc-André Coallier,
président-animateur

Animateur et comédien

Audrey Benoit,
vice-présidente

Comédienne

Jean-François Simard,
vice-président

Étudiant au doctorat en sociologie

Gilles Baril

Député de Berthier,
adjoint parlementaire du Premier ministre
et porte-parole du gouvernement
dans le dossier de la jeunesse

Aline Borodian

Étudiante en pharmacie et
présidente fondatrice de
la Fédération interculturelle de
l'Université de Montréal

Manon Boucher

Coordonnatrice de la Maison des jeunes
«L'ouvre-boîte du quartier» (Québec)

Pierre Brien

Député de Témiscamingue
et représentant du Bloc québécois

Richard Desjardins, C.G.A.

Analyste financier et président
de l'Association des Services d'aide aux
jeunes entrepreneurs du Québec

Marc Snyder

Conseiller en relations publiques et
représentant de l'Action démocratique du Québec

Danielle Verville

Journaliste pigiste

**LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT
DE LA COMMISSION DES JEUNES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC**

Robert Ladouceur	Secrétaire de la Commission
Jean Baillargeon	Responsable de la participation
Marc-André Bernier	Analyste
Linda Bossé	Agente d'information
Sylvain Auclair	Responsable de la logistique
Robert L'Heureux	Co-responsable de la logistique (Secrétariat à la jeunesse)
Caroline Barbeau	Adjointe à la logistique
Élisabeth Powers	Rapporteuse (Secrétariat à la jeunesse)
<i>Équipe de soutien administratif</i>	
Réjeanne Lemay	Responsable administrative
Renée Charest	Technicienne en administration
Suzanne Foisy	Agente de secrétariat

REMERCIEMENTS

Nous désirons d'abord souligner la contribution des personnes ou des organismes qui ont participé à nos travaux, et les remercier de leur apport dans la réalisation de notre mandat.

Nous voulons également remercier M. Benoît Leblanc, du Secrétariat à la jeunesse, de même que les personnes qui ont œuvré bénévolement au sein du Secrétariat de la Commission; il s'agit de

M^{me} Josée Beaudin,

M^{me} Huguette Brulotte,

M^{me} Véronique Burla,

M^{me} Linda Daignault,

M^{me} Lucie Desjardins,

M^{me} Christine Dubois.

Nous voudrions en outre rappeler le concours de Radio-Québec, du Groupe SYNC pour l'enregistrement vidéo et de Communications Québec pour l'enregistrement audio; et remercier les institutions d'enseignement qui nous ont chaleureusement accueillis.

Nous aimerions enfin souligner la qualité du travail effectué par le personnel de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec et par celui du Secrétariat national.

ANNEXES

- Annexe 1 Profil socio-économique de la jeunesse**
- Annexe 2 Liste des recommandations**
- Annexe 3 Liste des mémoires déposés**
- Annexe 4 Inscription volontaire des intervenants et des participants**
- Annexe 5 Synthèse des textes reçus sur INTERNET**
- Annexe 6 Synthèse des interventions sur le dazibao**
- Annexe 7 Synthèse des interventions**
- Annexe 8 Propositions de questions référendaires**
- Annexe 9 Éléments essentiels de la revue de presse**
- Annexe 10 Itinéraire de la Commission**
- Résumé du rapport de la Commission**

Moins nombreuse et plus pauvre que les générations qui l'ont précédée, la jeunesse québécoise actuelle est appelée à s'insérer dans un contexte socio-économique sur lequel elle n'a pas prise. Moins nombreux, les jeunes n'arrivent plus à imposer leur vision des choses; plus pauvres, ils sont presque absents des lieux de discussion et des centres de décision.

Si, en 1981, les jeunes représentaient près de 29 % de la population, ils n'en forment plus que 21 % en 1993. Pour l'essentiel, la jeunesse vit aujourd'hui dans les grands centres : à elles seules, les régions de Montréal et de Laval regroupent plus du tiers des jeunes du Québec; la Montérégie, près du cinquième; et la région de Québec, près du dixième. Ce phénomène de concentration s'allie, du reste, au déclin démographique des régions périphériques. Entre 1981 et 1991, dix régions ont enregistré une perte nette du nombre de jeunes, allant de 3,4 % pour la Montérégie à 31, 5 % pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

À l'occasion du dernier recensement [1991], environ 81 % des jeunes entre 15 et 19 ans étudiaient à temps plein et environ le tiers d'entre eux alliaient le travail et aux études. Parmi les jeunes entre 20 et 24 ans, 32 % étudiaient à temps plein et, de ce nombre, 61 % occupaient en outre un emploi. Dans une étude récente réalisée par le ministère de l'Éducation, 40 % des répondants du secondaire et 70 % des répondants du collégial affirmaient occuper un emploi. Au demeurant, près du tiers des jeunes abandonnent l'école avant de terminer leur cours secondaire. Au cours de l'année scolaire 1991-1992, 26 % des filles et 38 % des garçons ont abandonné leur programme d'études avant d'avoir obtenu leur diplôme. À une époque où l'insertion professionnelle est fonction du niveau de formation, on concevra sans peine que la situation dans laquelle se retrouvent ces jeunes décrocheurs est très précaire : c'est ainsi qu'en 1991, le taux de chômage atteignait plus de 34 % chez les jeunes qui avaient moins de 9 ans de scolarité. Enfin, les 15-29 ans forment près de 36 % des effectifs inscrits au cours d'alphabétisation.

En 1994, le taux de chômage chez les jeunes était de 15,7 %, contre 10,7 % chez les plus de 30 ans. En revanche, le taux de chômage diminue de façon importante à mesure que le niveau de scolarité augmente : c'est ainsi qu'en 1991, il se fixait à environ 34 % chez les jeunes dont la scolarisation n'allait pas au delà du secondaire II, contre 15 % chez les jeunes qui avaient obtenu un diplôme universitaire ou un certificat de métier. Entre 1989 et 1992, la part des revenus d'emploi dans l'ensemble des revenus des jeunes a diminué de façon importante, c'est-à-dire de 85,9 % à 77, 7 %, alors que les revenus tirés de l'assurance-chômage passaient de 6,6 % à 9, 2 %. Entre 1989 et 1993, le nombre de jeunes prestataires de la sécurité du revenu a augmenté de 41 %, passant de 129 854 à 183 625, alors que le nombre total de prestataires a augmenté de 32 %. En 1989, 7,8 % des jeunes étaient prestataires de la sécurité du revenu contre 12,1 % en 1993. Enfin, les jeunes représentent 25 % des bénéficiaires, alors que leur poids démographique n'est que de 21 %.

Précarité des emplois, sous-scolarisation et pauvreté: voilà, en quelque sorte, les traits qui distinguent la jeunesse d'aujourd'hui de celle d'hier et qui concourent, dès lors, à faire du Québec un pays cassé en deux.

Tableau 1

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE (15-29 ANS), MOYENNE ANNUELLE 1993	
	ENSEMBLE DU QUÉBEC
Nombre de bénéficiaires âgés entre 15 et 29 ans	183 625
Proportion des 15-29 ans sur l'ensemble des bénéficiaires	25 %
Proportion de bénéficiaires sur l'ensemble des 15-29 ans*	12,1 %
<i>* Calculée à partir de la population admissible au régime d'assurance maladie du Québec Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec. Statistiques annuelles 1993.</i>	

Tableau 2

DERNIER NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT			
	15-19 ANS	20-24 ANS	15-24 ANS
Moins de 9 ans	7,7	4,2	5,9
9 à 13 ans sans diplôme	45,3	16,0	30,3
9 à 13 ans avec diplôme	22,3	13,9	18,1
certificat métier	1,8	6,9	4,4
université partielle ou sans certificat	16,0	16,2	16,1
université ou certificat	6,8	34,6	21,0
grade universitaire	0,07	8,2	4,2
total	100 % (452 300)	100 % (474 615)	100 % (926 920)
<i>Source : Statistique Canada, recensement de 1991, compilation spéciale de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, Direction Recherche, études et évaluation.</i>			

Tableau 3

ENSEMBLE DU QUÉBEC			
	15-29 ANS	POPULATION TOTALE	% 15-29 ANS
1981	1 852 790	6 438 400	28,8
1986	1 680 875	6 527 750	25,7
1991	1 522 680	6 895 965	22,1

Source : Bureau de la statistique du Québec, La situation démographique au Québec, éditions 1993, 1989

Tableau 4

REVENU MOYEN PAR GROUPE D'ÂGE PAR RÉGION						
	15-19 ANS		20-24 ANS		25-29 ANS	
	REVENU MOYEN	RANG	REVENU MOYEN	RANG	REVENU MOYEN	RANG
Bas-St-Laurent	3 446	14	9 745	13	16 365	13
Saguenay	4 004	12	10 271	12	18 732	11
Québec et Chaudière-Appalaches	4 147	9	11 187	9	19 321	9
Mauricie-Bois-Francs	4 145	10	10 744	11	18 569	10
Estrie	4 419	7	11 017	10	17 857	12
Montréal	4 708	5	11 640	8	20 131	8
Outaouais	5 023	2	14 112	1	22 636	1
Abitibi-Témiscamingue	4 415	8	13 508	2	22 458	2
Côte-Nord	4 078	11	11 854	7	21 439	6
Gaspésie	3 975	13	9 021	14	14 851	14
Laval	5 152	1	13 015	5	22 399	3
Lanaudière	4 708	4	13 246	3	21 441	5
Laurentides	4 739	3	13 087	4	21 361	7
Montréal	4 627	6	12 930	6	21 761	4
Québec province*	5 176	—	11 616	—	19 420	—

Source : Recensement 1991, compilation spéciale DHRC.
** Source : Ministère du Revenu du Québec, données fiscales détaillées, 1991.*

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec recommande :

- 1- QUE soit abolie la sécurité d'emploi à vie dans la fonction publique, de même que dans les secteurs para-publics et péri-publics, et que des contrats d'embauche renouvelables d'une durée de six ans en tiennent lieu;
- 2- QUE soient abolis les Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD);
- 3- QUE soient abolies les commissions scolaires;
- 4- QUE le préfet des municipalités régionales de comté (M.R.C.) ainsi que le président des communautés urbaines soient élus au suffrage universel, et que tout citoyen soit éligible à ces postes;
- 5- QUE soit confié à des élus locaux, un mandat plus large dans le secteur scolaire et dans celui des services sociaux et du développement économique, de manière à accroître le contrôle des citoyens sur ces questions et à éviter une multiplication inutile d'instances administratives coûteuses;
- 6- QUE soit adoptée, dans un Québec souverain, une loi fondamentale sur le contrôle du déficit;
- 7- QUE soient améliorés les services publics au profit des plus démunis et que soit donc remis en cause le principe de l'universalité des services publics, comme les pensions de vieillesse et les allocations familiales dont bénéficient les personnes les plus aisées;
- 8- QUE soient désétatisés certains services sociaux et de santé au profit d'instances appartenant aux communautés locales, de manière à accroître l'efficacité;
- 9- QUE soient réévalués le mandat et la fonction du Conseil permanent de la jeunesse, de la Société d'investissement jeunesse et du Secrétariat à la jeunesse, afin d'accroître l'influence des jeunes et la portée de leurs interventions au sein de l'appareil gouvernemental;
- 10- QUE pour les écoles de niveau primaire et secondaire, soit adoptée une politique fondée sur le principe d'une école communautaire et responsable, où les parents détiendraient un pouvoir réel;
- 11- QU'au niveau post-secondaire, soit favorisée l'implantation d'une véritable démocratie participative, ce qui suppose que les étudiantes et les étudiants disposent d'un pouvoir décisionnel réel sur la qualité de l'enseignement; et puissent, par conséquent, participer systématiquement à la révision des programmes;
- 12- QUE, par conséquent, les étudiantes et les étudiants aient la possibilité d'évaluer leurs professeurs, la qualité des cours et celle des institutions;

- 13- QUE le système d'éducation public soit laïc;
- 14- QUE soit créé un cours d'éducation civique et politique, que les cours d'histoire deviennent obligatoires et que soient introduits des cours inculquant une culture entrepreneuriale;
- 15- QUE soit favorisé l'apprentissage d'une troisième langue, sans que soit négligée pour autant la connaissance du français et de l'anglais;
- 16- QUE soit mis en place un programme de revenu annuel garanti en lieu et place du régime actuel de prêts et bourses; ce programme devrait favoriser les stages en entreprise;
- 17- QUE l'ensemble des étudiants dispose, aux États généraux sur l'éducation, d'une représentation suffisamment élevée pour exercer une influence significative sur les conclusions de ces États généraux;
- 18- QUE soit établie dès maintenant l'équité salariale entre les hommes et les femmes;
- 19- QUE soit révisé en profondeur le *Code du travail*;
- 20- QUE soient reconnus les droits de propriété intellectuelle, les droits d'auteur et ceux des créateurs, afin de permettre une plus grande diffusion de leurs travaux et de leurs oeuvres;
- 21- QUE, dès cette année, soient jetées les bases d'un projet pilote de revenu annuel garanti en retour d'un travail volontaire garanti, afin d'accroître l'accès au marché du travail pour les jeunes qui en sont exclus;
- 22- QUE soit réformé le régime fiscal de manière à permettre aux parents, suite à la naissance d'un enfant, de pouvoir consacrer une année à temps plein à son éducation;
- 23- QUE soient mieux soutenus les organismes dont la fonction est d'informer, d'apporter une aide technique et d'offrir des services conseils aux jeunes entrepreneurs qui ont un projet en phase de pré-démarrage ou de démarrage, de manière à favoriser la création et le développement des PME;
- 24- QU'une Assemblée constituante soit instituée lorsqu'il s'agira d'élaborer une nouvelle Constitution québécoise;
- 25- QUE, ponctuellement, soient créées par l'Assemblée nationale des commissions de consultation, représentatives de la population et rattachées aux commissions parlementaires;
- 26- QUE soient introduits une liste électorale permanente et l'usage d'une carte d'électeur;
- 27- QU'à la différence de la Constitution canadienne actuelle, la nouvelle Constitution québécoise soit ratifiée par la population à l'occasion d'un référendum.

ANNEXE 3

LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS

Voici la liste des mémoires qui ont été déposés à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec :

No	Auteur	Titre du mémoire
600001	Famille Carnoy	
600002	Dubé, Jacques	
600003	Anonyme	
600004	Souvsautel	Un exemple de nivellement par le bas de l'inénarrable CEQ
600005	Société des mélomanes (Canada)	L'avant-projet de loi souverainiste
600006	Anonyme	
600007	Courtemanche, Martin	
600008	Anonyme	
600009	Poulton, Charles	
600010	Laliberté, Jean-Baptiste	«Trout-Q Martino»
600011	Labonté Louis	
600012	Bélanger, Karl, Léger, Eric	Mémoire des jeunes néo-démocrates du cégep de Jonquière
600013	Lissaman, Julie	
600014	AFÉAS/Expansion Transit 16-30	Un Québec à l'image des jeunes
600015	Mouvement Action-chômage	
600016	Frédéric Maltais et autres	Propositions par le comité des jeunes du cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé
600017	Jeunes péquistes de Rimouski	
600018	Groupe Eau-Zone Bleue	Questionnements d'Eau-Zone-Bleue
600019	Luce Jacques et Pierre-Luc Joncas	
600020	Campbell, Lucie	
600021	Therrien, Suzie	
600022	Langlais, Josée, Guay, Michèle	
600023	Ass. étudiante du Cégep de Rimouski	
600024	Conservatoire de musique de Rimouski	
600025	Polyvalente de Matane	
600026	Bourgouin André	
600027	De Champlain Benoit	
600028	Bérubé, Pascal	
600029	Regroupements des jeunes entreprises	
600030	Maison d'hébergement jeunesse le Transit	
600031	Verts solidaires	
600032	Bernier, Louis-Gilles	
600033	Beaulieu, Miville	
600034	Roy, Régis	Le vieux du bas du fleuve; le nomade sédentaire
600035	Craie Tiers Monde	Exclusion sociale et solidarité internationale
600036	Anonyme	
600037	Marin, Josée	
600038	Gauthier, Simon	
600039	Ass. gén. des étudiants du Cégep de Sept-Îles	
600040	Jeunes péquistes	

600041 Jeunesse ouvrière chrétienne	Au sujet de l'avant-projet de loi
600042 Comité sur prêts et bourses	
600043 Jeunes péquistes du cégep de Jonquière	
600044 Tremblay, Annie	
600045 Vert dure	
600046 S.A.J.E.	Les jeunes, au coeur de nos préoccupations
600047 Massé, Mario	
600048 Jeunesse péquiste du comté de Vachon	
600049 Jeune-Vie Inc.	
600050 Allard, Patrick	
600051 Génération 18-35	Plaidoyer pour l'avenir des jeunes
600052 Exécutif des jeunes du PQ de l'Assomption	
600053 Jeunes péquistes des Laurentides et Lanaudière	
600054 Association étudiante du cégep de Joliette	
600055 Blais, Michel	L'apprentissage des jeunes du Québec dans le secteur de la constitution
600056 Maison d'hébergement jeunes Roland Gauveau	
600057 Laviolette, Martin, Landry, Martin	Du vrai changement au Québec
600058 Lafrance, Myriam, Desmarais, Suzie	
600059 Association des étudiants(es) du cégep de Montmorency	
600060 Génération 18-35	Les coûts de la séparation
600061 Ligue antiprohibitionniste du Québec	
600062 Lambert, Pierre	Mémoire déposé devant la commission des jeunes
600063 Bérubé, Daniel	
600064 Boudreau, Linda-Lise	
600065 Morin, Robert	
600066 Vaudrin, René	
600067 Chanon, Benoît	
600068 Viau, Nadine, Lambert, Didier	Notre pays, le Québec
600069 Coalition arc-en-ciel des jeunes horticulteurs professionnels des Laurentides	
600070 Le petit Patro. Maison d'hébergement	Les idées des jeunes du Petit Patro sur l'avenir du Québec
600071 Provost, Monique	
600072 PSQ	La souveraineté, un pays, un réalité, le pouvoir de se gouverner
600073 Mauvet, Eugène A.L.H.	Déclaration d'indépendance
600074 Cellule des jeunes péquistes	
600075 Cellule des jeunes péquistes du cégep de la région de l'Amiante	
600076 Labonté, Eric	
600077 Paradis, Marc	Un avenir brillant pour notre peuple
600078 Les jeunes péquistes de la région de la Capitale nationale	
600079 Organisation Universitaire Indépendantiste (O.U.I.)	
600080 Chabot, Suzanne	
600081 Tardif, Karen	
600082 Conseil patriotique du Québec	Mémoire du conseil patriotique du Québec
600083 Potvin, Jean-Mathieu, Tanguay, Marc	Changement global
600084 Le groupe océans J.C.M.	

600085	Association générale des étudiants/es du cégep Lévis-Lauzon	
600086	Comité régional des jeunes du PQ de Chaudière-Appalaches	Position des membres du comité régional des jeunes du PQ
600087	Front de regroupement d'investissement communautaire	
600088	Anonyme	
600089	Anonyme	
600090	Anonyme	
600091	Anonyme	
600092	Association générale des étudiants(es) du collège de l'Abitibi-Témiscamingue	Mémoire de l'Association générale des étudiants du collège de l'Abitibi-Témiscamingue
600093	Comité national des jeunes, section Abitibi-Témiscamingue	Les jeunes vous parlent, écoutez-les
600094	Centre Ressource Jeunesse	Mémoire sur l'avenir du Québec
600095	L'Exécutif des jeunes péquistes du comté Gatineau	
600096	Ménard, Marion	
600097	Mouvement Impératif français	Le statut quo constitutionnel et le Québec
600098	Osborne, Steve	
600099	Cellule souverainiste étudiante du cégep de Gatineau	
600100	Beaulieu, Marc, Bélanger, François	Vision de l'indépendance du Québec
600101	Mouvement pour un Québec Actif	Document de réflexion soumis par un jeune travailleur
600102	Jamieson, Frédéric	
600103	Plante, Guy	
600104	Jeunes péquistes de l'Outaouais	Mémoire des jeunes péquistes de l'Outaouais
600105	Pednault-Jobin, Maxime et Emmanuelle	
600106	Guitard, Ghyslaine	Speak white
600107	Miller, Sophie	
600108	Lapointe, Sandra	
600109	Beaudoin, Yves-Patrice	
600110	Vallée, Jean-François	
600111	Ferland, René	Projet québécois de service civique
600112	Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal	Mémoire de la Faécon
600113	Schuilenbury, Dave	Reasoning in staying Canadian!
600114	Association étudiante de science politique de l'Université de Montréal	«Un peuple, un pays»
600115	Anonyme	
600116	La souveraineté compromise	
600117	Forum Jeunesse de la Concertation du QC	Mémoire individuel
600118	Bates, Karine	Le Québec et le Canada: deux façons de solutionner la question de la délinquance juvénile
600119	Weibz, Yonah , Baver, Ori	The benefit of Canada
600120	Marie Laryea et al.	
600121	Delorme, Sébastien	Le partage du travail: choix de société et seul remède efficace au problème du chômage
600122	Bernier-Genest, Carle	Pour le respect de toutes les minorités
600123	Jeunesse Lambda	
600124	Legrand, Josiane	
600125	Génération 18-35	La séparation du Québec : l'enjeu de toute une génération
600126	Bouffard, Jocelyn	

600127 Pouliot, Vincent	L'autre option : la reconfédération des régions
600128 Blondin, François	
600129 Lemire, Bertrand	La souveraineté pour le Québec, pas contre le Canada
600130 Comité pour un Québec souverain	Réflexion sur la défense québécoise
600131 Collectif d'universitaires pour l'avenir du Québec	Vers le projet de société d'un Québec souverain éducation, culture et cohésion sociale
600132 Charron, Rémy	
600133 Garon, Daniel	Colonisation et peuplement du territoire québécois dans un Québec indépendant et souverain
600134 Anonyme	
600135 Alternative-Jeunesse	Les jeunes et l'avenir du Québec
600136 Comité régional des jeunes du PQ Mauricie/ Bois-Francis/Drummond	
600137 Buria, Véronique, Collin, Patricia	Mémoire sur la condition féminine dans un Québec souverain
600138 Corporation de développement économique Mékinac/Des Chenaux	
600139 Association étudiante du cégep de Drummondville	De la dépendance à l'indépendance
600140 Maison Habit-Action	
600141 Action Toxicomanie Bois-Francis	
600142 Lacroix, Louis	
600143 Carrefour de solidarité internationale	
600144 Association des étudiant(e)s de maîtrise de l'Université de Sherbrooke	Des personnes responsables, des communautés en gestion et développement des coopératives responsables, un pays responsable
600145 Comité du OUI de l'U. de Sherbrooke	
600146 Groupe d'étudiants d'étude politique de l'Université de Sherbrooke	
600147 Commission jeunesse de l'ADQ, section estrienne	
600148 Association des étudiants en techniques policières du Québec	Réflexion et mise en garde sur la police dans un Québec souverain
600149 Beaulieu, Dominique	
600150 Collebert, Philippe	
600151 Étudiants et étudiantes du Collège de Sherbrooke	
600152 Demers, Chantale, Bilodeau, Stéphane	
600153 Pomerleau, Geneviève	Suggestions et opinions personnelles concernant l'avant-projet de loi
600154 Conseil de l'industrie de la construction	
600155 Regroupement des souverainistes du Petit Séminaire de Québec	L'Avenir du Québec
600156 Tremblay, Carl, Lacroix, Daniel	
600157 Dean, Marc	Oui à un Québec libre de la pauvreté et du chômage
600158 April, Pierre Jean-François	
600159 Bélanger, Nicolas	
600160 Normand, Isabelle	
600161 Groupe jeunesse du monde	
600162 Comité des jeunes de la CSN / région de Québec	
600163 Association des SAJE de Québec	
600164 Labrecque, Marc	
600165 Desrochers, Marcelle	
600166 Beaulieu, Alain	
600167 Dubé, Sébastien, Charest, Nelson	

600168	Gratton, Louis-Philippe	
600169	Mouvement pour un Québec actif	
600170	Senneville, Jean-Louis	
600171	Perron, Christian	
600172	Association coopérative étudiante du cégep de Valleyfield	
600173	Zéro, zéro, Ass. pour la jeunesse du Sud-ouest	
600174	Programme de prévention des abus commis envers les enfants	
600175	Perrin, Benoît	
600176	Morais, Serge	
600177	Vézina, Olivier	
600178	La maison des jeunes La Porte ouverte de St-Hubert	
600179	Desrosiers, Denis	La vague de l'industrie maritime au Québec
600180	Collectif des étudiants en politique de l'UQAM	
600181	Beaupré, Patrick	
600182	Laforest, Aurélie	
600183	Bergeron, Nancy, Corriveau, Jean-François	
600184	Lanove, Chantale, Lanove, Martine	
600185	Petitclerc, Yves	
600186	Association générale des étudiant(e)s du collège Édouard-Montpetit	Mémoire de l'AGECEM sur l'avenir du Québec
600187	Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec	
600188	Exécutif du comité national des jeunes du Parti québécois	
600189	Exécutif national du forum-jeunesse du Bloc québécois	
600190	Jeunes Néo-démocrates du Québec	Mémoire présenté à la journée d'audition des organismes nationaux de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec
600191	Conseil Jeunesse de la société St-Jean-Baptiste de Montréal	
600192	Fédération étudiante universitaire du QC	
600193	Fédération étudiante collégiale du Québec	
600194	Conseil permanent de la Jeunesse	Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le!
600195	Forum jeunesse de la concertation de QC	
600196	Jeunesse ouvrière chrétienne du Québec	
600197	Jeunesse du Monde	Le Québec, une société ouverte
600198	Environnement Jeunesse	
600199	Regroupement autonome des jeunes	L'indépendance pour que ça change!
600200	Regroupement des maisons de jeunes du QC inc.	
600201	Mouvement québécois des chantiers jeunesse	
600202	Comité national des jeunes de la CSN	
600203	L'Association des services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec	
600204	Fédération de la relève agricole du Québec	Nourrir le Québec de demain
600205	Regroupement des organismes orienteurs du Québec	Avis émis à la Commission jeunesse
600206	Regroupement des maisons d'habitation jeunesse	Les jeunes sans abri au Québec

600207	Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal	
600208	Comité préparatoire pour la partition de Québec	Pourquoi partition
600209	Jeunes juristes pour le NON	Jeunes juristes pour le non
600210	Organisme sans censure / stop censure	Vive la culture libre!
600211	Bloc québécois de l'université de York	
600212	La 20taine	
600213	Chevarie, Serge Éric	La jeunesse québécoise - Pilier de l'avenir
600214	Abbatemarco, Cono	Ignorance
600215	Fontaine, Annie, Clermont, Éric	Demain....le Québec
600216	Alain, Olivier	
600217	Duchaine, Martin	De la souveraineté du Québec à la démocratie
600218	Tremblay, Denis	
600219	50 étudiants de cégep du Vieux-Montréal	La vision d'un Québec souverain
600220	Blais, Estelle	
600221	5 jeunes adultes de la maison	
600222	Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire	
600223	Vision jeunesse	
600224	Service d'aide aux jeunes entrepreneurs des Iles	
600225	Thériault, Paul	
600226	Le Blanc, Nathalie	
600227	Bouffard, Jocelyn	
600228	Piou, Harvens	
600229	Martel, Caroline	
600230	Babin, Gilles	
600231	Bellemare, Stéphanie, Page et al.	
600232	Lambert, Jean	
600233	Bessette, Serge	
600234	Rainville, Fernand	
600235	Union des municipalités du Québec	
600236	L'Organisation de la jeunesse espérantiste du Québec	
600237	Rousseau, Benoit	
600238	Parent, Martin, et al.	
600239	Brault, Rolland	
600240	Labrie, Nancy	
600241	Gagné, Robert L.	
600242	Pratte, René	
600243	Benoit, Clément	
600244	Cormier, Jean-François	
600245	Bastien, Guérard	
600246	Bramann, Nole	
600247	Reg. des Canadiens d'origine africaine au Québec	
600248	Syndicat des producteurs en serre du Québec	
600249	Fisicaro, Jean-François	
600250	Lauriault, Sébastien	
600251	NG-Adam, Ricky	
600252	Forget, Julie	
600253	Desaulniers, Pierre	
600254	Boucher, Jacques Daniel et al.	
600255	Association des parents catholiques du Québec	

600256 Solidarité populaire du Québec
 600257 Lemire, Raymond
 600258 Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec
 600259 Crawford, Pauline
 600260 Denault, Alain
 600261 Biron, Denis
 600262 Lamoureux, Pierre
 600263 Viau, Pierre
 600264 Les productions XVI-Arts inc.
 600265 Légaré, Michel, Brassard, Marie-Joëlle
 600266 Martin
 600267 Ma santé, mes droits
 600268 Vaillant, Jocelyn
 600269 Bloc québécois, Comtié jeunesse Berthier-Montcalm
 600270 Breton, Madeleine, Prud'homme, Jean-Guy
 600271 Therrien, Gilles
 600272 Gagnon, Patrick
 600273 Lavigne, Mario
 600274 Beauchamp, Frédéric
 600275 Berthiaume, Robert
 600276 Thibault, Nathalie
 600277 Farmer, Yanick, Bussière, Isabelle
 600278 Asselin, Charles
 600279 Leblanc, Pierre
 600280 Conseil étudiant du collège de Montréal
 600281 Alliance jeunesse, Chutes-de-la-Chaudière
 600282 Busque, Éric
 600283 Association étudiante de la région 02
 600284 Corporation des services d'aide aux jeunes
 entrepreneurs de la Mauricie et des Bois-Francs
 600285 Durance, Charles-Olivier
 600286 Association générale des étudiant(e)s du collège de Bois-de-Boulogne
 600287 Dupont, Denis H.
 600288 Laliberté, Jean-François
 600289 Cormier, Jean-Pierre
 600290 École secondaire Arthur-Pigeon
 600291 Fournier, Lise
 600292 Van Den Hoeven, Martin
 600293 Boily, Luc
 600294 Parti égalité, Equality Party
 600295 Riberty, Frédéric
 600296 Anonyme
 600297 Babin, Marc
 600298 Anonyme
 600299 Bergeron, J. Clément
 600300 Levesque, Clément
 600301 Anonyme
 600302 Commission scolaire Des Chênes
 600303 Anonyme
 600304 Chef du Kébec
 600305 Lisenko, Marianne
 600306 Association des usagers de la langue française
 600307 Fréchette, Gérard

600308 Grenier, Serge
600309 Astérix québécois
600310 Gagné, Gabriel
600311 Simoneau, Jean
600312 Bel, Jacques
600313 Anonyme
600314 Equality Party

ANNEXE 4

INSCRIPTION VOLONTAIRE DES INTERVENANTS ET DES PARTICIPANTS (1371)

Abaziou, Frédéric	Béland, Marie-Chantal	Blais, Denis	Boucher, Mélanie
A., Jocelyn	Bélanger, Christian	Blais, Estelle	Boucher, Sandra
Adam, Louis	Bélanger, François	Blais, Guillaume	Boudreau, Carl
Alexis, Alex	Bélanger, Gemaël	Blais, Guy	Boudreau, Linda Lise
Allard, Jacques	Bélanger, Hélène	Blais, Laurie	Boudreau, Nadine
Allard, Myriam	Bélanger, Hubert	Blais, Sylvie	Boudreau, Roshann
Allard, Pascal	Bélanger, Julie	Blais-Morin, Lorraine	Boudreault, Nathalie
Allard, Patrick	Bélanger, Karl	Blanchard, Josée	Boudria, Mathieu
Allard, Robert	Bélanger, Patrick	Blanchette, François	Boudrias, Michel
Antongiouanni, Guido	Bélanger, Philippe	Blanchette, Sonia	Bouffard, Dave
April, Pierre J.-F.	Bélanger-Lemay, Fannie	Blondin, François	Bouffard, Francis
Aragon Proulx, Angel	Béliveau, Christian	Blondin, Jean-Pierre	Bouffard, Jean
Arpin, Nathalie	Bellefleur, Simon	Blouin, Daniel	Bouffard, Jocelyn
Arrien, Sophie-Jan	Bellemare, Benoît	Boily, Denise	Boulard, Daniel
Arseneau, Claudette	Bellemare-Pagé, Stéphanie	Boilard, Geneviève	Boulay, Angèle
Arseneault, Daniel	Belley, Robin	Boily, Luc	Boulay, Christian
Asselin, Julie	Belzile, Louis	Boisclair, Christian	Boulé, Gaëlle
Aubé, Sébastien	Belzile, Mathieu	Boissonnault, Joanne	Boulerice, Alexandre
Aubin, Patrice	Bénard, Marie-André	Boisvert, Alain	Boulet, Dany
Aubut, Pierre	Bénard, Michèle	Boisvert, André	Boulet, Diane
Audet, Frederic	Benoît, Jean	Boisvert, Yvon	Bourassa, Martin
Audet, Pascal	Bérard, Suzie	Boivert, Manon	Bourdeau, Isabelle
Audry, Christian	Bergeron, Jean-François	Boivin, Frédéric	Bourdon, Thérèse
Auger, Marie-Eve	Bergeron, Nancy	Boivin, Isabelle	Bourgeois, Béatrice
Aylwin, Alain	Bernard, Geneviève	Boivin, Jean	Bourgeois, Hélène
	Bernard, Maxime	Boivin, Marie-Soleil	Bourgeois, Marie-Ève
Babon, Gilles	Bernier, Guy	Boivin, Patrick	Bourget, Julie
Badeaux, Yan	Bernier, Isabelle	Boivin, Pierre	Bourgoin, André
Bailey, Jennifer	Bernier, Karine	Bolduc, Claude	Bourque, Chantal
Baker, Mabel	Bernier, Louis-Gilles	Bolduc, David	Bourque, Denis
Barbe, Isabelle	Berthelot,	Bolduc, François	Bourque, Raymonde
Barlatti, Anna K.	Bertrand, Luzian	Bolduc, Renée	Bousquet, Annie
Bates, Karine	Bérubé Dufour, François-	Bolduc, Sébastien	Bouthiller, Luc
Beaucarne, Julos	Xavier	Bolduc, Sébastien	Boutin, Alexandre
Beauchamp, Claude	Bérubé, Isabelle-Éricka	Bondo, Éric	Boutin, Jean-Pierre
Beauchamp, Michel	Bérubé, Michel	Bonin, Marie-Chantal	Boutin, Sandy
Beaudin, Yves P.	Bérubé, Pascal	Bonneville, Marie-Eve	Bouvrette, Jean-Charles
Beaudoin, Mélanie	Besner, Lucie	Bouchard, Éric	Bouzagliou, Phillipe
Beaudry, Kevin	Bherer, Gabrielle	Bouchard, Julie	Boyer, Diane
Beaulieu, Caroline	Bilodeau, Daniel	Bouchard, Lorraine	Boyer-Lafontaine, Alexis
Beaulieu, Dominique	Bilodeau, Louis	Bouchard, Marco	Brathwaite, Nadine
Beaulieu, Jean-Pierre	Bilodeau, Sonya	Bouchard, Marie-Claude	Brault, Jean-Sébastien
Beaulieu, Miville	Bilodeau, Stéphane	Bouchard, Martin	Brazeau, Dave
Beaulieu, Sylvain	Biron, Marie-Frédérique	Bouchard, Mathieu	Brazeau, Maryna
Beaupré, André	Bisson, François	Bouchard, Yvan	Breault, Mathieu
Beaupré, Maryeve	Bisson, Lyne	Boucher, Catherine	Briand, Louis
Beaupré, Patrick	Bissonnette, Kevin	Boucher, Claude	Brière, Sébastien
Bédard, François	Bissonnette, Normand	Boucher, Denise	Brière, Steve
Bédard, Louis	Bizeau, Jackie	Boucher, Guillaume	Brochu, Nicolas
Bédard, Maxime	Blacquièrre, Nadine	Boucher, Isabelle	Brousseau, Cynthia
Bégin, David	Blais, André R.	Boucher, Jean-François	Brousseau, Catherine
Béland, Julie	Blais, Carl	Boucher, Julie	Brousseau, Daniel

Brousseau, Marc-Alexandre
 Bruneau, Rachel
 Brunelle, Dominic
 Brunelle, Stéphanie
 Brunet, Robert
 Brunet, Valérie
 Bruno, Alain
 Bureau, Charles-André
 Burla, Véronique
 Buzzell, Éric

C., Adrien
 Cadieux, Jean-François
 Cadwell, Éric
 Callebort, Philippe
 Camirand, Étienne
 Cardin, Robert
 Cardinal, François
 Cardinal, Mario
 Careau, Simon
 Caron, Évelyne
 Caron, François
 Caron, Hélène
 Caron, Jean-François
 Caron, Michel
 Carpentier, Martin
 Carpentier, Martin
 Carrier, Louis
 Cassidy, Céline
 Castilloux, Pascale
 Castonguay, Mathieu
 Castonguay, Nathalie
 Castonguay, Simon
 Cavé, Adrien
 Cayer, Mathieu
 Cayouette, Yvon
 Chabot, Alexandre
 Chabot, Éric
 Chabot, Étienne
 Chabot, Philippe
 Chabot, Pierre
 Chabot, Suzanne
 Champagne, André
 Champagne, Linda
 Champoux, Stéphane
 Chantelois, Gilles
 Chapados, Marie-Claude
 Chaput, Audry
 Charest, Carl
 Charest, Nelson
 Charland, Louis-Philippe
 Charlebois, Serge
 Charron, Annie
 Charron, Benoît
 Charron, Isabelle
 Charron, Rémi
 Charron-Ducharme, Félix
 Charron-Paquet,

Chartrand, Benoît
 Chartrand, Luc
 Chaumont, Martin
 Chénier, Véronique
 Chevarie, Éric
 Chevarie, Pascal
 Chiasson, Éric
 Chicoine, Chantal
 Chicoine, Marie
 Cimon, Daniel
 Clairoux, Frédéric
 Claveau, Dominique
 Cleary, Yann
 Clément, Esther
 Clément, J.-Christophe
 Clermont, Éric
 Clermont, Patricia
 Cloutier, André
 Cloutier, Gaétan
 Cloutier, Isabelle
 Cloutier, Jacinthe
 Cloutier, Mario
 Cloutier, René
 Clydeswell, Éric
 Collin, Patricia
 Collin, Ugo
 Comtois, Marie-Pierre
 Contré, David
 Cormier, Annie
 Cormier, Chantal
 Cormier, Danka
 Cormier, Nicolas
 Cormier, Patrick
 Corneau, Michel
 Corriveau, Jean-François
 Corriveau, Nancy
 Côté, Amy
 Côté, Benoît
 Côté, Daniel
 Côté, Éric
 Côté, Guy
 Côté, Jean
 Côté, Julie
 Côté, Luc
 Courchesne, Alain
 Cournoyer, Robert
 Courtemanche, M.
 Courtemanche-Baril, Éric
 Cousineau, G.
 Couture, Dominique
 Couture, Jacques
 Couture, Jean-Michel
 Couture, Marie-José
 Couture, Marlène
 Couture, Steve
 Crépeau, Catherine
 Crépeault, Normand
 Crevier, Raphaël

Croteau, Julie
 Cummings, Isabelle
 Cusson, Marie-Julie
 Cusson, Steve
 Custeau, Geneviève
 Cyr, Martin
 Cyr, Patrice
 Cyr, Pierrette

 D'Amour, France
 Daigle, Nathalie
 Daigneault, Alexandre
 Dallaire, Geneviève
 Dallaire, Patrick
 Dallaire, Pierre
 Dalpé, Martin
 Daniel, Isabelle
 Daoust, Michelle
 Daoust, Paul
 Dargis, Nathalie
 David, Diane
 Davignon, Nadine
 De Champlain, Benoît
 De Bellefeuille, Lissia
 De Montigny, Sébastien
 De Denis, Simon
 Dean, Marc
 Deguire, Elise
 Delbuguet, René
 Del Rio, Francis
 Delorme, Anne
 Delorme, Nicolas
 Delorme, Sébastien
 Demers, Denis
 Demers, Francis
 Demers, Julien
 Demers, Nancy
 Denis, Christian
 Denoncourt, Gisèle
 Denoncourt, Luc
 Deraiche, Jean-Jacques
 Des Rochers, Jacques
 Desautels, Marc
 Desbiens, Annie
 Deschambault, Stéphanie
 Deschamps, Josée
 Descôteaux, Françoise
 Descôteaux, Pierre
 Désilets, Yohan
 Desjardins, Marc
 Desmarais, Francis
 Desmarais, Frédéric
 Desrochers, Esther
 Desrosiers, Denis
 Desrosiers, François
 Desrosiers, Jean-Paul
 Desrosiers, Julie
 Desrosiers, Sylvain

Dessureault, Sandra
 Deveau, Hélène
 Di Battista, Claude-Gino
 Dicotte, Aline
 Dion, Alain
 Dion, Catherine
 Dionne, Isabelle
 Dionne, Robert
 Doméric, Padula
 Doré, Claire
 Dorion, Nathalie
 Dostie, Isis-Sophia
 Doucet, Jean-Pascal
 Doucet, Jérôme
 Doucet, Pascal
 Downey, Edna
 Doyon, Jean-François
 Drainville, Mélanie
 Drapeau, Céline
 Drapeau, Sébastien
 Drolet, Simon
 Drouin-Laurendeau, Éric
 Du Sault, Carole
 Dubé, France-Mélanie
 Dubé, Guillaume
 Dubé, Sébastien
 Dubé, Sébastien
 Dubé, Stéphane
 Dubé, Stéphane
 Dubé, Suzanne
 Dubois, Éric
 Dubois Psailla, Geneviève
 Dubois, Isabelle
 Dubois, Maryse
 Dubreuil, Karine
 Dubuc, Geneviève
 Duchaine, Martin
 Ducharme, Nikolas
 Duchaud, Nikolas
 Duchêne, Denys
 Dufer, Marie-Claude
 Dufour, Pascal
 Dufour, Virginie
 Dufresne, Pascal
 Dugas, Marcel
 Dugas, Michel
 Duguay, Guylaine
 Duguay, Patrick
 Duguay, René
 Duguay, Richard
 Dulude, Gilles
 Dumais, Isabelle
 Dumais, Manon
 Dumais, Patrick
 Dumas, Alexandre
 Dumas, Alexandre
 Dumas, Guillaume
 Dumont, Annie

Dumont, Jean-Philippe
Dumont, Mélanie
Dumont, Prudence
Duplessis, Renée
Dupont, Michelle
Dupont, Sylvie
Dupuis, Isabelle
Dupuis, Josée
Dupuis, Pascale
Duquette, Bruno
Durand, Pascal
Durand, Pierre
Durette, Marie-Claude
Durocher, Gérald
Durocher, Nathalie
Dussault, Benoît
Dussault, Éric
Duval, Alexandre
Duval, Geneviève
Duval, Valérie
Duvrette, Marie-Claude

El-Méouchy, Paul
Elliott, Fabienne
Émond, France
Ethier, Daniel

Falardeau, Yanik
Faousi, Silini
Farand, Paul
Faucher, Nadia
Fauvelle, Véronique
Fecteau, Richard
Fecteau, Vincent
Fégeau, Simon
Ferland, Jean-François
Fernet-Gervais, Solange
Filion, Julie
Filion, Lise
Fillion, Jean-Luc
Fiset, Frédéric
Fisette, Serge
Fiuza, Katia
Fois, Louise
Fontaine, Éric
Fontaine, Jean
Fontaine, Suzie
Forget, Jean-François
Forgues, Anne
Fortier, Alain
Fortier, Jennie
Fortier, Martin
Fortin, Benjamin
Fortin, Caroline
Fortin, Claude
Fortin, Éric
Fortin, Éric
Fortin, Geneviève

Fortin, Georges-Rémi
Fortin, Nathalie
Fortin, Patrice
Fortin, Suzanne
Fortin, Sylvie
Fotheringham, Tom
Fournier, Marie-Eve
Fournier, Patricia
François,
François, Benjamin
Fréchette Senteni, Amélie
Fréchette, Maxime
Fréchette, Sylvie
Fyfle, Steve

Gagné, Bruno
Gagné, Carol
Gagné, Daniel
Gagné, Marie-Pierre
Gagné, Mathieu
Gagné, Richard
Gagné, Stéphane
Gagnon, Alexandre
Gagnon, Caroline
Gagnon, Catherine
Gagnon, David
Gagnon, Éric
Gagnon, Étienne
Gagnon, Fabrice
Gagnon, France
Gagnon, Francis
Gagnon, François
Gagnon, Isabelle
Gagnon, Martin
Gagnon, Nicolas
Gagnon, Sébastien
Gagnon, Stéphanie
Gamache, François
Garand, Luc
Gariépy, Daniel
Gariépy, Raphaëlle
Garneau, Nathalie
Garneau, Stéphane
Garon, Daniel
Garon, Philippe
Gaudet, Louise-Carolyne
Gaudet, Stéphane
Gaudette, Geneviève
Gaudreau, Marie-Claude
Gaudreault, Martin
Gaudreault, Steve
Gaudreault, Valérie
Gaumont, Martin
Gauthier, Alain
Gauthier, Annie-Isabelle
Gauthier, Gilles
Gauthier, Isabelle
Gauthier, Myriam

Gauthier, Serge
Gauthier, Simon
Gauvin, Daniel
Gavazzi, Jean-Baptiste
Gendreau, Jérôme
Gendron, Ariane
Gendron, Corinne
Gendron, Mylène
Gendron, Sylvain
Gendron-Judd, Asteid
Généreux, Francis
Genest, Alexandre
Genest, Carle B.
Genest, Fanie
Genest, Manon
Genest, Nathalie
Germain, Éric
Giacomo, Élyse
Gignac, François
Gilbert, Kareen
Gilbert, Patrick
Gilbert, Pierre
Gilbert, Sébastien
Gilbert, Véronique
Gingras, Francis
Gingras, Julien
Gingras, Marie-Josée
Gingras, Paul
Girard, Marie-Claude
Girard, Nicolas
Girard, Véronique
Giroux, Evelyne
Giroux, Lucie
Godbout, André
Godbout, François
Godin, Jacques
Gosselin, Dominic
Gosselin, Vincent
Gouault, Fannie
Gougeon, Julie
Goulet, Isabelle
Goyer, Christian
Grandé, Martin
Grandmont, Chantal
Gratton, Louis-Philippe
Grégoire, Éric
Grégoire-Racicot, Nicolas
Grencis, Michel
Grenier, Isabelle
Grenier, Louise
Grenier, Suzanne
Grimard, Julie
Grimard, Robert
Grimard, Sophie
Grondin, Stéphanie
Guinard, Isabelle
Guay, Frédéric
Guay, Nathalie

Guérette, Manon
Guertin, Geneviève
Guertin, Hugo
Guilbeault, Steven
Guimond, Solange
Guitard, Ghislain
Guy, Emmanuel

Habel, Geneviève
Haguel, François
Hallé, Mélanie
Hamel, Chantale
Hamel, Josée
Hamelin, Karl-É.
Hamelin, Mathieu
Harel, Catherine
Harvey, Mélanie
Hébert, Alexandre
Hébert, Caroline
Hébert, Geneviève
Hébert, Patricia
Henri, Martin
Heppell, Jean-François
Hinse, Mélanie
Houde, Félix
Houle, François
Houle, Sylvain
Howard, Olivier
Howe, Patrick
Hubert, Danielle
Hubert, Vincent
Huet, Patrick

Icart, Sébastien

Jacques, Christian
Jacques, Luce
Jacques, Mathieu
Jalbert, David
Jalette, Jocelyn
Jamisson, Frédéric
Janelle, Chantal
Jasperson-Kennedy, Ray
Jean, Jocelyn
Jean, Martin
Jean, Pierre
Jean, Sébastien
Jenart, Céline
Jimenez, Amparo
Joannette, Marc
Jodoin, Sophie
Johnson, Nathalie
Jolicoeur, Charles
Jolicoeur, Nicolas
Jomphe, Daniel
Joncas, Pierre-Luc
Jones, Pierre
Jorge, Nilton

Joubert, Pascal
 Jovanovic, Milan
 Joyal, Véronique
 Julien, Roger
 Julien, Roger
 Juneau, Anne-Véronique
 Jutras, Élisabeth
 Jutras, Émilie

Krick, Myriam

Labelle, Chantal
 Labonté, Éric
 Labrèche, Michel
 Labrecque, Claudia
 Labrecque, Yanick
 Lacasse, Maryan
 Lacasse, Pascal
 Lacasse-Germain, Fannie
 Lachance, Gaston
 Lachance, Marcel
 Lachapelle, Karine
 Lacombe, Benoît
 Lacoquelle, Laurent
 Lacoste, Jacques
 Lacroix, Bertrand
 Lacroix, Daniel
 Lacroix, Dominic
 Lacroix, Guillaume
 Lacroix, Jocelyn
 Lacroix, Louis
 Laflamme, Karina
 Lafleur, Dominic
 Lafleur, Michel
 Lafond, Roger
 Laforest, Aurélie
 Laforest, François
 Laforest, Luc
 Laforte-Bouchard, Hugues
 Lafrance, Étienne
 La Frenière, Dylan
 Lagacé, Catherine
 Lagacé, Christine
 Laganière, Jean
 Lajeunesse, Martin
 Lalancette, Daniel
 Lalancette, Daniel
 Laliberté, Martin
 Laliberté, Richard
 Laliberté, Stéphane
 Lalonde, Josée
 Lamarre, Marie-Claude
 Lamarre, Pascal
 Lambert, Daniel
 Lambert, Didier
 Lambert, Éric
 Lambert, Pierre
 Lamer, Sylvie-Anne

Lamy, Martin
 Lanctôt, Nicolas
 Landreville, Catherine
 Landreville, Julie
 Landry, Alain
 Landry, Christian
 Landry, Christian
 Landry, Christine
 Landry, François
 Landry, Geneviève
 Landry, Nicolas
 Landry, Sandra
 Lanely, Claire-Andrée
 Laneville, Marie-Hélène
 Langevin, Éric
 Langevin, Sylvia
 Langford, Yvonne
 Langlois, Guy
 Langlois, M.
 Lanoue, Martine
 Lapierre, Anie
 Lapierre, Martin
 Lapierre, Mylène
 Laplante, Alain
 Laplante, Philippe
 Lapointe, Mélanie
 Lapointe, Nellie
 Lapointe, Pascale
 Laprade, Sophie
 Laprise, Marie-Hélène
 Laprise, Martin
 Laprise, René
 Laroche, Mélanie
 Laroque, Maïté
 Larose, Daphné
 Larose, Hélène
 Larose, Marie-Pier
 Larouche, Éric
 Larouche, Lehnuy
 Larouche, Manon
 Larrivée, Suzie
 Larrivée, Thierry
 Laryea, Marie
 Lasalle, Talusier
 Lasserre, Bruno
 Laurin, Denis
 Lauzon, Alexandre
 Lauzon, Sébastien
 Lauzon, Yan
 Lavallée, Éric
 Lavallée, Josiane
 Lavertu, Marc
 Lavertu, Nicolas
 Lavigne, Alexandre
 Laviolette, Luc
 Lavoie, Catherine
 Lavoie, Cathy
 Lavoie, Christine

Lavoie, Daniel
 Lavoie, Gino
 Lavoie, Guillaume
 Lavoie, Hugo
 Lavoie, Jean-Yves
 Lavoie, Josée
 Lavoie, Roger
 Lavoie, Sébastien
 Lavoie, Stéphanie
 Lavoie, Valérie
 Le Blanc, Nathalie
 Le Seigle, Yves
 Lebeau, Emmanuelle
 Lebel, Dominique
 Lebel, Dominique
 Lebel, François
 Lebel, Julie
 Lebel, Mario
 Leblanc, Christine
 Leblanc, Donald
 Leblanc, Éric
 Leblanc, Geneviève
 Leblanc, Josée
 Leblanc, Ronald
 Leboeuf, Céline
 Leboeuf, Jean-Paul
 Lebreux, Josée
 Lebrun, Magali
 Lecavallier, Michel
 Leclair, Jean-Michel
 Leclerc, Sophie
 Leclerc, Stéphane
 Leclerc, Véronique
 Lecompte, Élise
 Lecours, Manon
 Ledoux, Luc
 Leduc, Marc
 Leduc, Mathieu-Luc
 Leeming, Jason John
 Lefebvre, Geneviève
 Lefebvre, Marc-André
 Lefebvre, Valérie
 Lefebvre, Pascal
 Légaré, Jean-Philippe
 Légaré, Mathieu
 Légaré, Robert
 Legault, Barbara
 Legault, Dominic
 Legault, Geneviève
 Legault, Marylène
 Legault, Yannick
 Legendre, Geneviève
 Legendre, Pascal
 Legrand, Josiane
 Lejeune, Hélène
 Lemaire, Nathalie
 Lemay, Edmond
 Lemelin, Andrée-Anne

Lemieux,
 Lemieux, Jean-François
 Lemieux, Jean-Hertel
 Lemire, Benoît
 Lemire, Bertrand
 Lemire, Louise
 Lemyre, Bertrand
 Lepage, André
 Lepage, Jean-François
 Lepage, Julie
 Lepage, Serge
 Lépine, Hugo
 Leroux, Mireille
 LeScelleur, Éric
 Lessard, Alek
 Lessard, Martin
 Lessard, Pierre
 Lessard, Steve
 Lestage, Corinne
 Letellier, Martin
 Letendre, Charles
 Letendre, Véronique
 Létourneau, André-Éric
 Létourneau, Céline
 Létourneau, Isabelle
 Létourneau, Nancy
 Levac, Sylvain
 Léveillé, Michel
 Léveillé, Maude
 Léveillé, Nancy-Annie
 Levesque, Claudie
 Levesque, Gino
 Lévesque, Alexandre
 Lévesque, Jacinthe
 Lévesque, Marie-Jeanne
 Lévesque, Sébastien
 Lévesque, Stéphane
 L'Heureux, Marie-Claude
 Lippé, Ugo
 Loignon, Valérie
 Loignon, Valérie
 Loisel, Louis-Mathieu
 Loisel, Stéphane
 Lonergan, Maryse
 Longpré, Christine
 Lord, Steve
 Loyer, Benoît
 Lunam, Dave
 Lussier, Benoît
 Lussier, Michel
 Lynn Strong, Tanya
 Lyonnais, Martin
 Lyrette, Mélanie

 Mackie, Dominique
 Madore, Nadine
 Maghni, Karim
 Mailloux, Frédéric

Mainville, Gilles
 Mainville, Jean-François
 Malavoy-Racine, Tristan
 Malette, Jean-François
 Maltais, Christian
 Maltais, Eddy
 Maltais, Jacques-Alain
 Maltais, Nathalie
 Maltais, Valérie
 Marceau, Isabelle
 Marceau, Yves
 Marcotte, Dany
 Marcotte, Luc
 Marcotte, Yves
 Marin, Josée
 Marleau, Jean-François
 Marquis, Bernard
 Marquis, Patrick
 Martel, Angélique
 Martel, Caroline
 Martel, Cédric
 Martel, Johanne
 Martin, Annie
 Martin, Éric
 Martin, Pierre
 Martin, Thomas
 Martin, Valérie
 Martineau, Christian
 Martineau, Émilie
 Martineau, Mélanie
 Martinet, Véronique
 Masse, Geneviève
 Masse, Patrice
 Massé, Mario
 Massicotte, Alexandre
 Massicotte, Manon
 Mathieu, Mélanie
 Mathieu, Pascal
 Maurais, Brigitte
 Maurice, Sonia
 Mc Duff, David
 McCutcheon, Tommy
 McDermott, John
 McGregor, Julie
 McIntyre, Daniel
 Meighen, Christian
 Ménard, Jean-Frédéric
 Ménard, Marie-Claude
 Ménard, Sylvie
 Mercado, Éric
 Mercado, Patrick
 Mercier, Benoît
 Mercier, Frédéric
 Mercier, Gilles
 Mercure, Phillippe
 Mercure, Pierre C.
 Merrien, Vincent
 Messier, Méliissa

Métayer, Ian
 Michaud, Évelyne
 Michaud, Pierre
 Michon, Marie-Soleil
 Miller, Sophie
 Molloy, Lisa
 Mondor, Lise
 Monette, Sébastien
 Mongeau, Marc-André
 Mongelard, Éric
 Montanbault, Daniel
 Moquin, Katie
 Morand, Patrick
 Morand, Philippe
 Moreau, Serge
 Morel, Daniel
 Morel, Vincent
 Morin, Érick
 Morin, Michel
 Morin, Robert
 Morin, Stéphane
 Morisset, Catherine
 Morissette, Christian
 Morissette, Jean-Francis
 Morissette, Lionel
 Morneau, Isabelle
 Mousseau, Alexandre

Nadeau, Brigitte
 Nadeau, Geneviève
 Nadeau, Jean-Daniel
 Nadeau, Louis-Phillipe
 Nadeau, Martin
 Nadeau, Pascal
 Nadeau, Yvan
 Naud, Pierre
 Nault, Reine
 Nemui, Max
 Néron, Sophie
 Ng-Adam, Ricky
 Niquette, Josée
 Noël, Caroline
 Noël, Julie
 Noël, Marie-André
 Noël, Mario
 Noël, Martin
 Noël, Serge
 Noémie, Charles
 Normand, Antoine
 Normand, Isabelle

O'Neill, Louis-Martin
 O'Toole, Darrel
 Olivier, Alain
 Olivier, Nicole
 Ostigny, Nadine
 Ouellet, Alain
 Ouellet, Martin

Ouellet, Martin
 Ouellet, Yvon
 Ouellette, Sébastien
 Padula, Doménic
 Pagé, Patrick
 Painchaud, Donald
 Pallichelli, Méliissa
 Papineau, Mathieu
 Paquet, Lise
 Paquette, Guillaume
 Paquin, Marco
 Paquin, Mario
 Paradis, Denis
 Paradis, Éric
 Paradis, Geneviève
 Paradis, Marc
 Paradis, Yvan
 Paradis-Théberge, Pascal
 Paré, Caroline
 Paré, Caroline
 Paré, Frédéric
 Paré, Marie-Hélène
 Parent, Denis
 Parent, Marie-Josée
 Parent, Pierre
 Parent, Robie
 Parnell, Pierre
 Pasquariello, Gérardina
 Patenaude, Dominique
 Patry, Martine
 Patry, Sidney
 Peadock, Kurt
 Pedneaud-Jobin, E.
 Pedneaud-Jobin, Maxime
 Pelletier, Angie
 Pelletier, François
 Pelletier, Mathieu
 Pelletier, Nancy
 Pelletier, Nicholas
 Pelletier, Steve
 Poliquin, Claire J.
 Poliquin, Patrick
 Pennors, Thierry
 Pépin, Isabelle
 Pépin, Marion
 Péreira, Olivier
 Perreault, Alexandra
 Perreault, Nathalie
 Perras, Pascale
 Perreault, Annie
 Perreault, Dany
 Perreault, Jean-Philippe
 Perreault, Nathalie
 Perrier, Véronique
 Perrin, Benoît
 Perron, Christian
 Perron, Daniel

Perron, Jean-Sébastien
 Perron, Josée
 Perron, Marco
 Perron, Pascale
 Pérusse, Patrice
 Petit, Serge
 Petitclerc, Yvan
 Philibert, Michel
 Philippe, André
 Picard, Josée
 Piché, Serge
 Picher, David
 Pigeon, Stéphane
 Pilon, Dominic
 Pilon, Geneviève
 Pilote, Christian
 Pineau, Frédéric
 Piou, Harvens
 Pirsch, Alexandre
 Pirsch, Emmanuel
 Pleszczynski, Jan-Fryderyk
 Plourde, Ghislain
 Plourde, Hugo
 Plourde, Maude
 Plourde, Nicole
 Plourde, Stéphane
 Poblete, Hector
 Poiré, Jean-François
 Poiré, Vincent
 Poirier, Denis
 Poirier, Maryse
 Poirier, Patrick
 Poirier, Sylvain
 Poirier, Thomas
 Poitras, Carole
 Poliquin, Dany
 Poliquin, Patrick
 Pomerleau, Geneviève
 Potvin, Jean-Mathieu
 Poulin, Geneviève
 Poulin, Jérôme
 Poulin, Marco
 Poulin, Marie-Claude
 Poulin, Michaël
 Pouliot, Luc
 Pouliot, Yves
 Pouliotte, Jean-François
 Pouliotte, Jean-François
 Pratte, Antoine
 Pratte, René
 Prince, David
 Pronovost, Mario
 Proulx, Martine
 Proulx, Mireille
 Provencher, Madeleine
 Provost, Monic
 Quesnel, Guylaine

Quevillon, Benoît	Rondot, Michèle	Sqhet, Hubert	Tremblay, Annie
Quévillon, Joël	Rouleau, Anne	St-Amand, Isabelle	Tremblay, Carl
Quévillon, Patrice	Rouleau, Cathy	St-Denis, Carole	Tremblay, Catheline
Quimper, Julie	Rousseau, Benoît	St-Georges, Philippe	Tremblay, Charles
Quirion, Étienne	Rousseau, Christine	St-Germain, Charles-Antoine	Tremblay, Dany
	Rousseau, Jean-Yves		Tremblay, Denis
Racine, Daniel	Roussel, Bruno	St-Germain, Mathieu-Jean	Tremblay, Jasmin
Racine, Frédéric	Roux, Daniel	St-Germain Yannick	Tremblay, Lise
Racine, Stéphane	Roy, Bruno	St-Hilaire, Claude	Tremblay, Marilyn
Rail, Emmanuelle	Roy, Charles	St-Hilaire, Jocelyn	Tremblay, Nathalie
Ramsay, Isabelle	Roy, Denis	St-Jean, Isabelle	Tremblay, Nathalie
Ratel, Jean-Laurent	Roy, Hugo	St-Laurent, Luc	Tremblay, Pascal
Raymond, Annie	Roy, Jean-Pierre	St-Martin, David	Tremblay, Pascal
Raymond, Carl	Roy, Julie	St-Onge, Élaine	Tremblay, Pierre-Olivier
Raymond, Marie-Noëlle	Roy, Marie-Josée	St-Onge-Michaud, Julie	Tremblay, Sandra
Raynauld, Catherine	Roy, Mario	St-Jean, Marc-André	Trépanier, Nicolas
Régis, Edith	Roy, Michaël	St-Pierre, Dave	Trottier, Emmanuelle
Reny-Nolin, Emmanuelle	Roy, Philippe	St-Pierre, Ginette	Trudeau, Éliane
Rhéaume, Andrée	Roy Junior, Régent	St-Pierre, Manuel-Hugues	Trudel, Dave
Rhéaume, Bernard	Ruest, Olivier	St-Pierre, Marc	Trudel, Jean
Rhéaume, Stéphane	Ruest, Suzie	St-Pierre, Martin	Trudel, Nadya
Ricard, Alain	Ruest, Suzie	St-Pierre, Martin	Truong, Diep
Richard		Ste-Marie, Geneviève	Turbide, Cécile
Richard, Danielle	Saglac, Joc	Stéphan, Robert	Turcotte, Bruno
Richard, David	Saint-Germain, Yannick	Strecko Jean-Sébastien	Turcotte, Dany
Richard, Éric	Saint-Jean, Marc-André		Turcotte, Louise
Richard, Jean-Jacques	Salvas, Pascal	Tadras, Pierre	Turcotte, Marie-Anne
Richard, Julie	Samson, Carolyne	Taillefer, Éric	Turcotte, Patricia
Richard, Marc-André	Samson, Isabelle	Talbot, Dany	Turgeon, Nicolas
Richard, Mathieu	Samson, Mireille	Talbot, Julie	
Richard, Yves	Samson, Pierre	Tang, Kenny	Vachon, Julie-Christine
Riendeau-Fontaine, Éric	Sanchez, Édith	Tanguay, Isabelle	Vachon, Patrick
Ringuet, Joëlle	Sanchez, Marisol	Tanguay, Marie-Chantal	Vahlas, Alexis
Rios, José Rolando	Sans Nom, Jean	Tardif, Cédrix	Vaillancourt, France
Rioux, François	Sansfaçon, Julie	Tardif, Karen	Vaillancourt, Gaétan
Rioux, Hugo	Saucier, Nicolas	Ténégllo, Jean	Vaillancourt, Guillaume
Rivard, Chantal	Sauvageau, Mylen	Tessier, Nathalie	Vaillancourt, Isabelle
Rivard, Émilie	Sauvé, Bruno	Tessier, Phillippe-André	Vaillancourt, Julie
Rivard, Louise Isabelle	Savard, Jérôme	Tessier, Robert	Vaillancourt, Linda
Riverin, Anouschka	Savard, Mylène	Tessier, Vicky	Vaillancourt, Manon
Riverin, Jean-Philippe	Scherrer, Richard	Théberge, Alexis	Vaillancourt, Marie-Ève
Rivest, Dominique	Schnilenburg, Dave	Théberge, Érick	Valcourt, Sandra
Rivest, Rénald	Schoneich, Yan	Thériault, Christian	Valence jr., Raymond
Rivest, Steve	Scully, Martin	Thériault, Hélène	Vallée, Catherine
Roberge, Monique	Sébastien Strecko, Jean	Thériault-Bérubé, Félix	Vallée, Jean-François
Robert, Céline	Séguin, Yves-André	Thérien, Yan	Vallée, Martin
Robert, Stéphanie	Sicard, Guylaine	Therrien, Paul-André	Vallée, Martine
Robinson-Chouinard, B.	Siconnelli, Sonia	Thibault, André	Vallée, Nadine
Robitaille, Christian	Sienno, Patrick	Thibault, Frédéric	Vallière, Michel
Robitaille, Raynald	Simard, François	Thibault, Tony	Vallières, Ghyslain
Robitaille, Stéphan	Simard, Louis	Thibeault, Manon	Vassalo, Natalino
Rocheffort, Jeannine	Simard, Mélanie	Thibeault, Valérie	Vaudrin, René
Rochette, Guy	Simard, Stéphane	Thibeault, Yvan	Veilleux, Éric
Rochon, Olivier	Simard-Ménard, Joël	Thomassin, Éric	Veilleux, Martin
Rodrigue, Annie	Simoneau, Benoît	Thomassin, Julie	Verfaillie, Éveline
Rodrigue, Charles	Sioul, Jocelyn	Thuot, Ross	Verreault, Sylvio
Rodrigue, Julie	Smith, Éric	Tonietto, Manon	Verrier, Victor
Rodrigue, Rémi	St-Cyr, Thierry	Tousignant, Anne-Marie	Viau, Andréanne

Viau, Nadine
Viens, Hans
Viens, Tania
Viger, Ludovic
Villemure, Émilie
Villemure, Frédo
Villeneuve, Éric
Vincent, Jasmin
Viveas, Michel-Luc

Waddell, David
Weisz, Yonah
Westby, Piché
Widmer, Line
Wood, Isabelle

Yakonowsky, Irène
Yocna, David
Yu, Myriam

À la tournée de consultation de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec s'ajoutait la possibilité pour les jeunes mordus d'informatique de faire connaître leurs propositions par l'intermédiaire du réseau INTERNET. Cette initiative était le fait du *Regroupement pour la consultation électronique sur l'avenir du Québec* (RCEAQ), et Messieurs Jean-Christophe Clément, de Hull, Alain Painchaud et Yannick Crépeau, de Montréal, en étaient les maîtres d'œuvre.

Les jeunes qui, faute de temps, ne pouvaient participer aux débats durant les forums, avaient donc la possibilité d'intervenir, 24 heures par jour, sur le réseau électronique. Si l'on en juge par les résultats obtenus, cette initiative indépendante s'est avérée fructueuse.

Une trentaine jeunes ont choisi INTERNET pour s'exprimer : trente-et-un jeunes, pour être précis, ont fait soixante-douze interventions, du nombre desquelles on retrouve six mémoires. Parmi ces 31 intervenants, 12 provenaient de l'extérieur du Québec et, en particulier, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie Britannique.

Ces interventions étaient donc des plus diversifiées. Nous avons tenté de relever celles qui représentent le mieux la teneur des messages qu'ont livrés les jeunes en utilisant cette forme d'expression, et nous les avons regroupées par thème.

Projet de société

- Faire du Québec un pays sans armée et instituer un service civil obligatoire.
- Utiliser la souveraineté comme moyen pour rationaliser la gestion du secteur public.
- Favoriser une politique québécoise de coopération internationale.
- Il nous faut du changement!
- Un Québec souverain doit s'employer à construire une société plus juste.
- Type de régime : présidentiel, avec une chambre basse et une chambre haute.

Avant-projet de loi

- Ce n'est pas au Gouvernement à rédiger seul la constitution, mais à une Assemblée constituante.
- Question : «Voulez-vous donner à la population québécoise, dont vous faites partie, le statut de nation souveraine, c'est-à-dire, voulez-vous que le Québec cesse de demeurer une province dans le Canada, pour devenir un pays à part entière ?»
- Question: «Désirez-vous, oui ou non, que le Québec se sépare du Canada ?»
- Il faudrait trouver une formule permettant à un Québec souverain d'offrir aux habitants du Labrador la possibilité de tenir un référendum sur leur désir ou non de réintégrer le Québec. Il faudrait apaiser définitivement la rancune des Québécois sur cette question.
- Dès l'entrée en vigueur de la loi sur la souveraineté du Québec, le Gouvernement québécois devra entamer des négociations avec le Gouvernement canadien concernant le maintien de

l'espace économique canadien. Le Gouvernement québécois devra, par la suite, entamer des négociations avec le reste du Canada en vue de l'amélioration de cet espace économique, en créant notamment une structure commune pour la gestion de la monnaie.

Question nationale

- La souveraineté ne doit pas se faire uniquement pour des raisons d'ordre économique.
- Le Québec doit s'affirmer comme société distincte non seulement à l'intérieur du Canada, mais également à l'intérieur de l'Amérique du Nord.
- Les conditions de vie des minorités sont de loin supérieures au Québec que dans le reste du Canada. L'avenir des francophones hors-Québec ne devrait pas influencer la décision des Québécoises et des Québécois.
- Un OUI à la souveraineté = fin à l'humiliation.
- Le Québec fait partie du Canada; une rupture s'avèrera désastreuse.

Préambule

- Que le préambule fasse mention des devoirs et des responsabilités des citoyens.

Questions et inquiétudes

- Une Acadienne se déclare en faveur de l'avant-projet de loi, mais est inquiète du sort des communautés francophones hors-Québec.
- Combien coûtera l'accession à la souveraineté ?
- Combien coûte l'aventure du fédéralisme ?
- Ne faudrait-il pas accorder la citoyenneté québécoise à tous les francophones hors-Québec ?
- Qu'est-ce que le Québec ?
- Quelle sera la place des communautés francophones hors-Québec après le référendum ?

La consultation

- Les Commissions sur l'avenir du Québec étaient difficilement accessibles. Il faudrait que les mémoires déposés puissent être consultés par la population en général. Pourquoi ne pas utiliser le réseau INTERNET pour ce faire ?
- Faire en sorte que les mémoires déposés aux Commissions sur l'avenir du Québec soient disponibles pour tous.

Outre la présentation de mémoires et l'activité «forum», la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a également choisi de recourir à un dazibao afin de favoriser toutes les formes d'expression. Il s'agissait d'une grande feuille blanche sur laquelle les jeunes étaient invités à s'exprimer sur le *Préambule* de l'avant-projet de loi déposé par le Gouvernement du Québec.

Tous les jeunes qui, soit par manque de temps, soit par timidité, ne pouvaient participer aux débats durant les forums, avaient donc l'occasion de le faire par écrit. Si l'on en juge par les résultats obtenus, cette initiative de la Commission des jeunes s'est avérée fructueuse.

Plus de 400 jeunes, 423 pour être plus précis, ont choisi le dazibao pour s'exprimer, ce qui représente une moyenne de 17 interventions par forum.

D'un forum à l'autre, d'une région à l'autre et d'un jeune à l'autre, les interventions sont des plus diversifiées. Les jeunes ont profité de cette occasion pour exprimer les craintes, les rêves, les convictions et les espoirs que suscitait en eux l'idée de l'accession du Québec à la souveraineté. À la faveur d'un dessin, d'une bande dessinée, de quelques vers ou, plus simplement, d'un court texte, les jeunes ont également posé des questions ou encore développé leur propre conception du projet de société auquel ils aspirent.

Nous avons tenté de relever diverses interventions qui représentent au mieux la teneur des messages que les jeunes entendaient livrer en utilisant cette forme d'expression, et nous les avons regroupées par thème.

1. Le projet de société

- Ce qu'il faudrait, c'est plus d'emplois pour éviter l'exode des jeunes des régions.
- Éducation: insertion de programmes coopératifs entre les collèges et les industries.
- Qu'il y ait souveraineté ou non, les régions ont besoin de plus de pouvoir et de plus de ressources.
- Valoriser le concept d'équité entre les régions et entre les générations.
- Valoriser une culture basée sur le dynamisme, la créativité, l'innovation, l'adaptation aux changements et la tolérance. Une culture d'entrepreneur ouverte sur le monde.
- J'exige qu'un Québec souverain reconnaisse les droits de tous, sans discrimination. J'exige que le respect, la fraternité et la reconnaissance de tous soient présents à l'intérieur de tous les niveaux de pouvoir.
- Revaloriser notre histoire pour qu'un jour les générations qui nous succéderont, sachent quel beau peuple nous sommes.
- Un Québec fort doit passer par l'éducation.
- Ne perdons pas de vue que la souveraineté n'est pas un absolu, mais bien le point de départ d'un nouveau projet de société. Un contrat social basé sur l'excellence!
- Dans un Québec souverain, il faudrait que l'économie soit au service du peuple et non l'inverse. La richesse d'une nation, c'est son peuple.

- Qu'un Québec souverain reconnaisse les particularités de chacune de ses régions.

2. La question nationale

- Vous avez réussi à me faire voir une autre vision des choses... une fédéraliste «mêlée».
- Même si j'ai de nombreuses craintes face à la souveraineté du Québec, je pense que toutes les Québécoises et tous les Québécois doivent s'engager. Arrêtons d'être bon deuxième et devenons premier dans ce qui sera le plus beau pays du monde.
- La souveraineté n'est pas le rejet, ni l'abandon ou le dénigrement du Canada, mais uniquement une progression nécessaire à notre évolution en tant que peuple fier de ses valeurs distinctes.
- C'est bien beau rêver, mais pas question de réaliser votre rêve sur ma carte de crédit. Je veux me développer dans un Canada fort, pour un Québec fort.
- La souveraineté est un pas vers la liberté. Libérons-nous!
- Ça fait 125 ans que nous vivons dans un bloc appartement bâti sans plan et sans fondation. C'est étonnant qu'on tienne encore debout. Je préfère être architecte et dessiner un plan parfait avant de me lancer dans la plus belle construction qui puisse exister, c'est-à-dire bâtir un pays.
- Quel beau défi et quelle chance historique se présente à nous : la création d'un nouveau pays, construit avec nos idéaux, nos rêves et notre culture. Ce ne sera pas facile, par contre; ensemble, plus que jamais, nous ferons de ce territoire notre avenir.
- Pour moi, la souveraineté, avant d'être une formalité administrative, c'est l'accession à un pays dans lequel grandiront mes enfants.
- J'étais immigrant, je suis devenu Canadien et j'espère bientôt être Québécois!
- Je suis pour un pays fier. Je suis pour un peuple solidaire. Ce ne sont pas les politiciens qui nous amèneront à l'autonomie, mais tous les Québécois et toutes les Québécoises unis. Gens du pays, parlons-nous d'amour, de l'Amour d'un pays!
- Je suis mère de deux enfants. Le Québec est leur futur pays. Nous allons peut-être payer, mais pensons à nos enfants. Moi, c'est pour les futures générations que je vais me battre!
- Il serait beaucoup plus facile de réparer notre grand bateau canadien que de s'embarquer dans un bateau québécois voguant vers le néant.
- Pourquoi le Québec est-il le seul pays au monde à avoir refusé son indépendance ?
- Depuis toujours, les Québécois et les Québécoises ont été soumis à une entité supérieure et dirigeante. Des rois de France à la couronne Britannique, en passant par la religion catholique, les Québécois et les Québécoises n'ont jamais pu s'épanouir pleinement. La souveraineté s'avère être la source de changements positifs à venir.
- Moi, je n'ai pas peur de mordre la poussière, de vivre sans grosse maison et sans confort pour assurer l'avenir de mes enfants et de mes petits enfants. Je ne veux pas me faire assimiler, parce qu'il faut être conscient de ce qui arrivera si le «non» l'emporte. S.V.P., faites que mes petits-enfants m'appellent encore grand-maman et non *grand-mother*.
- Pas plus loin que la terre vit un grand pays, pays en colère, une langue mal comprise. Drapeau qui s'élève, un peuple, une liberté. Nos coeurs y resteront à jamais accrochés.
- Il est temps pour nous d'être maîtres. Il ne nous manque que la confiance en nos capacités. Affirmons notre différence sans crainte.
- Québec, même si ton peuple te disait encore «non», ne pleure pas car personne ne pourra

t'enlever le fait que tu as l'étoffe d'un pays!

3. Le Préambule

- Nous, peuple québécois, nous nous déclarons souverains, maîtres chez-nous et fiers d'être Québécois. Nous sommes prêts à bâtir un pays!
- Le préambule doit contenir les éléments suivants : liberté religieuse, liberté civile, liberté sexuelle, liberté linguistique.
- Le préambule doit contenir l'élément suivant : «Que la famille est une priorité nationale et que toutes les lois du Québec devront être rédigées, appliquées et interprétées dans le meilleur intérêt de la famille».
- Nous, Québécoises et Québécois, définissons ce coin d'Amérique du nord comme étant notre pays, où la justice, l'équité et l'égalité des chances passent avant tout.
- Nous, peuple du Québec, affirmons notre goût de vivre ensemble, enfin responsables dans la générosité, la solidarité et l'ouverture sur le monde.
- Le préambule devrait inclure trois éléments fondamentaux : reconnaître et soutenir la primauté du fait français dans un Québec souverain; faire reposer le développement économique sur le concept de développement durable; rendre l'emploi accessible à tous en répartissant plus équitablement le temps de travail.

4. Les valeurs

- Les valeurs fondamentales d'un Québec souverain devraient être : responsabilité, fierté et fraternité.
- Je me souviens que je fus Canadien-ne, mais je suis maintenant Québécois-e souverain-e-s, avec comme valeurs, l'égalité, le partage, la préservation des ressources, la décentralisation des pouvoirs, l'accessibilité à l'éducation et à des programmes sociaux améliorés plus équitables, le respect des différences.
- L'une des valeurs fondamentales qui doit apparaître au préambule est celle de la famille. Plus qu'un principe, cette valeur doit être protégée par la mise sur pied d'un Ministère de la famille.

5. Les jeunes

- Nous, les jeunes, nous ne jouons pas nos salaires, nous jouons notre avenir et celui de nos enfants.
- Un Québec souverain devra assurer son avenir en protégeant sa plus grande richesse, ses jeunes.
- Le projet de société qui nous est proposé relève d'une grande consultation populaire. Cependant, une chose me désole, le manque flagrant de solidarité et de fierté qui mine le coeur des Québécoises et des Québécois. Nous sommes ici, chez-nous, et combien pourrions-nous être fiers en étant les responsables de ce qui nous arrive, plutôt que de subir les boires et les déboires du fédéral et de ses multiples chevauchements. Formons nos jeunes à la fierté et à la solidarité, ainsi la possibilité de vivre en maîtres chez-nous ne sera plus un rêve, mais une réalité tangible.

- Laissez-nous construire notre société de demain. Le Québec souverain, c'est nous qui l'habiterons!
- Un Québec souverain devra tenir compte des jeunes, de leur opinion et devra les faire participer à l'élaboration de la constitution de manière à ce qu'ils se sentent partie prenante au projet de société.
- Pourquoi pas des cours d'initiation à la politique, dès le secondaire, pour donner aux jeunes les moyens de s'engager et de s'informer quant à notre avenir et aux possibilités réelles qu'ils ont de faire changer les choses.
- Un Québec souverain devra être à l'écoute de ses jeunes. Nous voulons exister!

6. Questions et inquiétudes

- En tant qu'étudiante montagnaise, j'aimerais savoir ce qu'il adviendra des premières nations, une fois le Québec souverain ?
- Je pense qu'il est important de s'ouvrir aux autres cultures et j'ai la crainte qu'un Québec souverain se limite à sa culture francophone.
- Moi, je serai pour la souveraineté du Québec, à condition que vous ayez une meilleure planification économique et que vous nous l'expliquiez clairement.
- Est-ce que le Gouvernement de monsieur Parizeau va vraiment prendre en considération nos propositions dans la rédaction finale du projet de loi sur la souveraineté ?
- Nous aimerions savoir ce que le gouvernement réserve au projet communautaire ?
- Qu'est-ce qui me prouve que la vie sera meilleure pour les jeunes dans un Québec souverain ? Sur quelles valeurs s'appuie l'avant-projet de loi ?? Quelles seront les valeurs privilégiées par un Québec souverain ??
- Est-ce que le Québec saura mieux relever le défi que le Canada en matière de tolérance envers ses minorités ?
- Pour l'instant, la souveraineté n'est qu'un grand saut vers l'inconnu. Alors, éclairez-nous une fois pour toute !
- Que deviendra la recherche et le développement dans un Québec souverain ?
- N'acceptez pas de donner un chèque en blanc à qui que ce soit.

7. La consultation

- À propos de la Commission des jeunes... Les problèmes soulevés nous les connaissons déjà... Il n'y avait pas assez de réponses à nos questions et, surtout, pas assez de solutions.
- Merci de ne pas nous avoir oubliés, nous, les jeunes. Nous sommes supposés être la génération *No future*, mais je crois que ces commissions vont remettre les pendules à l'heure en représentant les rêves et les aspirations de la jeunesse québécoise.
- Quelle que soit l'issue des débats engendrés par la tenue des différentes commissions, le droit de parole que le Gouvernement québécois aura donné au peuple est et restera un fait HISTORIQUE.

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a analysé les 314 mémoires qui lui ont été transmis, et consigné les 3 061 interventions dont chacun de ses vingt-neuf forums a été l'occasion. Ces informations ont ensuite été regroupées par thème; nous en présentons ici une synthèse qui s'attache à rendre les interventions les plus saillantes et les plus représentatives.

1. POSITION GÉNÉRALE EXPRIMÉE À L'ÉGARD DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Avis favorable à l'Avant-projet de loi :

- 90% des membres de l'Association des étudiants de maîtrise en gestion et développement des coopératives de l'Université de Sherbrooke appuie l'idée de faire du Québec un pays souverain.
- La souveraineté suppose un enthousiasme et une attitude positive envers l'avenir.
- L'indépendance est nécessaire comme il est nécessaire aux enfants de quitter leurs parents.
- Le Québec ne peut s'épanouir au sein du Canada. Ce sont deux nations distinctes.
- Nous formons une nation, et la souveraineté est le seul moyen de préserver notre culture, d'en finir avec notre culture de colonisés.
- Il faut que le Québec devienne un pays : on ne peut rester dans un pays qui ne reconnaît pas notre existence. Le Québec a tout ce qu'il faut pour devenir un pays.
- La souveraineté est l'aboutissement de la Révolution tranquille.
- Le combat pour l'indépendance se poursuit depuis 12 générations.
- Il faut sortir de l'impasse où nous sommes depuis plus de 30 ans.
- La souveraineté doit servir de projet de société et favoriser le développement de la solidarité. La souveraineté est un moyen de changer notre société.
- La Constitution de 1982 est inadmissible.
- Le fédéralisme ne peut plus être réformé.
- Le fédéralisme évolue vers la centralisation et nuit au développement du Québec.
- La souveraineté serait l'occasion de mettre fin aux chevauchements entre les deux paliers de gouvernement et de diminuer la lourdeur de l'appareil administratif. Il y a un gouvernement de trop : le gouvernement fédéral.
- Le gouvernement fédéral est un gouvernement étranger; refus que le *Reform Party* décide un jour pour le Québec.
- L'indépendance est une ouverture sur le monde, entravée pour le moment par l'intermédiaire fédéral.
- La souveraineté favorisera l'émergence d'une culture entrepreneuriale.
- C'est l'option la plus prometteuse pour l'économie du Québec.

Avis défavorable à l'Avant-projet de loi :

Commentaires :

- L'indépendance fera perdre aux Québécois les avantages qu'ils retirent du fédéralisme canadien.
- Le Québec suit la démarche inverse aux autres pays qui s'unissent et abolissent leurs frontières.
- La souveraineté ne changera pas les inégalités sociales.
- Le gouvernement ne donne aucun chiffre et aucune précision.
- La majorité de la population n'acceptera pas de se priver.

Questions :

- En quoi le Canada nuit-il à la culture québécoise ?
- Pourquoi se séparer pour ensuite maintenir des liens qui existent déjà ?
- Certaines régions du Québec pourront-elles rester canadiennes ?
- Que deviendront les francophones hors Québec ?

Réserves et interrogations sur l'Avant-projet de loi :

Commentaires :

- L'Avant-projet de loi représente la version la plus optimiste de l'accession du Québec à la souveraineté.
- La peur est un sentiment réel à l'égard de l'Avant-projet de loi.
- La souveraineté doit servir un projet de société.
- Que le Québec soit un État fédéré ou souverain, son avenir passe par la concertation.

Questions :

- Y a-t-il danger de troubles civils advenant la souveraineté ?
- Le Canada respectera-t-il la décision démocratique des Québécois ?

Autres options constitutionnelles :

Fédéralisme renouvelé

Commentaires :

- Le fédéralisme est un compromis en évolution.
- La Constitution de 1982 est illégitime.

Propositions :

- Remplacer le Sénat par une chambre confédérative. La Chambre confédérative nommerait les juges de la Cour suprême, confirmerait les lois fédérales, transférerait aux provinces les programmes conjoints.
- Négociation d'une confédération à la Suisse si le référendum est un échec.

Question :

- Après une victoire du «non», quel sera notre pouvoir de négociation ?

Statu quo constitutionnel

Commentaires :

- Le fédéralisme actuel est suffisamment flexible.

Union Québec-Canada (Action démocratique du Québec)

Commentaires :

- L'option proposant un parlement à l'européenne n'est pas réaliste; elle est idéaliste.
- Position modérée qui fait moins peur et qui est plus sécurisante.
- L'Union Québec-Canada est analogue à l'Union européenne.

Questions :

- Quelle est la position de l'ADQ ? Est-elle souverainiste ? L'ADQ et le PQ ont-ils les mêmes positions sur la souveraineté ?
- La position de l'ADQ n'est-elle pas trop ambiguë ?
- Comment peut-on négocier la souveraineté avant un mandat du peuple ?
- Quels sont les pouvoirs du parlement de l'Union ?

2. AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Préambule

Commentaires :

- Quand le gouvernement associera un projet de société à la souveraineté, les jeunes voteront d'une manière plus éclairée.

Propositions :

- Commencer par «Nous, le peuple du Québec», pour affirmer d'emblée l'existence du peuple québécois.
- Le Québec est une nation d'origine française, nous sommes la seule nation francophone d'Amérique.
- Affirmer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; le peuple est le principe de toute souveraineté.
- Inclure dans le préambule une partie historique. Rappeler les causes de notre désir de devenir un pays. Rappeler les refus du Canada au Québec. Rappeler notre oppression passée. Rappeler le rôle de la langue française.
- proclamer le français seule langue officielle.
- Le préambule doit préciser le projet de société que va permettre de réaliser la souveraineté.
- Affirmer, dans le Préambule, que le Québec est une société démocratique; que le Québec est une nation pacifique; que le Québec constitue un État de droit fondé sur des droits, des libertés et des responsabilités; que le Québec est un état social (droit à la santé et à l'éducation); que le Québec est une société pluraliste et ouverte sur le monde.
- Affirmer l'importance de la jeunesse en général dans le développement des régions et leur rôle essentiel dans le développement économique.

- Affirmer l'importance des valeurs suivantes : le respect (tolérance, indulgence, ouverture sur le monde, solidarité); la liberté; l'égalité; la justice sociale et la distribution de la richesse; le respect de la nature et de l'environnement; l'éducation (population éduquée et cultivée, savoir); la laïcité; et l'importance du travail.
- Affirmer les droits suivants : les droits individuels et collectifs; les droits des anglophones; le droit à la réflexion politique dans les institutions d'enseignement; le droit à une éducation gratuite et de qualité; les droits des homosexuels; les droits des individus à la recherche du bonheur; le droit à un environnement sain.
- Appuyer les mouvements pour les droits humains dans le monde.
- Affirmer les devoirs et les obligations suivants : respect de l'environnement et obligation d'aller voter.
- Adopter un régime républicain et laïc.
- La décentralisation des pouvoirs doit favoriser l'émergence d'une démocratie participative.
- Affirmer l'importance de la culture et notre soutien aux francophones hors-Québec.

Article 1 - De la souveraineté

Commentaires généraux :

- L'indépendance doit être faite par le peuple et non par des élites confinées à leur tour d'ivoire.
- Il est inquiétant que les anglophones et les immigrants votent massivement contre la souveraineté.
- La souveraineté est un changement constitutionnel qui a comme objectif ultime de donner au peuple québécois un projet de société.
- La souveraineté doit permettre de rompre avec le corporatisme et les privilèges accordés à l'appareil bureaucratique.
- Il faut présenter la souveraineté avec ses avantages et inconvénients; il faut livrer à la population une information objective.
- Le PQ n'a pas le monopole de la souveraineté; l'ADQ et le PQ doivent être ensemble dans la campagne référendaire.

Avis favorables :

- La seule chose qui compte est le transfert des pouvoirs au peuple québécois.
- La souveraineté est le seul moyen d'avoir enfin une identité; moyen de développement culturel.
- L'indépendance est d'abord une attitude: être maître chez soi.
- La souveraineté permet de réaliser un nouveau projet de société.
- Il faut avancer, il faut risquer, il faut faire un pays.
- La souveraineté ne se fait pas en réaction contre le Canada : elle signifie une volonté d'agir.
- Le risque de la souveraineté est comparable à celui que prennent les entrepreneurs : c'est un risque calculé.
- La souveraineté permettrait de réaliser des économies.
- La souveraineté est un outil de développement économique.
- La souveraineté peut favoriser le développement du mouvement coopératif.
- Il faut supprimer les chevauchements entre gouvernements. La souveraineté est un besoin pour rapatrier des pouvoirs.
- Le gouvernement fédéral est inutile.
- Les étudiants ne sont plus prêts à respecter le régime fédéral.
- Le fédéralisme appauvrit le Québec depuis 15 ans : le chômage s'est accru de même que la dette.

Avis défavorables:

- Le Canada va se renouveler à cause de sa dette.
- Pourquoi quitter le Canada, un pays qui nous offre la libre circulation des biens et des services, pour en construire un autre où il faudra négocier des années pour retrouver tous ces avantages?
- La souveraineté signifie le chômage, une dette accablante et l'instabilité économique.
- La population n'est pas assez informée sur les retombées de la souveraineté.
- On a peur de perdre notre confort et on demande des garanties.

Questions :

- Quelle est la différence entre «souveraineté» et «indépendance» ?
- Comment peut-on se prononcer sur un projet sans en savoir les coûts ?
- Quelle sera la participation des jeunes après le référendum pour définir le projet de société ?
- Quel est le coût du fédéralisme ?
- Dans un gouvernement souverain, pourrait-on couper davantage et gérer l'État comme une entreprise privée ?
- Que se passe-t-il si le gouvernement canadien refuse le projet de souveraineté ?
- Pourquoi les gens d'affaires sont-ils en majorité fédéralistes ?
- La souveraineté est-elle la solution aux problèmes sociaux ?
- Les programmes sociaux seront-ils maintenus après la souveraineté ?

Article 2 - L'association économique

Commentaires :

- Il est dans l'intérêt du Québec et du Canada de maintenir une association économique. Le Canada a besoin de maintenir des liens économiques avec le Québec.
- Souveraineté et association économique vont de paire.
- L'association économique doit être fondée sur le principe du libre-échange.
- Établir une association économique sans union politique.
- Instaurer une union Québec-Canada sur le modèle de l'Union européenne.
- Prendre toutes les mesures pour accroître les échanges économiques avec tous les pays.

Questions :

- L'union économique est-elle garantie ? Qu'arrive-t-il si le Canada ne veut pas négocier ? Qu'arriverait-il sans association économique avec le Canada ?

Article 3 - Nouvelle Constitution

Propositions :

- La nouvelle constitution adoptée par l'Assemblée nationale sera transitoire (3 ans); une assemblée constituante adoptera la constitution permanente qui sera ratifiée par référendum. La nouvelle constitution doit être soumise à une consultation populaire.
- Paramètres de la nouvelle constitution : Droits, libertés, responsabilités.
- La nouvelle constitution doit définir le régime politique d'un Québec souverain.
- Adopter un régime républicain, avec un président élu au suffrage universel.
- Abolir le poste de lieutenant-gouverneur.
- Redéfinir le rôle du député et le valoriser.
- Limiter les pouvoirs de dépenser. Ajouter l'impossibilité de créer des déficits.
- Adopter le système d'élection proportionnelle.

Questions :

- Y aura-t-il un processus consultatif ? La constitution sera-t-elle ratifiée directement par la population ?
- Quel sera le régime politique du Québec souverain ? Une monarchie constitutionnelle ou une république ?

Charte des droits et libertés

Commentaires :

- Il y a des abus dans l'exercice des droits et des libertés.

Propositions :

- Tous les citoyens sont égaux en droit et en devoir envers l'État et la société.
- Affirmer le droit à une éducation de qualité et à une éducation post-secondaire.
- Affirmer le droit à l'euthanasie; faire d'ailleurs une consultation publique sur l'euthanasie.
- Affirmer les droits des homosexuels; reconnaître l'égalité des gais, lesbiennes, bisexuels et des hétérosexuels dans un Québec souverain.
- Ne pas constitutionnaliser les droits individuels, à l'exemple de la Grande-Bretagne.
- Ajouter une charte des devoirs, responsabilités et obligations du citoyen à la Charte des droits.
- Charte des droits et des devoirs des jeunes de 0 à 18 ans.

Questions :

- Qu'est-ce qu'une charte des responsabilités ?

Communauté anglophone

Propositions :

- Maintenir les droits et les institutions de la minorité anglophone.
- Donner des garanties sur les droits acquis seulement.

Questions :

- Quelles seront les dispositions de la loi 101 quant à la langue d'affichage dans un Québec souverain?

Nations autochtones

Commentaires :

- Il faut que les autochtones se prennent en main.
- Affirmer le droit à l'autodétermination des autochtones.

- La reconnaissance des droits des autochtones ne peut remettre en question le caractère indivisible du territoire québécois.
- Il faudrait intégrer les autochtones.

Propositions :

- Accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones.
- Impliquer les autochtones dans la rédaction de la constitution.
- Traiter les autochtones à la hauteur de leurs aspirations légitimes.
- Favoriser l'autonomie des autochtones en les aidant différemment; augmenter leur autonomie afin qu'ils puissent se prendre en main.
- Soutenir la culture et les valeurs des autochtones (écoles indépendantes, aide aux communautés) de manière à assurer la pérennité de ces nations.
- Faire des réserves des provinces autonomes.
- Les actuelles réserves devraient avoir le statut de municipalités et devraient correspondre à une circonscription électorale. Municipaliser les territoires autochtones avec autonomie élargie à ces instances municipales.
- Vivre ensemble dans une seule communauté et sans réserves.
- Définir les termes «leur appartenant en propre».
- Affirmer les droits des nations autochtones à l'autodétermination dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

Questions :

- Pourquoi aurions-nous le droit d'enlever le droit à l'autodétermination des autochtones ?
- Quels seront les pouvoirs des gouvernements autochtones ? Quelles seront leurs ressources fiscales et financières ?
- Quel sera le territoire autochtone ?
- Les autochtones ne devraient-ils pas participer à l'invention du Québec moderne ?
- Pourquoi les autochtones auraient-ils des droits différents des autres Québécois ?

Décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales

Propositions :

- Le Québec doit être un État unitaire décentralisé.
- Déplacer les fonctionnaires fédéraux vers le Québec et décentraliser les ressources humaines du gouvernement du Québec vers les régions.
- Ne pas décentraliser vers les MRC si elles gardent le même statut.

Conditions à la décentralisation :

- La décentralisation doit permettre d'alléger l'appareil administratif.
- Les décisions doivent se prendre à la lumière des intérêts et des besoins régionaux.
- Le développement régional est essentiel pour le développement du Québec. La décentralisation doit servir le développement économique des régions.
- Il faut rapprocher le pouvoir des jeunes. Un jeune doit être présent à chaque table de concertation régionale.
- La décentralisation suppose la reconnaissance des organismes communautaires comme éléments essentiels de la justice sociale.
- La décentralisation ne doit pas recréer la multiplication des paliers comme dans le système fédéral actuel. Ne pas rendre l'appareil gouvernemental encore plus lourd.
- Les instances régionales vont créer une nouvelle bureaucratie.

Questions :

- Les instances régionales seraient-elles formées d'élus ?
- Les instances régionales auraient-elles préséance sur les municipalités ?
- Les instances régionales ressembleraient-elles aux MRC actuelles ?
- Comment éviter les dangers du fédéralisme à l'intérieur du Québec ?
- Quel genre de constitution évitera les chevauchements entre le national et le régional ?

Autres éléments d'un projet de Constitution

Propositions :

- La laïcité de l'État doit être un principe fondateur.
- Affirmer les obligations morales du Québec envers les communautés francophones d'Amérique.
- Instituer un forum jeunesse à l'Assemblée nationale.
- Imputabilité des fonctionnaires et de leurs actes.
- Le Québec devrait se doter d'une charte de l'environnement, de manière à baliser l'action du gouvernement et à favoriser le développement durable.

Article 4 - TERRITOIRE

Commentaires :

- Le territoire du Québec est un et indivisible. Son intégrité doit être maintenue.
- Il y a danger d'actions violentes de la part de groupes fédéralistes extrémistes.

Propositions :

- Labrador:
 - Après l'accession à la souveraineté, entreprendre les démarches pour récupérer le Labrador.
 - Affirmer que le Labrador fait partie du Québec. Revendiquer le Labrador et affirmer nos droits sur ce territoire.

Questions :

- Quand le Québec a perdu le Labrador, a-t-il reçu des compensations ?
- Comment la police pourra-t-elle maintenir l'ordre public si des groupes anglophones ou autochtones, soutenus par le Canada, provoquent des troubles ?

Article 5 - CITOYENNETÉ

Commentaire :

- Il conviendrait que le libellé de cet article soit rédigé avec davantage de clarté.

Propositions :

- Est Québécois quiconque habite le territoire québécois.
- La citoyenneté québécoise doit être ouverte à tous les francophones d'Amérique.
- Indiquer que les immigrants reçus pourront se prévaloir de la citoyenneté québécoise.

Questions :

- Le Canada peut-il nous reprendre la citoyenneté canadienne ?
- Les nouveaux-nés pourront-ils avoir la citoyenneté canadienne ?

Article 6 - MONNAIE

Commentaires :

- Appui à l'article 7 tel qu'il figure dans l'Avant-projet de loi : conserver le dollar canadien.
- Si l'on adopte la devise canadienne, il faut avoir droit de regard sur la politique monétaire canadienne.
- La politique monétaire est le pilier de la souveraineté économique d'un pays.

Propositions :

- Créer une banque centrale canado-québécoise dans le cas où le Québec conserve une monnaie canadienne.
- Conserver la devise canadienne jusqu'à ce que l'Assemblée nationale en décide autrement.
- Le Québec souverain doit adopter une monnaie nationale.
- Créer une réserve centrale québécoise.
- Utiliser le dollar américain, plutôt que le dollar canadien.
- Établir un conseil de l'Union pour les questions de la monnaie et de la dette.

Questions :

- Comment se négociera la question de la monnaie ?
- Comment le Québec souverain pourra-t-il être représenté à la Banque du Canada ?
- La devise canadienne ne risque-t-elle pas d'être dévaluée ?
- Comment peut-on bien gérer notre économie sans notre propre monnaie ?
- Quelle serait la valeur d'un dollar québécois ?

Article 7 - TRAITÉS

Propositions :

- Renégocier les traités en fonction de la réalité québécoise.

Questions :

- Devons-nous adhérer à tous les traités signés par le Canada ?
- Quelle sera l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de l'adhésion du Québec aux différents traités ?
- Le Québec devra négocier à nouveau tous les traités; combien de temps et d'argent cela suppose-t-il ?

ARTICLES 8 et 9 - ALLIANCES INTERNATIONALES.

Commentaires :

- L'adhésion du Québec aux organisations internationales n'est pas acquise.
- Il est important pour le Québec d'affirmer sa présence dans le monde. Le Québec doit être présent dans la plupart des pays.
- Un pays riche est toujours le bienvenu dans la communauté internationale.

Propositions :

- La politique québécoise de relations internationales doit être basée sur le développement d'une coopération internationale fondée sur le partenariat, sur le respect des droits humains, sur des rapports plus équitables entre les peuples et le respect de l'environnement.
- Développer des liens culturels et économiques avec l'Europe.
- Développer diverses ententes commerciales avec des coopératives du Tiers-Monde. Favoriser les échanges avec les pays en voie de développement et leur apporter un soutien financier.
- Ne pas accepter les déchets toxiques provenant de l'extérieur du Québec.
- Utiliser la charte des droits du Québec comme point de référence pour nos relations internationales.
- Reconnaître l'expertise des Organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui a trait au commerce et au développement solidaire.
- Fonder une agence québécoise de coopération et de solidarité internationale (AQCSI), dont le budget doit être 1 % du PNB.
- Le Québec doit se prononcer en faveur de la réforme des institutions financières internationales telles le Fond monétaire international.
- Devenir membre de l'ONU.
- Les accords de libre-échange ne doivent pas contrarier la politique sociale nationale.
- Adhérer à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).
- Que le Québec se retire du Commonwealth.
- Enlever l'OTAN et NORAD. Se retirer de toutes les alliances militaires.

Questions :

- Une fois souverain, le Québec devient-il automatiquement membre de l'ALÉNA et du GATT ?
- Si le Québec devient souverain, restera-t-il membre du Commonwealth ?
- Une république peut-elle être membre du Commonwealth ?
- Pourquoi demeurer dans le NORAD ? Doit-on vraiment adhérer à l'OTAN et au NORAD ?

ARTICLES 10 à 14 - CONTINUITÉ DES LOIS.

Propositions :

- Maintenir le système parlementaire actuel jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution.
- Donner des garanties aux universités sur le maintien des budgets de recherche.
- Préciser quels autres services fédéraux seront dispensés sans interruption.
- Expliquer comment le Québec va payer les pensions des retraités.
- Ajouter les allocations familiales.
- Préciser que les prêts et bourses et autres programmes d'aide financière aux étudiants continuent d'être versés selon les mêmes barèmes et conditions.
- Réformer le code criminel canadien : mieux réglementer les armes à feu, etc.
- Appui à l'idée d'engager en priorité des fonctionnaires fédéraux.
- Le gouvernement ne devrait pas s'engager à alourdir la fonction publique en garantissant une priorité d'embauche aux fonctionnaires fédéraux.
- Les fonctionnaires fédéraux ont des emplois garantis et on n'a rien à offrir aux jeunes.
- Fixer les priorités d'embauche en fonction de la capacité des individus.

Questions :

- Que deviendront les différentes institutions fédérales dans un Québec souverain ?
- Qu'advient-il des institutions militaires canadiennes installées au Québec ?
- Y a-t-il des garanties quant à l'embauche des fonctionnaires fédéraux par le Québec ?

Article 15 - PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES

Commentaires :

- Dans le Canada ou le Québec, il faut payer la dette de toute façon.
- Il faut préciser le pourcentage de la dette qui reviendrait au Québec.
- La part québécoise de la dette fédérale ne doit pas excéder en pourcentage la part du budget fédéral investi au Québec, soit 18,5%; adopter les conclusions du rapport Bélanger-Campeau.
- La part de la dette fédérale qui reviendra au Québec sera trop lourde pour l'économie du Québec.
- Le coût de la part québécoise de la dette fédérale doit d'abord être assumé par les *baby-boomers* et non par la jeunesse. La dette devrait être partagée entre les générations.
- Il faut refuser de payer la dette fédérale, car elle est due aux ingérences coûteuses du gouvernement canadien.
- Ne payer que notre juste part de la dette fédérale : l'équivalent des actifs fédéraux au Québec.
- S'assurer de garder les biens meubles lors du partage. Aucune compensation ne doit être versée au gouvernement fédéral pour les immeubles lui appartenant sur le territoire du Québec.

Questions :

- Quels seront les effets de notre part de la dette fédérale sur le niveau des services offerts par le gouvernement ?
- Comment s'entendre avec le Canada sur cette question ? Le Canada anglais acceptera-t-il de négocier ? Qui parlera au nom du Canada anglais ?
- Quelle sera la dette du Québec souverain ? Comment se calculera le partage de la dette ?
- Quand aurons-nous un plan complet et chiffré du mode de remboursement de notre part de la dette ?

Articles 16 et 17 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Propositions :

- Prolonger le délai d'un an.
- Le référendum doit avoir lieu rapidement.
- Reporter le référendum si nécessaire.
- Le référendum ne doit pas avoir lieu avant l'adoption d'une liste électorale et d'une carte d'électeur.

Questions :

- Le délai n'est-il pas trop court ?
- Pourquoi l'article 1 n'entre-t-il pas en vigueur le lendemain du référendum ?

La question référendaire:

Voir l'Annexe 8.

3. LES AUTRES SUJETS

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Commentaires :

- Les chevauchements fédéral-provincial coûtent trop cher et Ottawa abuse de son pouvoir de dépenser.
- Un gouvernement flexible, efficace, dynamique favoriserait le développement de la nouvelle entreprise.
- La société québécoise doit vaincre l'omnipotence de la bureaucratie : l'État ne peut assurer seul le bien-être public.
- Dans la gestion du budget, les gens et les groupes ne doivent pas manifester un esprit corporatiste.
- Il faut un système fiscal équitable sans échappatoire.
- En éliminant un gouvernement, on rapatrie les taxes et les dépenses.
- Les grandes entreprises doivent contribuer davantage.
- Le Canada est bien plus mal géré que le Québec.
- Il faut faire de la lutte au déficit une priorité; les gouvernements ne devraient pas faire de déficits; les services sociaux sont payés à crédit.
- Les coupures budgétaires doivent être faites dans une vision globale.
- Le gouvernement fédéral n'a strictement rien fait pour régler le problème de la dette depuis 15 ans.

Propositions :

- Diminuer la taille de l'État et rééquilibrer le budget.
- Instaurer la carte d'identité unique et dont les fonctions seraient multiples.
- Que les adultes créent des espaces démocratiques qui permettront aux jeunes de participer aux décisions qui les concernent. Par exemple, un jeune de 17 ans devrait pouvoir se présenter aux élections de son CLSC.
- Avoir plus de rigueur dans la gestion des affaires publiques.

- Ne pas léguer aux générations futures une poubelle et un gouffre financier.
- Éliminer le superflu et aller à l'essentiel. Gestion plus serrée des finances publiques.
- Réformer le régime fiscal pour le rendre plus équitable : substituer une TVA à la TPS.
- Réduire les abris fiscaux des entreprises.
- Relever le taux d'imposition des entreprises.
- Ne pas faire de coupures qui affectent la population défavorisée.
- La réduction du déficit passe par une politique de plein emploi.
- Créer un impôt progressif en fonction de l'éloignement : plus une entreprise est éloignée des grands centres, moins elle paie d'impôt.
- Réduire le nombre de fonctionnaires, simplifier le fonctionnement de l'administration publique et introduire un système au mérite chez les fonctionnaires.
- Développer le sens de l'initiative dans l'administration publique et reconnaître la compétence avant l'ancienneté. Abolir la sécurité d'emploi et les primes de départ pour les hauts fonctionnaires.
- Que les fonctionnaires soient redevables aux élus et aux instances régionales au lieu de leur ministère.
- Les dirigeants des sociétés d'État doivent être nommés par des commissions parlementaires.
- Inciter les fonctionnaires à aller de leur plein gré dans le secteur privé afin de dégrossir l'appareil gouvernemental. Il ne devrait y avoir de mise à pied massive qu'en dernier recours.
- Éliminer le double emploi dans la fonction publique.

AFFAIRES SOCIALES

Commentaires généraux :

- Une pauvreté accablante sévit au Québec.
- Les démunis n'ont pas à payer pour les abus de certains.
- L'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit.

Propositions :

- Reconnaître l'expertise des organismes communautaires.
- Modifier le cadre légal régissant les associations, reconnaître que la vie associative est un élément essentiel de la vie démocratique et que les «numéros de charité» soient convertis en «numéros d'utilité publique».

Condition féminine

- Légaliser l'avortement.
- Le Québec souverain devra prendre en considération et mettre en œuvre le plus de recommandations possible provenant du Conseil du statut de la femme.

Famille et allocations familiales

Commentaires :

- Québec et Montréal offrent de bons services en matière d'accouchement et de planning familial. Ce n'est pas le cas en région. À Trois-Rivières, le service d'interruption de grossesse n'est offert qu'une journée par semaine.

Propositions :

- Le Québec doit soutenir la famille et instaurer une politique nataliste.
- Reconnaître le parent au foyer : instaurer une nouvelle allocation pour le parent sans revenu.
- Fournir de l'aide financière aux parents et aux familles monoparentales et, surtout, de l'aide à domicile.
- Implanter des garderies dans les établissements d'enseignement post-secondaire pour les femmes aux études, sur le modèle des halte-garderies.

Questions :

- Aurons-nous une véritable politique de la famille comportant non seulement des incitatifs à avoir des enfants mais un support réel, jumelé à des incitatifs à la poursuite des études et de la carrière ?

Santé et services sociaux

Commentaires :

- Il y a une multiplication prodigieuse des comportements auto-destructeurs chez les jeunes et on ne sait pas pourquoi le taux de suicide est plus élevé au Québec qu'ailleurs.
- Il y a un rapport entre le suicide et la situation socio-économique des jeunes.
- Il y a un manque de communication entre les parents et leurs enfants.
- Les intervenants dans la prévention du suicide sont mal accueillis par les gens dans les institutions.

- Après deux ans d'assistance sociale, le prestataire devrait être tenu de suivre une thérapie de façon à corriger ses résistances à trouver un emploi. Tous les prestataires devraient suivre un programme de formation.
- Assurer un revenu minimum à tous.
- Agir rapidement et concrètement afin de diminuer la pauvreté.
- Assurer un revenu minimum à toute la population avec incitation à travailler pour assurer l'autre tranche de revenu nécessaire pour subvenir à tous les besoins.
- Programmes sociaux et programmes de formation vont de pair.

Propositions :

- Reconnaissance et valorisation des organismes sociaux.
- Éviter d'institutionnaliser les organismes communautaires.
- Développer le réseau communautaire de soutien en région pour la jeunesse.
- Former des comités consultatifs pour donner une tribune aux jeunes.
- Mieux soutenir les maisons d'hébergement pour venir en aide aux femmes en difficulté.
- Soumettre la question de l'usage des drogues à la consultation populaire.
- Réduire les coûts de santé par une réévaluation des privilèges des médecins.

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Commentaires :

- L'entrepreneurship est un élément essentiel d'un projet de société : il faut créer nos propres entreprises et nos propres richesses.
- Une économie fondée sur la coopération constitue l'essentiel.
- L'économie québécoise souffre du peu d'investissements fédéraux dans les secteurs de pointe (12 % seulement).
- Les jeunes sont presque obligés de créer leur propre emploi.
- La destruction du tissu économique et la déstabilisation sociale sont masquées et compensées par un endettement public qui stimule artificiellement l'économie.
- Une société ou un projet de société où l'on ne se préoccupe que d'économie risque de se retrouver sans âme.
- Faciliter l'accès au marché du travail pour les chefs de familles monoparentales.
- Il n'est pas suffisant de créer de l'emploi en créant du travail : le partage du travail pourra résoudre presque entièrement le problème.
- Un politique de partage du travail est plus qu'une politique de création d'emplois, c'est un choix de société.
- L'emploi intéressant et rémunérateur est inaccessible pour les jeunes qui ont décroché.

Propositions :

- Adapter les programmes de soutien à l'entrepreneurship aux petites entreprises.
- Il faut investir dans les secteurs d'avenir : autoroute électronique, recherche médicale, industrie aérospatiale; favoriser la création d'un *Silicon Valley* au Québec.
- Il faut créer un système où la propriété s'exerce uniquement pour son utilité sociale.
- Mettre sur pied un programme d'aide aux inventeurs.
- Assigner plus de fonds aux organismes jeunes entrepreneurs.
- Créer un programme de parrainage pour permettre aux propriétaires de céder petit à petit leur entreprise à un jeune qui bénéficierait d'une aide financière.
- Adopter une politique de plein emploi : cela suppose une volonté politique, une implication des partenaires et la décentralisation.
- Favoriser le développement d'une société fondée sur le travail : remplacer le B.S. par des mesures de création d'emploi et susciter l'entrepreneurship.
- Établir un partenariat entre le gouvernement et les entrepreneurs en construction pour l'embauche et la supervision sur le chantier.
- Déterminer un système de carte de compétence de I à IV. Le traitement se ferait en fonction du niveau de compétence.
- Favoriser l'établissement d'une zone franche (zone libre de taxes à l'exportation).
- Ne pas établir une zone franche au Québec.
- Établir un port national à Gaspé.
- Favoriser le développement de l'aquaculture.
- Mettre fin au carcan corporatiste : il produit l'exclusion.
- Favoriser l'accès au travail en éliminant les règlements absurdes qui l'entravent.
- Relever le salaire minimum, abolir le temps supplémentaire, favoriser le temps partiel et répartir le temps de travail différemment.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Commentaires :

- Les récents amendements proposés par le ministre fédéral de la justice afin de modifier la loi sur les jeunes contrevenants ne correspondent pas du tout à la conception québécoise de cette question ni aux valeurs de la société québécoise.
- La loi sur la protection de la jeunesse du Québec n'a pas son égal dans les autres provinces. Elle est complète et globale. Elle démontre que la société québécoise est préoccupée par les problèmes des jeunes et qu'elle désire régler les problèmes à la source.
- Le Québec est distinct non seulement par la langue et le code civil, mais aussi dans sa façon de percevoir la justice sociale et la place des jeunes dans la société.
- Un peuple ne peut pas accepter de se voir imposer des lois qui vont à l'encontre de ses valeurs profondes. Le Québec doit avoir les pleins pouvoirs dans tous les domaines.

Propositions :

- Accorder une attention particulière aux lois pénales canadiennes : il faut un système pénal moins coûteux que le système actuel.
- Avoir recours aux référendums pour réformer des lois controversées : l'avortement, la reconnaissance des couples homosexuels, etc.
- Instituer une école de la magistrature.
- Créer un organisme chargé de procurer un meilleur soutien aux victimes d'actes criminels.
- Établir un moratoire sur la culture des drogues pour la consommation personnelle.
- Favoriser une plus grande accessibilité à l'aide juridique.
- La Cour suprême ne devrait pas pouvoir renverser les décisions du gouvernement. Ou alors les juges de la cour suprême seront élus au suffrage universel.

DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Propositions :

- Le Québec ne doit avoir aucune armée, même sur le modèle suisse.
- La protection du Québec doit être assurée par le NORAD auquel le Québec adhérerait.
- Faire du collège militaire de St-Jean un institut de formation d'experts en droit international et en aide humanitaire.
- Une armée n'est pas nécessaire : la force policière suffit.
- Une force civile non violente constituerait un moyen moins coûteux et plus efficace de garantir la sécurité.
- Former un corps policier spécialisé pour gérer les situations d'urgence et les catastrophes naturelles.
- Assurer la sécurité du Québec en décentralisant les infrastructures et les centres de décision.
- Un peuple sans armée n'est pas un pays : il faut donc une armée.
- Le Québec devra avoir son armée pour protéger le gouvernement et le peuple.
- Créer une corps d'infanterie québécois. Création d'une armée commune Canada-Québec pour la marine et l'aviation.
- Constituer avec les militaires québécois une garde nationale dans un Québec souverain.
- S'inspirer du modèle de l'armée suisse. Le service civil suisse pourrait être une référence.
- Le policier doit devenir un agent de changement social : développer le rôle d'éducateur et d'animateur du policier.
- Il faut instaurer un contrôle des armes à feu très sévère.

Questions :

- A-t-on vraiment besoin d'une armée ?
- Que deviendront les soldats québécois dans l'armée canadienne ?
- La position de l'ADQ sur le partage de l'armée implique-t-elle la présence de l'armée canadienne au Québec ?

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Commentaires :

- Le SAJE est une ressource essentielle au développement régional.
- Il est important de repeupler les régions et d'aider les entreprises dans les régions.
- Le développement régional est indissociable des institutions d'enseignement dans les régions.
- La présence des jeunes aux tables de concertation régionales ou aux autres instances régionales est très importante.
- Favoriser la colonisation et le peuplement du territoire national.
- Consentir une plus grande autonomie aux régions.

Questions :

- Le Québec souverain favorisera-t-il le développement de techniques de pointe en régions ?

ENVIRONNEMENT

Commentaires :

- Négocier des accords avec le Canada dans le domaine de l'environnement.
- Fonder la société québécoise sur le souci environnemental.
- L'éducation à l'environnement doit être au programme au primaire et au secondaire.
- Il ne faut pas continuer les politiques aveugles de nos prédécesseurs. Il faut forger une conscience claire et nette de la protection de l'écosystème québécois.

Propositions :

- Le gouvernement du Québec souverain devra donner l'exemple quant au recyclage à l'intérieur de l'administration publique et s'opposer à l'importation de déchets sur son territoire.
- Éliminer la multiplication des emballages.
- Rapatrier les centres de recherche fédéraux en environnement.
- Établir des normes nationales sur les pesticides.
- Les jeunes vont subir les conséquences des décisions prises aujourd'hui; que les lois soient pensées à long terme et avec une vision globale.

ÉDUCATION

Commentaires :

- Trop de crédits sont accordés à l'école privée alors que l'école publique manque d'argent.
- Le taux de décrochage est trop élevé.
- Il faut dénoncer l'architecture sinistre des polyvalentes.
- L'exercice du droit de vote suppose une éducation.
- L'éducation doit être prioritaire dans un Québec souverain.
- L'éducation n'est pas une dépense, mais un investissement.
- L'avenir du Québec dépend de l'éducation.
- Le gouvernement doit investir dans l'éducation plutôt que dans les programmes d'aide sociale.
- La Charte du Canada ne reconnaît pas le droit à l'éducation, tandis que celle du Québec le reconnaît.
- L'accès à l'éducation n'est pas universel.
- La réforme de l'éducation est limitée par l'article 93 dans la Constitution canadienne.
- Le système d'éducation est en débâcle : réintroduire de la rigueur dans l'enseignement.
- La nécessaire réforme de l'éducation demande un changement des mentalités.
- Le système d'éducation est immobile.
- Il faut dénoncer l'enseignement médiocre du français prévalant dans nos institutions d'enseignement et les pratiques pédagogiques laxistes. Les programmes de français axés sur la communication et la créativité sont inefficaces.
- Le personnel enseignant est trop souvent mal formé et démotivé; il y règne un esprit corporatiste.
- L'histoire permet d'acquérir une ouverture d'esprit envers les autres peuples. Elle incite à la reconnaissance et à la tolérance des différences.
- L'école doit inculquer aux jeunes rigueur, curiosité intellectuelle et goût d'apprendre.
- L'école doit servir à transmettre les valeurs humaines.
- L'augmentation des frais de scolarité pendant le régime libéral a été une erreur.

Propositions :

- Faire en sorte que les jeunes prennent une part active aux décisions sur l'éducation et que les jeunes soient plus écoutés dans les discussions sur l'éducation.
- Il faut reconnaître l'implication des élèves dans les causes sociales.
- Il faut rendre l'école laïque et favoriser la culture politique dans les institutions d'enseignement.
- Lancer une campagne d'alphabétisation en mettant à profit l'expertise des groupes d'éducation populaire.
- Favoriser un meilleur arrimage entre la formation scolaire et les besoins de l'entreprise.
- Le système d'éducation forme les individus et l'entreprise doit les intégrer.
- Consulter les associations étudiantes lorsqu'il s'agit de congédier un professeur.
- Pour contrer le décrochage scolaire, informer les étudiants sur les secteurs où les emplois sont disponibles, afin qu'ils puissent s'orienter de façon efficace et profitable.
- Prendre comme modèle la rigueur des systèmes français et allemand.
- Il faut remettre la formation générale au centre de l'enseignement.
- Il faut former des diplômés aptes à intervenir dans leur région et faire la promotion des institutions d'enseignement implantées en région.
- Que les entreprises investissent dans l'enseignement et l'éducation, financement de stages, contribution au financement des études.

- Il faut mettre sur pied une assurance collective pour les étudiants.
- Il faut bonifier le régime des prêts et bourses; à cette fin, il faut :
 - établir une ligne 1-800 pour que les étudiants puissent téléphoner aux fonctionnaires responsables de l'aide financière;
 - publier un dépliant informatif sur le régime des prêts et bourses où toutes les modalités sont reproduites; faire en sorte que -
 - 25% des prêts soient payés après la fin des études;
 - redéfinir le statut de l'étudiant autonome en prenant en considération sa situation réelle;
 - faire en sorte que les prêts et bourses soient équivalents à l'aide sociale;
 - ne verser que des prêts qui deviennent des bourses lorsque les études sont réussies dans les délais requis;
 - prendre en considération que la majorité des étudiants bénéficiaires des prêts et bourses n'ont pas de contribution de leurs parents;
 - faire en sorte que les étudiants remboursent leurs emprunts par un impôt post-universitaire.
- Il faut modifier le ratio professeur-élève.
- Il faut abolir la permanence des enseignants.
- L'école doit privilégier l'acquisition d'une base solide de connaissances par l'enseignement des matières fondamentales : français, grammaire et, surtout, histoire et mathématiques.
- Cours d'histoire à tous les niveaux scolaires, du primaire au cégep.
- Remplacer quelques cours de philo au cégep par des cours d'histoire du Québec et du Canada.
- Retour à un enseignement rigoureux de l'orthographe et de la grammaire.
- Promouvoir de façon soutenue la lecture auprès des élèves.
- Augmenter le nombre de classes spécialisées pour les jeunes en difficultés.
- Exploiter le contenu des bibliothèques dans les écoles.
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les élèves du primaire et du secondaire. Inculquer aux jeunes l'esprit et la culture d'entreprise.
- Reconnaître et créditer les stages et les échanges internationaux qui s'effectuent à l'intérieur d'un établissement d'enseignement.
- Intégrer le principe d'internationalisation de l'éducation dans le système scolaire : intégrer la dimension internationale aux cours de géographie et d'histoire.
- Il est urgent de rapatrier les pouvoirs fédéraux en matière de financement de la recherche pour contrer l'exode des cerveaux.

Questions :

- Quel sera le régime des prêts et bourses du Québec souverain ?
- Les gouvernements du Québec aura-t-il assez de ressources pour maintenir les frais de scolarité à un niveau raisonnable ?
- Vaudrait-il mieux payer de petits frais de scolarité depuis le secondaire I que de gros frais au niveau post-secondaire ?

Formation professionnelle

- Faciliter le passage de l'école au marché du travail en favorisant la formation professionnelle au secondaire et la formation en entreprise.
- Mettre sur pied un programme de formation professionnelle crédible.
- Harmoniser la formation des travailleurs avec le marché du travail d'aujourd'hui.
- Organiser la formation selon des critères et des besoins régionaux.
- Éliminer les chevauchements fédéral/provincial dans la formation de la main-d'oeuvre.
- Éliminer le palier fédéral pour éliminer les chevauchements.
- Mettre sur pied un service civique pour faciliter l'insertion des jeunes qui achèvent leurs études. Ce service permettrait aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle.
- Augmenter le nombre de techniciens : ils sont les piliers de l'économie d'un pays.

CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS

Commentaires :

- Le Québec souverain devra investir davantage dans le secteur de la culture afin de produire des emplois et de maintenir notre identité.
- Dans le domaine de la culture, on ne doit pas envisager seulement une rentabilité à court terme.
- On peut assurer notre identité à l'intérieur du Canada.

Propositions :

- Revaloriser l'enseignement et les métiers liés à la culture.
- Rendre la culture accessible dans les régions.
- Un pays doit avoir une vraie bibliothèque nationale.
- Offrir des tarifs étudiant pour toutes les manifestations culturelles.
- Les ministères de la culture et du tourisme pourraient créer par l'entremise de leurs organismes régionaux un laissez-passer culturel qui permettrait d'assister à des manifestations culturelles dans toutes les régions du Québec.

- Encourager le plus grand nombre possible d'artistes à franchir les frontières du Québec et faciliter leur participation à des événements internationaux.
- Mettre sur pied des organismes qui offriraient différents programmes d'échange et de subventions aux jeunes artistes québécois voulant aller à l'étranger.
- Valoriser le patrimoine québécois en organisant des journées portes ouvertes dans les lieux historiques.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES

- Les communautés culturelles sont mal intégrées au Québec.
- Il faut tous se rassembler pour faire un pays malgré nos différences ethniques.
- Il faut intégrer les communautés culturelles à la majorité.

LANGUE FRANÇAISE

Commentaires :

- La langue française sera mieux protégée dans un Québec souverain.
- La politique fédérale des langues officielles anglicise le Québec.
- La protection de la langue est affaiblie par la Constitution canadienne.
- Le français est menacé dans l'Outaouais.
- Les jeunes parlent mal au Québec. Il est essentiel que le français soit parlé correctement au Québec.
- L'État québécois doit être un promoteur dynamique de la langue française dans le monde.

Propositions :

- Inculquer aux jeunes une bonne connaissance de la langue française, symbole de notre identité collective. Mettre l'accent sur la qualité de la langue.
- Rétablir l'affichage unilingue au Québec.
- Apporter un soutien financier aux minorités francophones du Canada et des États-Unis.

1. Voulez-vous que le gouvernement proclame la souveraineté du Québec, conformément à la Loi déclarant la souveraineté
ou
Proclame son adhésion à la fédération canadienne conformément à la Loi constitutionnelle de 1982 ?
2. Voulez-vous que le gouvernement fédéral remette au gouvernement du Québec, d'ici (1 an de la date du référendum) l'intégralité des pouvoirs suivants :
 1. L'immigration
 2. La main d'œuvre et la formation professionnelle
 3. La taxation et les impôtsÀ défaut de quoi, l'Assemblée nationale sera autorisée à proclamer la souveraineté du Québec conformément à la Loi sur la souveraineté.
3. Voulez-vous que le Québec renouvelle ses relations avec le Canada en proposant une nouvelle union Québec-Canada qui repose sur les principes suivants :
 - l'exercice par le Québec de son droit à la souveraineté
 - la consolidation de l'espace économique et politique commun avec le Canada,étant entendu que le rejet par le Canada de la proposition de nouvelle union du gouvernement du Québec entraînera l'exercice par l'Assemblée nationale de ce droit à la souveraineté ?
4. Voulez-vous remplacer l'ordre constitutionnel existant par une nouvelle union Québec-Canada où le Québec exerce son droit à la souveraineté et est associé au Canada dans une union économique et politique chapeauté par un parlement commun ?
5. Acceptez-vous que le Québec déclare son indépendance si, après une période de négociation d'au plus un an, une entente de souveraineté-association ne peut être conclue avec le Canada ?
6. Êtes-vous en faveur de l'indépendance du Québec, oui ou non ?
7. Êtes-vous en faveur de la loi déclarant la souveraineté du Québec, oui ou non ?
8. Voulez-vous que le Québec adhère à la Constitution canadienne de 1982, oui ou non ?
9. Voulez-vous que le Québec reste une province canadienne ou devienne un État souverain ?
10. Voulez-vous que l'Assemblée nationale exerce une pleine souveraineté au nom du peuple québécois ?

Il importe d'abord de rappeler ici l'objectif principal que poursuivait la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec : favoriser la participation du plus grand nombre de jeunes possible à une consultation publique sur l'*Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*.

Dès le début des travaux, faut-il le rappeler, la crédibilité de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec et celle de son président avaient été remises en cause. Critiquée tant par la presse que par les organismes de jeunes eux-mêmes, la Commission des jeunes avait d'emblée à reconstruire sa crédibilité.

Au lendemain de la conférence de presse annonçant la tournée de consultation de la Commission et les principes que celle-ci entendait suivre, déjà, les réactions négatives dans les médias allèrent en s'estompant. Mais encore fallait-il convaincre les organismes de jeunes : dès la première semaine de consultation, et à la lumière des résultats obtenus, ces derniers se disaient désormais intéressés à participer aux travaux de la Commission.

Malgré des débuts difficiles, nous pouvons affirmer, et sans risque de nous tromper, que la couverture de presse a été excellente, qu'il s'agisse de la quantité des articles ou encore de la qualité de leur contenu.

Selon nous, plusieurs raisons sont à l'origine de ce succès :

- la grande participation des jeunes aux forums de la Commission;
- la possibilité pour les jeunes de toutes les tendances de participer librement aux débats;
- la qualité et le nombre des mémoires et des interventions;
- la présence du président dans les médias;
- l'information transmise régulièrement aux médias;
- la complicité établie entre le personnel de la Commission et les journalistes;
- le succès des forums.

En termes statistiques, les représentants de 13 médias étaient présents, en moyenne, à l'occasion des activités de communication dont la portée était nationale, alors qu'en moyenne sept journalistes ont assisté à chacun des forums régionaux — ce qui représente donc un total de 212. En tout, 175 articles sont parus dans la presse écrite; une cinquantaine d'entrevues ont été effectuées avec le président ou les vice-présidents; et plus de 150 nouvelles ont été diffusées dans la presse électronique. En ce qui a trait au message, nous avons inclus ici les articles qui sont les plus représentatifs de la teneur des propos que les médias ont diffusés tout au long des travaux de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec.

Ondes de Choc

Richard Martineau

Miracle Mart

Ainsi, c'est Marc-André Coallier qui préside la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec.

L'homme des Cant wets.

La pers de Burger King.

Pourquoi l'avoir choisi? Mitsou n'était pas disponible? Les marionnettes de Fred et compagnie avaient déjà été approchées par Rita Dionne-Marcois pour faire le ménage dans le monde des arts?

Primo, le PQ nomme deux gaffesuses de suite au ministère de la Culture (Pourquoi se forcer? De toute façon, on a les artistes avec nous autres...).

Secundo, il offre le poste de conseiller en communications à Pierre Bourgeault (tribun reconnu pour son tact, ses dons de stratège et sa très grande humilité).

Tertio, il plogue un ami de Mme Dionne-Marcois à la tête de Radio-Québec (l'homme avait eu la bonne idée de participer au financement de la campagne de Mme la ministre).

Et maintenant, Coallier fils.

Tout ça, sans parler du catouillage de Louise Beaudoin à Saint-Jean; des purges dans la fonction publique; de la nomination de Jean Dorion au Japon; des insultes de Guy Chevrette; de l'hôpital de Lachenaie; de la proposition de vote à deux volets des jeunes péquistes, etc., etc.

Bref, le bordel.

Après avoir surpris tout le monde par son dynamisme et son assurance, le gouvernement péquiste est en train de dérapar.

Trop peu de temps, trop de choses à faire, trop de vedettes...

Remarquez, en fait, ce n'est guère plus brillant: Johnson qui nous ressort le coup du Non qui veut dire Oui; Dumont qui veut un Québec fort et libre dans un Canada divisé mais uni; les Anglo qui prévoient l'effondrement de la Place Ville-Marie et la résurrection de Luc Joubert et jamais le Québec se sépare... Les fédéralistes n'ont pas de quoi pevilser.

Le hic, c'est que ce n'est pas Johnson ou Boubou-fils qui est au pouvoir, mais Parizeau.

Et si Parizeau et son équipe continuent d'agir de la sorte, ils risquent de se retrouver Gros-Jean comme devant au prochain référendum.

Nous ne dirons que le PQ n'est pas une fin, mais un moyen; et que si on n'est pas content de ses performances, on a juste à le sacrer dehors, une fois le Québec devenu souverain.

Parfaitement d'accord.

Mais reste que pour le plupart du monde, l'option et le parti ne font qu'un. Indépendance = PQ = Indépendance.

Il faut que le parti trébuche pour que l'option se casse la queue.

Or, ces temps-ci, Parizeau a tendance à marcher avec les lacets attachés.

Mais revenons à la Commission des jeunes.

Son président, l'énigmatique Marc-André Coallier, ne rate pas une occasion de dire des choses politiques. Pour lui, la Commission est un laboratoire de Claire Lamer, il devrait reconnaître les doléances des citoyens-spectateurs.

Je veux que les jeunes viennent me voir pour me dire: «Moi, Marc-André, j'aimerais manger trois repas par jour»... a-t-il lancé à la télé.

Wow.

On attendait une Commission sur l'avenir du Québec; on se retrouve devant l'Oratoire Saint-Joseph. «Moi, je voudrais que tout le monde travaille le lendemain du référendum...» «Moi, je voudrais ne plus jamais être anglo-sax...»

«Moi, je voudrais que mon père et ma mère ne divorcent pas...» «Moi, je voudrais que tous les hommes de bonne volonté s'aiment et se respectent dans un échange mutuel d'amour et d'affection...»

Vous avez une demande à faire? Venez rencontrer Marc-André Coallier, et glissez-la lui dans l'oreille.

J'ai hâte de voir les recommandations de cette Commission. Treize mille pages de vœux pieux et de bonnes résolutions: «Nous voulons un Québec égalitaire; pacifiste, écologiste, non-violent; où tous les gens vivraient en santé jusqu'à 102 ans, où tous les artistes travailleraient, où l'exploitation serait abolie, où les adolescents seraient heureux, et les animateurs de quiz intelligents...»

Par ici, la parole à vous: vous soulevez le plus profond et on transmettra tout ça au père Noël. Doublez Louise Robitaille les cristaux bouillies. Jetez votre lanterne magique aux pochettes.

Voilà le tour des miracles!

Et moi qui croyais que ces Commissions avaient été mises sur pied juste pour lacer d'un projet de loi.



PHOTO JACQUES NADEAU

Marc-André Coallier, qui présidera la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, se penche pour murmurer un secret à un journaliste, sous l'œil vigilant de l'agente de communication Linda Bossé.

C'est quoi un jeune?

Marc-André Coallier lance la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec

RACHEL DUCLOS
LE DEVOIR

C'est en souhaitant que son implication soit un modèle pour les jeunes qui ne croient plus à la politique que l'animateur et comédien Marc-André Coallier a lancé hier la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec.

«C'est de notre avenir dont il est question. Il faut que nous, les jeunes, le prenions en mains», a lancé l'animateur de l'émission *Les Détecteurs de mensonges*. La Commission des jeunes est nationale. Elle sillonnera tout le Québec, contrairement aux commissions régionales.

Marc-André Coallier, 31 ans, soutient défendre une cause personnelle: le droit des jeunes à s'exprimer sur leur avenir. Toutefois, la notion de «jeune» ne semble pas tout à fait unanime chez les commissaires. Officiellement, on parle des 18-35 ans. Cependant, bon nombre d'audiences auront lieu dans les cégeps, où une majorité d'étudiants ne sont pas majeurs.

«Vu l'échéancier, il faut faire une sélection, a affirmé Marc-André

Coallier. Les moins de 18 ans n'ont pas le droit de vote, ça limite leur participation.» Le vice-président de la Commission, Jean-François Simard, a cependant tenu, un peu plus tard, à apporter un bémol à cette déclaration. «On ne refusera personne. On a une clientèle cible mais on n'exclut pas les 15-17 ans.» Ceux-ci forment d'ailleurs le public que connaît le mieux l'ancien animateur du *Club des 100 watts*. Celui-ci devra malgré tout rallier une clientèle plus âgée.

«J'essaie d'être le plus large possible, mais les 100 watts, ça me colle à la peau», dit-il. Les jeunes, pour M. Coallier, ce sont ceux qui n'ont pas d'emploi ou qui volent de contrat en contrat, les étudiants, ceux qui ne «mangent pas de politique». La façon de les rallier: «Si ce n'est pas toi qui le dis, tes parents vont le faire à ta place.» La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec visitera 24 villes, du 8 février au 4 mars.

Les jeunes pourront s'exprimer de la façon dont ils le désirent. Marc-André Coallier agit comme président de la Commission. Les vice-présidents sont Audrey Benoit, comédienne, et Jean-François Simard, étudiant. Ils sont accompagnés de six commissaires.



Youth commission chairman Marc-André Coallier takes a bite out of a map of Quebec. At right is panel member Audrey Benoit. JOHN MAHONEY, GAZETTE

Youth commission has star attraction

IRWIN BLOCK
THE GAZETTE

Even before he has opened the first session of his travelling youth commission on Quebec sovereignty, television quizmaster Marc-André Coallier has been pilloried as the wrong choice for chairman.

Coallier, 31, whose main gig is running a comic quiz on *Quatre Saisons* called *Détecteur de Mensonges* (Lie Detector), was denounced in letters in French-language newspapers for, among other things, saying he accepted the job "because something l'fun is happening in Québec in 1995."

In a letter published in *La Presse* this week, university student Eric Dufresne wrote: "I will not roll the dice in this game where, instead of being loaded, the dice have big zeros on all sides."

But yesterday, at the hip New Café Campus on Prince Arthur St. — where he

urged people aged 18 to 35 to testify before the youth commission — Coallier, 31, displayed all the aplomb of the cool television performer he has become.

Coallier, who studied acting at college and theatre schools in Ste. Thérèse, is no slouch in front of the camera, and his apolitical past and high profile among youth make him an interesting choice for the job, says the man who gave him his big break in 1988.

"Marc-André had the talent to start, but ours was his first stab at serious television," said Jean-Pierre Morin, a producer of television programs for youth who hired Coallier for the popular children's show *Club des 100 Watts*.

"He's an actor with a great deal of flexibility and intelligence," said Morin, who selected Coallier from 500 applicants.

And his winning the acting job had nothing to do with the fact that Marc-André's father, Jean-Pierre Coallier, is

host of the most popular talk-show on French television, TVA's *Ad Lib*, Morin said.

"Marc-André has that rare combination of being down-to-earth and dynamic at the same time.

"He's definitely not opinionated and was ideal at the time for my show, which had a target audience in the 9-to-12 age group," said Morin, producer of a Radio-Canada adolescent-angst show called *Watatatow*.

"In the final audition he charmed the technicians and they simply fell head over heels for him."

Morin, who watched Coallier grow into the award-winning young star he has become in the five years he did *100 Watts*, says that critics who say he is not a politician are absolutely right.

That's his strength, Morin said.

"He doesn't take all the precautions of

COMMISSION *Will get high ratings: producer*

CONTINUED FROM PAGE A1

a (Premier Jacques) Parizeau or a (Liberal leader Daniel) Johnson, but Marc-André has a very direct and imaginative way of dealing with people."

And one thing he will do is give the youth commission the equivalent of high ratings.

"What would be the point in having one of these commissions if nobody came?" Morin asked.

"They could have hired a university type, a talking head like you often see on Radio-Québec, with the dismally low ratings these shows

get. But with his high recognition factor, Coallier will get ratings for the commission similar to those on more popular stations, like TVA, or CFCF."

"Coallier is simple, spontaneous and will allow people all the time they need to express themselves.

"He will bring out youth and will put them at ease."

The commission has nine members, whose average age is 26, and includes one anglophone — Marc Snyder, an aide to former mayor Jean Doré — who represents the Parti Action Démocratique.

Other members include Gilles

Baril, Parti Québécois member of the National Assembly for Berthier, former fashion model Audrey Benoit and Bloc Québécois MP Pierre Brien.

So far, the only federalist group to indicate its interest in testifying at the youth commission hearings is one called Generation 18-35, which gets funding and technical support from the Council for Canadian Unity.

The youth commission hearings are to start Feb. 8 in Gaspé and wind up in Montreal March 4. To make a submission, call 873-7730 or (800) 381-5498.

Commission des jeunes

DEUX FÉDÉRALISTES AGRESSÉS PAR UN COMMISSAIRE « PITT-BULL »

LAVAL — Deux jeunes fédéralistes, agressés par le commissaire *pit-bull* de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, ont quitté prestement les audiences, hier après-midi, au cégep Montmorency.

Il s'agit de Simon Olivier, un ingénieur de 25 ans, et d'Anie Perreault, une avocate de 24 ans, du groupe Génération 18-35. Le commissaire *pit-bull*, comme le qualifie le président-animateur de la Commission, le comédien Marc-André Coallier, est Jean-François Simard, vice-président de la Commission et ancien président de l'aile québécoise des jeunes libéraux du Canada.

M. Olivier avait présenté un mémoire dans lequel il affirmait, en se référant à nombre de statistiques, que le Québec tirait bénéfice de sa situation actuelle avec le Canada.

Le commissaire *pit-bull* a gentiment attendu son tour avant de faire une charge en règle au jeune fédéraliste.

M. Simard a commencé en lui demandant s'il avait consulté les 1 000 membres de son groupe

groupe Génération 18-35 sont deux choses séparées.

M. Simard s'est ensuite moqué du contenu des deux mémoires présentés par le groupe.

« Vous dites, je ne peux pas vous dire à quelle page parce que vous ne numérotez pas vos pages et, paradoxalement, c'est un aveu déconcertant de la part de votre groupe, que quantifier les coûts de tels déséquilibres relève pratiquement de la sorcellerie. C'est vous-mêmes qui l'avez dit ! »

M. Olivier a répliqué qu'il était question des coûts indirects, ce à quoi M. Simard a rétorqué qu'on « ne sait pas d'où viennent vos chiffres » avant de lui demander ce qu'il veut faire, comme Québécois, face à la dette canadienne.

« Nous, on ne propose aucune solution miracle, on vient discuter de l'avant-projet de loi. »

« On nous attaque »

Après avoir admis, en entrevue, que le Conseil sur l'unité canadienne les appuie en leur fournissant des locaux, des téléphones et un photocopieur, les deux jeunes

se sont plaints de l'agressivité des commissaires.

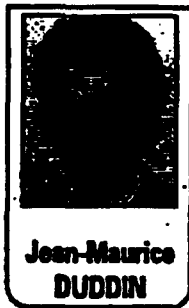
« C'est nous qui avons écrit ce mémoire-là. Ce n'est vraiment pas correct d'essayer de faire croire qu'il a été écrit par des gens à Ottawa. »

« On est des jeunes qui regardent attentivement ce que l'avant-projet de loi dit. On pose des questions sérieuses. Qu'ils nous répondent. Ils sont ici pour ça. On se fait critiquer parce qu'on est fédéralistes. Bien oui, on l'est. Puis

eux, ils sont séparatistes », réplique Anie Perreault.

M. Simard a indiqué, en entrevue par la suite, qu'il n'avait rien contre le fait qu'ils soient financés par qui que ce soit mais qu'ils n'avaient pas à le cacher.

« Je déplore aussi qu'ils ne restent pas pour les débats. Il y a des participants, comme des commissaires, qui auraient des questions à leur poser. »



Jean-Maurice
DUDDIN

avant de présenter le mémoire.

Le commissaire a ensuite lancé qu'il voulait donner un complément d'information à l'effet que François Lebel, l'un des trois porte-parole du groupe, était recherché au Conseil pour l'unité canadienne. Et que ce Conseil fournit, gratuitement, le soutien technique pour Génération 18-35.

M. Olivier a répliqué qu'il aurait pu présenter le même mémoire à titre personnel tout en ajoutant que « le Conseil de l'unité canadienne et le

Politique

LA COMMISSION COALLIER

Monsieur Mégawatt

Le PQ a été ridiculisé pour avoir nommé Marc-André Coallier à la présidence de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec. C'était peut-être, au contraire, la meilleure idée que le PQ pouvait avoir...

Jean-Hugues Roy

En théorie, c'était la recette idéale pour la catastrophe. Quand le gouvernement a nommé Marc-André Coallier, 31 ans, président (président-animateur, nuance) de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, on aurait cru que Parizeau

faisait une affirmation aux *Détecteurs de mensonges*. Mais il était sérieux: Monsieur 100 watts à la tête d'une Commission! Un animateur de quiz! Et pourquoi pas Patof, tant qu'à y être?

Après une série de déclarations maladroites dans les médias, Marc-André Coallier a failli tout lâcher. «J'ai pensé démissionner à un moment

donné, m'a-t-il confié, pour ne pas que ma présence nuise au processus.»

En pratique, cependant, les détracteurs de Marc-André auraient intérêt à aller le voir à l'œuvre, dans l'un ou l'autre des 27 forums qu'il anime dans 24 villes durant 17 jours, aux quatre coins de la Belle province.

C'est ce que je suis allé faire le 13 février dernier, alors que la Commission des jeunes passait par Laval et Saint-Jérôme. Comme plusieurs, j'avais la ferme intention de me mettre du Coallier sous la dent. Mais ma vision a changé en cours de route.

Jeunesse ad lib

La journée a mal commencé pour le jeune président-animateur. Dans le cégep Montmorency, aucune affiche annonçait la venue de la Commission. Le bulletin interne du cégep avait enterré la nouvelle dans un petit encadré, en page 11. Sur une quarantaine d'étudiants rencontrés dans l'agora et dans le café étudiant, deux seulement étaient au courant de la présence de Marc-André Coallier et de sa demi-douzaine de commissaires dans leurs murs. «Aie, ça m'donne le goût d'aller au Burger King!», se sont moqués deux rockeurs jouant aux cartes.

Même le président de l'Association générale des étudiants de Montmorency, Francis Côté, émettait des doutes: «Ça enlève tout sérieux à cet exercice démocratique, disait-il avant que la Commission ne débute. Marc-André Coallier est peut-être bon pour rejoindre les 14-18 ans. Mais la Commission s'adresse aux 18-35. Mario Dumont aurait été un choix plus judicieux.»

Puis, vers 11 h 30, debout sur la scène d'un petit auditorium, Coallier, l'air déjà moppé après seulement un tiers du chemin parcouru, a pris son micro sans fil et s'est mis à ad-lib. Il a présenté les commissaires, vulgarisé la procédure: bref, il a réchauffé sa salle.

Puis, un à un, des jeunes sont venus défendre tantôt la souveraineté, tantôt le fédéralisme... tantôt la décriminalisation de la dope. Coallier synthétisait leurs propos et les provoquait, bondissant parfois dans l'auditoire pour aller chercher les réactions des autres participants. Bien sûr, ça ressemble parfois à *Claire Lamarche*. Mais so what? Marc-André Coallier a fait d'une audience publique plate un forum vivant.

Et pas dénué de contenu pour autant. Coallier est politisé: la loi constitutionnelle de 1982, les accords du lac Meech et de Charlottetown et même la politique monétaire n'ont plus de secrets pour lui. Il comprend les idées de l'auditoire: une formation politique obligatoire au secondaire; une formule qui permettrait d'ajouter à la question référendaire une série de questions de société, comme l'avortement, l'euthanasie, la peine de mort, etc. En somme, il réussit presque à rendre le débat constitutionnel intéressant!

Pour certains, le problème n'est pas l'animateur, mais ses commissaires. «Des fois, je trouve qu'ils affichent un peu trop clairement leur option, s'est plaint Marc-André. On est là pour écouter.»

C'est ainsi que les rares fédéralistes qui se pointent à la Commission des jeunes se plaignent non seulement de n'être pas représentés (aucun défenseur du Canada ne siège avec Coallier), mais d'être pris à partie par les commissaires. Ainsi, à Laval, Jean-François Simard, le vice-président et «pitbull du groupe» (le mot est de Coallier), s'est acharné sur un porte-parole de Génération 18-35, cet organisme formé le mois dernier avec l'appui logistique du Conseil pour l'unité canadienne. Il l'a cuisiné à un point tel qu'une autre fédéraliste, Annie Perreault, a bondi du fond de la salle pour prendre le micro: «Est-ce qu'on vient ici pour parler de l'avant-projet de loi ou pour se faire démolir chaque fois qu'on veut défendre un point de vue fédéraliste?»

Quoi qu'il en soit, les néophytes y trouvent leur compte. Annie Malaville, psychoéducatrice de 22 ans, ne serait jamais venue au forum de Saint-Jérôme si l'organisme pour lequel elle travaille ne l'avait pas mandatée pour ça. Mais la méthode Coallier a semblé opérer sur elle. Plus la soirée avançait, plus elle prenait des notes pour ses collègues. «J'avais lu l'avant-projet de loi avant de venir ici, dit-elle, et je le trouvais bien correct tel quel. Mais je suis plus critique maintenant.»

On dit toujours qu'il faut intéresser les jeunes à la politique. Coallier est peut-être en train de réussir là où des générations de politiciens ont échoué.

COALLIER ESTIME QUE LES JEUNES NE TIENNENT PAS À ALLER VOTER EN 1995

Selon le président de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, Marc-André Coallier, les jeunes ne sont pas pressés d'aller voter et ne tiennent pas à ce qu'il y ait absolument un référendum en 1995.

«Je ne pense pas que les gens veulent absolument aller voter en 1995. Je pense que les gens sont déjà allés voter cet automne et si on peut leur donner un *break*, je pense qu'ils vont être bien contents», a soutenu M. Coallier, lors d'un point de presse après un forum de sa commission à l'Université de Montréal.

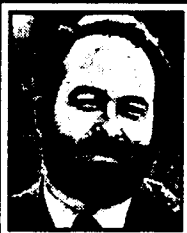
«Moi, je sens une urgence, mais c'est de la part du gouvernement», a ajouté M. Coallier qui croit que les jeunes «veulent être plus informés pour être en meilleure position pour aller voter. Les gens veulent pouvoir aller voter en connaissance de cause.»

La commission des jeunes a, bien sûr, entendu toutes sortes de propositions de questions référendaires, mais la réaction est loin d'être positive quand on pense à rendre la question plus compliquée, par exemple si elle devait avoir trois volets, note son président.

«Ce que les jeunes nous disent, c'est: on est déjà assez mêlés, mêlez-nous pas plus. Le monde ordinaire pense un peu ça et il y a de quoi être mêlés. On

regarde Lucien Bouchard qui dit qu'il pense qu'il faut une question claire et qu'il ne faut pas se presser et, après ça, on voit le gouvernement qui dit: la question va être claire et on va faire le référendum cette année», soutient M. Coallier.

Les réserves du président de la commission des jeunes quant à



Michel
C. AUGER

l'urgence de tenir le référendum ont eu leur écho dans les mémoires entendus hier.

Ainsi l'Association des étudiants en sciences politiques de l'Université de Montréal est venue affirmer qu'«en tant qu'apprentis politicologues, le temps est un facteur qu'on nous a enseigné à considérer avec le plus grand souci».

L'Association s'affiche comme souverainiste, mais elle affirme qu'il lui apparaît évident que malgré l'élection du Bloc québécois à Ottawa et du Parti québécois à Québec, «les Québécois ne semblent pas actuellement enclins à poser le geste final et définitif d'appuyer le Oui lors du référendum».

Elle demande donc au gouvernement «de bien ajuster sa stratégie et de repousser la tenue du référendum au besoin», puisque l'un des privilèges d'être au gouvernement dans un régime parlementaire britannique est justement de décider de la date des appels au peuple.

Par ailleurs, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal est venue appuyer la souveraineté, ainsi qu'elle en a reçu le mandat. Lors d'un référendum tenu cet automne, 64 pour cent des étudiants de l'U. de M. ont appuyé la souveraineté et 62 pour cent ont donné le mandat à la FAECUM d'en faire la promotion.

Selon le président de la Fédération, Nicholas LeFebvre, l'incapacité du régime fédéral de modifier sa Constitution pour répondre aux aspirations du Québec et son incapacité de refléter les consensus québécois constituent des raisons suffisantes pour justifier le Québec de quitter la fédération.

La question de la dette nationale a également été soulevée, M. Coallier demandant à l'auditoire si cette dette ne devrait pas être d'abord assumée par les *baby-boomers*, puisque ce sont eux et non les jeunes qui sont responsables du mauvais état des finances publiques.

Certains se sont dits en faveur de cette proposition puisque «les jeunes devront payer des taxes aussi élevées que les générations précédentes sans avoir droit aux mêmes services». Mais d'autres ont soutenu que la dette avait été contractée pour payer des institutions qui ont servi à toute la société, les jeunes comme ceux qui les ont précédés.



Marc-André Coallier, président de la Commission des jeunes.

Je m'étais promis d'y aller, à une au moins; pas pour parler, pour écouter. Mercredi, 19 heures, je me suis donc rendu au Cégep de Rosemont. La Commission jeunesse présidée par Marc-André Coallier y siégeait. Évidemment, j'aurais pu opter pour celle qui se tenait un peu plus tôt en journée à l'UdeM, mais celle-là me disait rien.

Elle me laissait froid. Je me doutais qu'il n'y aurait, comme dans les commissions des plus vieux, que des dépôts de mémoires et des gens pour les défendre. Des gens backés par des groupes, des associations, des regroupements, des gangs, qu'oi!

Et j'avais pas vraiment envie de les entendre jouer aux politiciens en herbe, aux précheurs dans le désert, aux défenseurs de la veuve et de l'orphelin. Pour ça, y a la télé, y a Radio-Québec, pis RDI. Non, ce que je voulais voir, moi, c'était plus un forum. Des dépôts et des défenses de mémoires, O.K., mais aussi des gens ordinaires, des jeunes ordinaires qui prennent la parole spontanément, pour discuter, questionner, répondre même à l'occasion. Je me suis dit que dans un cégep, y aurait inévitablement de ça.

Toujours est-il que cent cinquante personnes au moins s'étaient déplacées. Sur le tas, il y avait bien sûr une poignée de vieux jeunes, dont les petits Bouddha de Génération 18-35 menés par François Lebel, le même Lebel qui répétait ses leçons il y a une semaine ou deux au Montréal ce soir. Ceux-là, porte-étendards d'un fédéralisme pompeux, qui avaient de la difficulté à tenir en place en prenaient malheureusement beaucoup.



Franco
NUOVO

Sécurité et audace

Ben des jeunes vieux, donc, préoccupés par de drôles de trucs; des trucs auxquels, moi, en tout cas, je ne pensais pas beaucoup quand j'avais leur âge. Des trucs comme la retraite, par exemple, le revenu minimum garanti, la sécurité. Des affaires de chieus qui veulent passer le fil d'arrivée avant même d'avoir coté.

Le cours légal du dollars aussi. Ça, c'est Lebel qui en a parlé, le 18-35 qui s'en va sur ses 95. Aurait-il un cours légal son deux piasses au lendemain d'un oui au référendum?

On s'en crisse-tu de son deux piasses?

J'avais envie de lui répondre. D'autres s'en sont chargés, plus poliment. D'autres ont pris la peine de lui rappeler que l'indépendance et l'autonomie, c'était pas une affaire de deux piasses. D'autres, heureusement, ont ramené le débat au niveau des idées, de la réflexion.

Comme cet Alexandre, par exemple, qui attendait patiemment son tour au micro. Quand il l'a eu, il ne s'est pas gêné. Pas gêné pour leur dire qu'il avait l'impression d'assister à la Commission des aînés, qu'il en avait marre de les entendre trembler pour leur sésu, marre de cette peur maladive de perdre le confort absolu qu'ils n'ont pas mérité, marre des quêtes de garanties.

Y a pas grand rêve là-dedans, pas grand espoir, ajoutait-il.

Il avait le petit Alexandre. Il avait les mots qui conviennent à la jeunesse, les mots des lendemains qui chantent, pas de ceux qui déchantent.

Mot, ce dont j'ai besoin, ajoutait-il, c'est de l'amitié de mes chums, de l'amour de ma blonde et du pouvoir. Pas n'importe quel pouvoir, non, le pouvoir de faire ce que je veux, le pouvoir d'être maître chez moi, le pouvoir de faire valoir mes droits. On a besoin d'autre chose que de discuter du cours légal du bill d'impôt, non?

Après Lebel, Alexandre, c'était la fraîcheur, l'audace de la jeunesse. Inutile de vous dire que la fraîcheur et l'audace on été saluées bien bas et applaudies bien fort.

Un pas vers

En fait, contrairement à ce que je pensais, il se passe de choses dans ces commissions. Une en particulier, essentiellement, vitale même: les gens parlent, du bill de 30 qu'il s'agit, mais ils s'expriment, font valoir leurs points de vue, dressent le portrait de la société qu'ils souhaitent et dont ils rêvent. Juste ça, c'est déjà extraordinaire. Juste ça, c'est un pas vers la liberté.

La parole, c'est le premier pas vers la liberté, disait d'ailleurs je ne sais trop qui. Michel Chartrand, je crois. Chartrand qui a bien dû l'emprunter lui aussi à un autre. Cela dit, j'ignore ce que ça donnera. Je ne sais quelles conclusions nous en tireront ni où atterriront tous les rapports de ces commissions itinérantes, mais la démocratie ne peut en sortir, elle, j'en suis certain, que gagnante. Quant à l'exercice, il laissera sa marque, ne serait-ce que parce qu'il est exceptionnel.

Un mot, enfin, sur le président de cette Commission jeunesse, Marc-André Coallier. Il a été beaucoup critiqué et lapidé par les mangeurs de Big Mac qui lui reprochaient son goût pour le Burger King. Ehl ben, laissez-moi vous dire qu'il fait une bonne job, Coallier, une sacrée bonne job sérieuse et pas facile. Il sait écouter, réfléchir, orchestrer. Il sait ouvrir la porte à l'échange, tendre les perches et répondre si besoin est. Intelligemment. Démocratiquement. On est loin des 700 Watts, loin du ti-cul qu'on pense.

La Tribune

85
- samedi
SHERBROOKE
25 février 1995
50c AVANTAGE - No. 1
6,50 million 1,200 An. Inc.

Coallier fait un tabac en ville



Téléphoto, par Christian Landry

Tantôt enjoué, tantôt songeur, le comédien Marc-André Coallier a présidé de main de maître, hier soir à Sherbrooke, les travaux de la Commission jeunesse sur l'avenir du Québec qui rassemblaient près de 200 jeunes. (Voir autres textes sur la commission en A5)

Claude PLANTE

Sherbrooke

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a vécu l'une, sinon la meilleure participation depuis le début de ses travaux hier soir à Sherbrooke. Près de 200 jeunes sont venus émettre leur opinion ou encore entendre celle des autres sur le projet de souveraineté de la société québécoise.

Avec une moyenne de 150 participants depuis son départ le 8 février dernier, la commission présidée par le comédien Marc-André Coallier a su, au Pavillon Albert-Leblanc de l'Université de Sherbrooke, se distancer de ses débuts difficiles.

Debout, assis sur les tables ou les chaises, la salle était pleine. Neuf mémoires ont été déposés. Tout le monde est resté

attentif, réagissant aux propos favorables ou défavorables à ses opinions. L'assistance, composée en majeure partie d'étudiants de l'Université de Sherbrooke et du Collège de Sherbrooke, était dans l'ensemble vouée à l'option souverainiste.

Les groupes présents se sont révélés être en fait le prolongement des groupes tenus par leurs aînés. C'est derrière des positions traditionnellement bien campées selon leur association qu'on a livré ses opinions.

La députée péquiste de Sherbrooke, Marie Malavoy, a assisté à la réunion en restant cependant discrète dans ses interventions.

C'est lors du forum que le débat s'est le plus enflammé. L'option Québec-Canada de l'Action démocratique a suscité des discussions entre partisans de l'ADQ et du Parti québécois.

De main de maître

Marc-André Coallier, qui mène l'assemblée de main de maître, a su alors ramener le débat autour de la question de l'avenir du Québec. L'animateur de l'émission Les Détecteurs de mensonges ne se gêne pas pour aller dans la salle et donner la chance aux gens de parler.

L'humour le sert bien. La salle l'écoute, le suit dans ses travaux. Celui qu'on a vu faire le bouffon dans les publicités d'une chaîne de restauration rapide sait habilement doser le sérieux de la Commission jeunesse et le peu de volonté des jeunes à assister à des débats rigides.

«Il faut faire en sorte que même les moustachus puissent s'exprimer», lance l'ex-animateur des 100 Watts. «Il faut dire que si vous avez des reproches à faire au gouvernement, ce n'est pas nous. Alors ne nous lancez pas de tomates.»

COMMISSIONS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Les jeunes ont des idées pour la question référendaire

«ON VEUT UN PAYS WINNER»

(PC) — La question autochtone ne cesse de soulever les passions, depuis le début des commissions sur l'avenir du Québec: hier, Olivier Brisson est venu apporter sa contribution au débat en proposant de faire une place aux Premières Nations... sur le drapeau du Québec.

Devant la commission des jeunes qui siégeait à Québec, l'étudiant de 17 ans a proposé d'accorder la partie centrale du fleurdelisé aux autochtones, qui auraient le droit d'y faire figurer le symbole de leur choix.

«On pense que ça alderait les relations entre les deux peuples», explique-t-il, ajoutant que le groupe des souverainistes du Petit Séminaire de Québec, qu'il représente, se montre également favorable à l'autonomie gouvernementale et à l'aide financière pour les autochtones.

Mais c'est le débat sur la question référendaire, qui fait rage dans les rangs du Parti québécois et dans les médias depuis une bonne semaine, qui a connu les plus vifs échos à la commission des jeunes.

Carl Tremblay, un avocat de 28 ans, est venu soumettre à la commission une nouvelle formulation qui pourrait, selon lui, rallier les indécis en proposant de donner une dernière chance — limitée — au Canada.

Il croit que le gouvernement péquiste devrait demander aux Québécois s'ils seraient d'accord pour que le gouvernement fédéral remette au gouvernement du Québec, d'ici un an, l'intégralité des pouvoirs en matière d'immigration, de formation professionnelle et de taxation.

A défaut de quoi, poursuit-il,

l'Assemblée nationale serait autorisée à proclamer la souveraineté du Québec. «On a de la difficulté à rallier les indécis», explique Carl Tremblay, et il faut trouver un moyen de respecter le cheminement plus lent de ces gens-là.

Des observations qui ont ravi le représentant de l'Action démocratique: «Je suis d'accord avec toi, on s'en va droit dans un mur à 200 milles à l'heure avec la question du projet de loi», a-t-il lancé. Mais Marc Snyder a vainement tenté de rallier le jeune avocat à la question mise de l'avant par son parti. «Trop imprécis», a tranché Carl Tremblay.

Devant une salle assez partagée — l'auditoire a autant applaudi les interventions souverainistes que fédéralistes — la grande majorité des intervenants se sont cependant montrés en faveur de l'avant-projet de loi. Avec, parfois, certaines réserves.

«On veut un pays «winner». On voudrait que le Québec soit mieux administré, géré comme une PME», a lancé Louis-Martin O'Neill, un étudiant de 19 ans. On voudrait devenir le Japon d'Amérique du Nord.

Jean-François April, pour sa part, estime qu'un Québec souverain ne devrait pas rembourser sa part de la dette à Ottawa. «Est-ce que l'Algérie a payé la dette de la France lorsqu'elle est devenue indépendante?», a-t-il lancé.

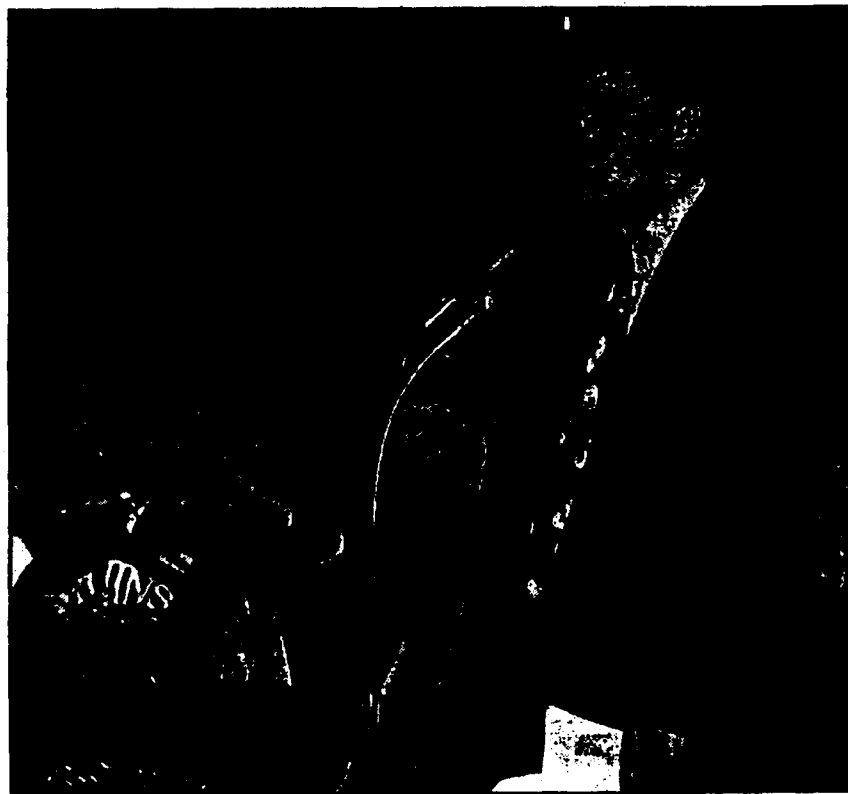


Photo PC

Carl Tremblay, un avocat de 28 ans, a proposé une nouvelle question référendaire: «Êtes-vous d'accord pour que le gouvernement fédéral remette au gouvernement du Québec, d'ici un an, l'intégralité des pouvoirs en matière d'immigration, de formation professionnelle et de taxation?» Advenant un non fédéral, il y aurait déclaration de la souveraineté.



Marc-André Coallier était tout ouïé.

Le «projet de société» au cœur des préoccupations des jeunes

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a donné le goût de la consultation à tous ceux qui ont participé à ses travaux. Environ 5000 jeunes ont pris la parole ou présenté des mémoires à la commission durant les quatre semaines où elle a siégé, et beaucoup souhaitent qu'une formule permanente de forum pour la jeunesse soit établie au Québec afin de poursuivre la réflexion autour d'un projet de société.

«On retiendra principalement que les jeunes veulent être plus et mieux consultés, pour participer à la construction de leur société, car ils se sentent concernés», a résumé Audrey Benoit, vice-présidente de la Commission des jeunes.

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec tenait hier sa séance de clôture à l'Université du Québec à Montréal. Environ trois cents jeunes et moins jeunes ont assisté à la dernière session au cours de laquelle le point de vue souverainiste a largement dominé, comme c'est le cas depuis le début des séances, ce qui n'a pas empêché les interrogations et les inquiétudes sur l'avenir politique du Québec de tenir une grande place dans les interventions.

Le thème du «projet de société» semble faire recette auprès des jeunes, et plusieurs ont décrit la souveraineté comme un moyen pour forger une société plus juste et plus humaine. Pour beaucoup, la souveraineté se fonde sur un consensus qui existe au Québec sur un certain nombre de choix de société: la famille, l'éducation, la protection sociale, notamment.

Pour certains, la souveraineté du Québec viendrait à s'affirmer dans le mot: «Dire OUI

à la souveraineté, c'est s'asseoir à la table des grands, dans le GATT, à l'ONU. C'est aller dans le sens du peuple tchèque, du peuple slovaque», a dit un jeune homme. Pour un autre, du Lac-Saint-Jean, la souveraineté doit amener plus de pouvoir dans les régions pour leur permettre de se développer. Pour un troisième, qui s'est présenté comme un «futur citoyen du Québec», la souveraineté c'est «se prendre en mains».

Une déléguée de Montréal, fort applaudie, a exprimé les choses ainsi: «Pour être souverainiste, ce n'est pas nécessaire de dénigrer le Canada. Le Canada n'est pas un mauvais pays, mais ce n'est pas mon pays.»

La survivance de la langue française au Canada semble être une préoccupation importante des jeunes, qui hier, ont dénoncé le recul du français dans les provinces maritimes et les difficultés des francophones en Ontario: «Non, la francophonie ne va pas bien au Canada», a affirmé un jeune homme. Et sur le même sujet, un autre, de l'Outaouais, a renchéri: «Dans l'Outaouais, ça parle comme ça marche. Ça fait dur!»

On aura compris que les défenseurs du fédéralisme n'étaient pas légion, mais cependant quelques voix discordantes se sont élevées contre le Parti québécois et contre la gestion par le Québec de secteurs qui relèvent de sa compétence.

«Dans l'éducation on est souverain et on a 40 % des jeunes qui décrochent. Comment ne pas être inquiet pour l'avenir?», s'est demandé un jeune homme.

Un autre a mis ses collègues en garde contre «le danger de devenir majoritaire» et de «bâtir sur la haine et la vengeance», affirmant aussi que «la souveraineté ne doit pas se construire sur l'ethnie».

En clôturant les travaux de la Commission des jeunes, son président Marc-André Coallier a servi au public ce conseil: «Restez curieux, et si vous restez curieux vous allez vivre vieux.» Il a annoncé que le rapport de la Commission ainsi que les recommandations des commissaires seraient prêts d'ici la fin du mois.

«Un signe»

La vice-présidente de la Commission, Audrey Benoit, croit que cet exercice aura été utile et que le rapport final sera pris en considération par le gouvernement.

«La participation à la Commission des jeunes, plus élevée que toutes les autres, est un signe que la jeunesse n'est pas aussi désabusée qu'on veut le dire. Donc le gouvernement, quel qu'il soit, devra tenir compte de la réponse, quelle qu'elle soit. (...) Nous, on est allés écouter les jeunes, on va écrire ce qu'ils nous ont dit dans notre rapport, et on va le défendre ce rapport-là», dit-elle.

Selon Mme Benoit, les articles de l'avant-projet de loi du gouvernement du Québec qui ont été le plus discutés au cours des séances de la Commission sont ceux qui portent sur la monnaie, la citoyenneté et la nouvelle constitution. «On a eu toutes sortes de proposition pour la question référendaire. Par contre la date du référendum a été très peu abordée. C'est sans doute parce que les jeunes se sont fait dire que le référendum était en 1995, et ils le croient. Ils veulent avoir les informations pour faire un choix éclairé.

Ils veulent régler ça maintenant, parce que pour eux, ils sont déjà rendus à l'autre étape: se bâtir une société à notre image, se créer un nouveau projet de société avec dedans un nouveau contrat social.»

Il reste à faire la synthèse de ce grand débalage. Les commissaires s'attelleront à la tâche dès cette semaine.



ANNEXE 10

ITINÉRAIRE DE LA COMMISSION

VILLES	DATES	HEURES	ENDROITS
Gaspé	1995-02-08	12 h 30	Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Rimouski	1995-02-08	19 h 30	Cégep de Rimouski
Baie-Comeau	1995-02-09	10 h 30	Cégep de Baie-Comeau
Sept-Îles	1995-02-09	10 h 30	Cégep de Sept-Îles
Jonquière	1995-02-09	18 h 30	Cégep de Jonquière
St-Félicien	1995-02-09	18 h 30	Cégep de St-Félicien
Sorel	1995-02-10	19 h	Centre Desranleau
Joliette	1995-02-11	14 h	Cégep de Joliette
Laval	1995-02-13	11 h	Cégep Montmorency
St-Jérôme	1995-02-13	19 h	Cégep St-Jérôme
Thetford-Mines	1995-02-15	9 h 30	Cégep Thetford-Mines
St-Georges	1995-02-15	14 h 30	Cégep Beauce-Appalaches
Québec	1995-02-16	12 h	Université Laval
Lévis	1995-02-16	18 h 30	Cégep Lévis-Lauzon
Val-D'Or	1995-02-17	13 h	Cégep de Val-D'Or
Rouyn-Noranda	1995-02-17	19 h	Les Promenades du Cuivre
Hull	1995-02-18	14 h 30	Maison du Citoyen
Montréal-Ouest	1995-02-22	10 h 30	Université de Montréal
Montréal-Est	1995-02-22	19 h	Cégep de Rosemont
Trois-Rivières	1995-02-23	12 h	Collège Laflèche
Drummondville	1995-02-23	19 h	Cégep de Drummondville
Sherbrooke	1995-02-24	19 h	Université de Sherbrooke
Québec	1995-02-25	14 h	Centre Lucien Borne
Valleyfield	1995-03-01	11 h	Cégep de Valleyfield
Longueuil	1995-03-01	18 h 30	Cégep Édouard-Montpetit
Montréal	1995-03-02	10 h 14 h	Organismes nationaux Palais des Congrès de Montréal
Montréal-Centre	1995-03-03	19 h	Cégep du Vieux-Montréal
Îles-de-la-Madeleine	1995-03-04	14 h 30	Cégep de Gaspésie et des Îles
Montréal	1995-03-05	13 h	Forum national - UQAM

EST CL
SOUVERAINETÉ
SAIRE. CE
DE PAS UN'E
LOIN DE LA IL S'AGIT
DECISION RETENUE
(BOARDS) DISSE
SECTIONNELLE
NATIONAL
"REVOLU
NE

Résumé du rapport de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a rencontré plus de 5 000 jeunes lors de sa tournée de consultation. Il s'agit là de la plus importante consultation jeunesse jamais réalisée au Québec. Cette participation record témoigne de la volonté des jeunes de participer à l'élaboration de la société québécoise de demain.

C'est au nom des espoirs exprimés par ces jeunes et au nom du mandat que lui ont confié ces derniers, que la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a élaboré ses recommandations.

Le mandat de la Commission

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec a été créée le 11 janvier 1995 par décret du Gouvernement du Québec. Elle a reçu le mandat de consulter la jeunesse québécoise sur l'*Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec* et de susciter un débat sur l'avenir du Québec, d'entendre les propositions des jeunes et de formuler à cet égard des recommandations dont elle devait faire part au Premier ministre.

Pour réaliser son mandat, la Commission a réalisé 29 forums dans 25 villes et a été présente dans 15 régions. En plus des forums, la Commission a tenu une journée d'audience à l'intention des organismes nationaux. La Commission avait également installé, dans chaque salle, un *dazibao* permettant aux jeunes de participer directement à la rédaction du préambule de l'avant-projet de loi. À ces formes d'expression s'ajoutait aussi la possibilité pour les jeunes d'intervenir sur le réseau INTERNET. Ainsi, la Commission utilisait tous les moyens mis à sa disposition, pour permettre au plus grand nombre de jeunes possible de s'exprimer.

La Commission a reçu et colligé 314 mémoires et elle a entendu 3 061 interventions. Le *dazibao* aura permis, quant à lui, la participation de 423 jeunes, tandis que le réseau INTERNET aura recueilli 72 interventions, dont 6 % provenait de l'extérieur du Québec et, plus particulièrement, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique.

L'ampleur de la participation, le nombre et la qualité des interventions ont donc révélé l'importance que revêt la question de l'avenir du Québec au sein de la jeunesse.

Les jeunes se prononcent : NON au statu quo constitutionnel canadien, NON au statu quo économique et social actuel, OUI à une souveraineté porteuse de changement.

La majorité des jeunes rencontrés lors des travaux de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, rejette le statu quo constitutionnel canadien.

À vrai dire, ces jeunes ne considèrent pas le Canada comme un mauvais pays, mais ils ne le considèrent pas comme le leur. Selon eux, le Canada est un pays dont l'unité fragile a toujours été soutenue au prix d'un endettement massif de toutes les citoyennes et tous les citoyens. Cet endettement n'a déjà que trop hypothéqué l'avenir du Québec et menace l'autonomie dont le peuple québécois a besoin pour amorcer les réformes économiques et sociales auxquelles aspire la jeunesse québécoise.

Une fois rejeté le statu quo constitutionnel, il n'y a plus que deux options qui peuvent désormais faire partie du débat public. Toutes deux supposent l'accession du Québec au statut d'État souverain, mais engagent toutefois à nouer des liens de nature différente avec le Canada. Alors que l'une de ces options propose aux Québécois d'assumer la pleine maîtrise de leur destin et de maintenir avec le Canada une association économique de type libre-échangiste, l'autre préconise l'exercice du droit du Québec à la souveraineté tout en proposant l'établissement d'une nouvelle union économique et politique avec le Canada qui serait à l'image de l'Union européenne.

L'accès au travail

Le «droit» au travail signifie d'abord et avant tout la possibilité d'accéder au marché du travail. Afin de permettre un plus grand accès à l'emploi, la réorganisation du temps de travail s'avère essentielle.

Les propositions les plus saillantes que la Commission a entendues à ce sujet, sont les suivantes : mieux contrôler le recours au temps supplémentaire; introduire la semaine de quatre jours; et instaurer un congé de maternité et de paternité. Les jeunes ont ajouté qu'un marché du travail régi par des normes équitables pour tous suppose les éléments suivants : une augmentation du salaire minimum; l'établissement d'un programme de revenu annuel garanti; la reconnaissance du travail communautaire et bénévole; la promotion et le développement de l'entrepreneuriat jeunesse; et, surtout, l'équité salariale entre les hommes et les femmes.

Dans le même esprit, il importe que les jeunes aient le droit de travailler et de vivre dans leur région. Afin d'endiguer l'exode de la jeunesse vers les centres urbains, il est nécessaire de décentraliser les pouvoirs vers les régions, mais de telle manière que cette décentralisation soit mise essentiellement au service du développement régional, et non pas de la bureaucratie.

Les priorités sociales

Les jeunes ont souligné régulièrement l'importance qu'ils accordent au respect des droits fondamentaux. Les principes les plus souvent évoqués sont les suivants :

- le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, particulièrement en ce qui a trait à l'équité salariale;
- le droit des enfants issus de familles défavorisées de manger trois repas par jour;
- l'accès pour tous à des services de santé et à des services sociaux, sans ignorer, toutefois, l'importance de la prévention en matière de santé;
- l'accès pour tous à un logement décent et à un prix abordable;
- l'accès, pour les familles, à un service de garde à l'enfance de qualité et dont les coûts seraient fixés en fonction du revenu familial;
- l'abolition de toutes les formes de discrimination à l'égard des communautés culturelles;
- la suppression de toute forme de discrimination à l'égard des homosexuels;
- le respect de la vie privée;
- le droit des femmes à l'avortement;
- une réglementation concernant les nouvelles technologies de reproduction.

La responsabilité sociale

Une très grande proportion des jeunes a souligné l'importance d'ajouter la notion de responsabilité à celle de droit. L'exercice de cette responsabilité pourra se concrétiser dans la mesure où les citoyennes et les citoyens auront accès à toutes les informations que requiert une prise de décision éclairée.

Cette responsabilité ne devra pas se limiter aux individus : les institutions devront également se responsabiliser face aux communautés et à leurs composantes.

La majorité des jeunes consultés sont prêts à mettre tous les efforts nécessaires afin de léguer aux générations futures une société meilleure. Bâtir un pays doit supposer l'exercice de la responsabilité, le goût de relever des défis et une capacité de direction : si, au contraire, l'on se propose simplement de satisfaire, à la pièce, une multitude d'intérêts particuliers, le sens du pays à bâtir ne peut que se perdre.

C'est ce que sont venus défendre les jeunes, de façon majoritaire, devant la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec.

Le système actuel prolonge un projet de société conçu dans les années soixante et il est désormais à bout de souffle. C'est ainsi qu'au fil des ans, la jeunesse québécoise est devenue le témoin impuissant d'une société dont les règles de partage de la richesse sont d'abord régies par une politique des droits acquis. Sécurité d'emploi hors d'atteinte et sous scolarisation, système d'éducation qui génère la médiocrité et accessibilité restreinte à l'éducation supérieure, pauvreté chronique qui frappe de nombreux jeunes et taux de suicide record : voilà les traits qui distinguent la jeunesse d'aujourd'hui de celle d'hier et qui contribuent à faire du Québec une société «cassée en deux».

C'est sur la base de ces faits que la majorité des jeunes rencontrés a réclamé l'élaboration d'un nouveau contrat social qui redéfinirait les règles du jeu.

Un Québec communautaire et responsable

Loins de renoncer aux valeurs et aux principes fondamentaux qui prévalaient à l'aube des années soixante, les jeunes favorisent, en outre, l'émergence de nouveaux modèles socio-politiques.

Les jeunes rencontrés sont conscients que l'État ne peut plus assumer seul les responsabilités sociales qui lui ont été confiées au moment de la Révolution tranquille, sans courir le risque d'endetter les générations futures. C'est pourquoi les jeunes proposent un nouveau modèle qui ne soit plus basé seulement sur l'État en tant qu'unique pourvoyeur de services, mais sur un véritable partenariat entre les organismes communautaires, les communautés locales et l'État.

Selon ces jeunes, l'État doit renoncer à incarner seul toutes les responsabilités sociales. Il est même impératif que certains services soient «débureaucratisés», parce que trop peu efficaces. L'État doit davantage soutenir le développement d'une vie communautaire fondée sur des réseaux et des regroupements directement issus des milieux de vie. L'État doit également procéder à la décentralisation des pouvoirs vers les régions, non pas au profit de l'accroissement des appareils bureaucratiques, mais bien dans le seul but de favoriser le développement régional.

En conservant le système actuel intact, les jeunes craignent, en fait, de ne jamais avoir accès aux services que nous ont laissés les bâtisseurs des années soixante. En misant sur des moyens plus efficaces, les jeunes espèrent ainsi que les générations à venir pourront aussi profiter de l'égalité des chances — cette valeur si chère au cœur de ceux et celles qui ont façonné le projet de société des années soixante.

L'accès à une éducation de qualité

Le premier principe de ce nouveau contrat social doit d'abord répondre à un souci d'améliorer le sort des plus démunis. À ce sujet, il est primordial que l'éducation devienne un agent de promotion sociale. C'est une éducation de qualité qui assure la cohésion sociale d'un peuple et qui a toujours fait la véritable force d'une nation. Toutefois, si nous voulons fournir une éducation de qualité à tous, il faudra envisager une réforme en profondeur de tout le système d'éducation, depuis le pré-scolaire jusqu'à l'université.

Du nombre des idées que la Commission a entendues à ce sujet, mentionnons, entre autres, celle d'introduire des cours d'initiation à la vie civique et politique dès le niveau primaire; celle de remettre à l'honneur l'enseignement fondamental, c'est-à-dire le français, les mathématiques, l'anglais, et surtout, l'histoire; celle d'inculquer des valeurs entrepreneuriales dès le niveau secondaire; celle de rapprocher le monde de l'éducation et le monde du travail; et celle de favoriser la participation des jeunes au sein des structures décisionnelles.

Pour ces jeunes, leur engagement en faveur de la souveraineté doit signifier davantage qu'un simple remodelage des institutions actuelles où la volonté de changement se résume au rapatriement de pouvoirs et de fonctionnaires fédéraux. Pour eux, l'accession du Québec à la souveraineté doit être le moteur essentiel d'une réforme globale indissociable d'un nouveau projet de société.

Ce projet de société doit instaurer une «démocratie participative» et, à ce titre, la majorité des jeunes rencontrés considère que la souveraineté est le meilleur moyen de décentraliser les pouvoirs et d'en rapprocher l'exercice des Québécoises et des Québécois.

Les jeunes ont foi en l'avenir mais, jusqu'à ce jour, cet avenir leur a semblé fermé. C'est pourquoi ils nourrissent l'espoir que la souveraineté sera enfin l'occasion d'engager une réforme en profondeur des structures et des pratiques politiques propres aux pays qui les a vu naître.

Les jeunes entendent ne plus être mis à l'écart des discussions qui les concernent et du débat public. Les jeunes ont aussi soif de changement et les quelque 5 000 jeunes qui ont participé aux travaux de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec sont là pour en attester l'urgence.

Les jeunes plaident en faveur d'une nouvelle Révolution tranquille

La souveraineté constitue pour la majorité des jeunes rencontrés lors des travaux de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, le meilleur moyen pour établir les bases solides d'un nouveau projet de société à l'image des aspirations des Québécoises et des Québécois.

Ce que ces jeunes ont exprimé, ce n'est ni plus ni moins que le désir de s'engager sur la voie d'une **nouvelle Révolution tranquille**. Celle-ci doit reposer sur le principe d'une «démocratie participative» et sur un sens profond de la vie communautaire et de la responsabilité individuelle et collective: autrement dit, sur le principe d'un *Québec démocratique, communautaire et responsable*.

Une société juste et pacifiste, ouverte sur le monde et où les droits et les responsabilités vont de pair: voilà l'esprit du projet de société auquel les jeunes souscrivent. L'équité sociale et l'accès à une éducation de qualité, le droit au travail et la décentralisation, l'importance de la vie communautaire et la place de la famille, le respect des droits et l'exercice des libertés fondamentales, le sens de la responsabilité et la protection de l'environnement: voilà les principes que les jeunes aimeraient voir figurer à l'intérieur du nouveau contrat social auquel ils aspirent.

De la Révolution tranquille à nos jours

Au sortir de la «Grande noirceur», le Québec entendait amorcer une reprise en main de son développement. À plus d'un titre, l'État québécois a servi de moteur à cette reconquête politique, économique, sociale et culturelle, qui favorisa la promotion des francophones en même temps que l'émergence d'une société moderne.

Pourtant, malgré l'apport positif de réformes destinées à assurer, entre autres, le droit à l'éducation et à un minimum de sécurité social, l'esprit de la révolution tranquille s'est peu à peu perdu. Ce qui était volonté et désir de promouvoir l'égalité des chances, s'est transformé en un individualisme favorisant davantage les intérêts personnels et les privilèges corporatistes que le bien-être de l'ensemble de la collectivité québécoise.

L'Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

C'est dans cet esprit que les jeunes rencontrés ont apporté leur contribution aux consultations sur l'avant-projet de loi. Il est important de mentionner également que les jeunes ont travaillé avec beaucoup d'attention et de sérieux à l'étude de cet avant-projet de loi. Les principaux amendements résultant de ces travaux concernent les articles suivants :

Article 1. La déclaration de souveraineté.

Les jeunes rencontrés considèrent, de façon majoritaire, qu'il est dans l'intérêt du Québec de rapatrier le pouvoir de percevoir ses taxes et ses impôts, de voter toutes ses lois et de signer tous ses traités. Ils considèrent également que le Québec devrait être un pays dont la langue officielle est le français. Ils estiment cependant que c'est le peuple qui doit d'abord affirmer son désir de vivre dans un pays souverain, et non l'État.

C'est pourquoi, ces jeunes souhaitent que l'article 1 se lise dorénavant comme suit : *«Le Québec est un pays souverain de langue française»*.

Article 2. L'association économique.

Deux tendances se sont exprimées sur la question de l'association économique avec le Canada. La première, fortement majoritaire, favorisait une approche de type libre-échangiste, alors que la seconde, minoritaire, s'inspirait davantage des principes qui régissent les rapports entre les États au sein de l'Union européenne.

Quelle que soit leur option constitutionnelle, les jeunes qui se sont fait entendre, affichent un esprit d'ouverture sur les questions relatives au commerce extérieur telles qu'elles s'offrent dans un contexte de mondialisation des marchés. Ils souhaitent le maintien du traité de libre-échange avec les États-Unis et l'adhésion du Québec à l'ALENA.

Par conséquent, ils conviennent de conserver l'article 2 tel quel.

Article 3. La nouvelle constitution.

La très grande majorité des jeunes consultés réclame une consultation préalable à l'élaboration de tout projet de constitution, et la mise en place d'une Assemblée constituante, d'États généraux ou encore de commissions consultatives formées de représentants de la population.

Selon eux, cette nouvelle constitution devra inclure une Charte des droits, des libertés et des responsabilités de la personne; souligner l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes; et définir le régime politique du Québec de même que les modalités de décentralisation des pouvoirs vers les régions.

Les jeunes rencontrés ont également démontré beaucoup d'ouverture envers les autochtones et la place qu'ils occuperont dans un Québec souverain. De même, ces jeunes reconnaissent et endossent les garanties qui sont accordées à la communauté anglophone ainsi qu'aux communautés culturelles.

Enfin, ils exigent que la Constitution soit entérinée par la population à l'occasion d'un référendum.

Article 6. La monnaie.

Soucieux de faire en sorte que le Québec puisse éventuellement contrôler sa politique monétaire, les jeunes souverainistes ont, en majorité, exprimé le souhait que l'article 6 se lise comme suit : *«La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien, jusqu'à ce qu'une monnaie québécoise soit introduite»*. La devise canadienne ne serait donc qu'une monnaie transitoire.

Article 8 et 9. Les alliances internationales.

Bien que les jeunes rencontrés soient conscients de l'importance pour le Québec d'affirmer sa présence dans le monde et de développer des liens particuliers avec la Francophonie, la majorité d'entre eux souhaite que le Québec n'adhère pas au Commonwealth.

De plus, comme ces jeunes ont dit préférer la mise sur pied d'une Garde nationale québécoise au maintien d'une armée traditionnelle, il ne serait pas opportun pour eux que le Québec adhère au NORAD et à l'OTAN.

Article 15. Le partage des biens et des dettes.

Les jeunes rencontrés croient que le Québec a le devoir d'assumer sa part de la dette fédérale. C'est sur le pourcentage de cette dette que les jeunes ne s'entendaient pas. Certains, minoritaires, prétendent que le pourcentage de la dette québécoise pourrait s'élever à plus de 20 %, tandis qu'une majorité, au contraire, croit que ce pourcentage devrait s'élever à un maximum de 18,5 %, reprenant ainsi les conclusions d'une étude afférente à la Commission Bélanger-Campeau.

Les jeunes estiment, en outre, que la part québécoise de la dette fédérale devrait être assumée par le Québec, de telle manière qu'il y ait un partage équitable du fardeau entre les générations.

Article 17. La question référendaire.

Sur ce point, il n'y a pas eu de consensus autour d'une seule proposition; cependant, les jeunes rencontrés souhaitent que la question qui sera soumise à la population réponde à cinq critères :

- une question qui est claire;
- une question qui donne lieu à une réponse sans équivoque;
- une question dont le résultat permettra de sortir du statu quo;
- une question qui a un caractère rassembleur;
- une question qui va dans le sens de la souveraineté.

Le critère qui importe sans doute le plus aux yeux de ces jeunes est celui qui invite à poser une question dont la réponse sera dégagée de toute équivoque. En ce sens, les jeunes se sont interrogés sur la pertinence de relier la question référendaire à l'avant-projet de loi, dans sa forme actuelle.

Perspectives d'avenir

Si les jeunes rencontrés ont majoritairement rejeté de statu quo constitutionnel canadien au profit de l'accession du Québec au statut d'État souverain, ils ont en même temps rejeté le statu quo économique et social actuel.